

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

DU 26 JUIN 2006

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2006

Sont absents ou représentés (matin) :

- M. Gaston FRANCO (pouvoir à M. THAON)
- M. Maxime COULLET (pouvoir à M. LELEUX)
- M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à M. MASCARELLI)
- Dr Jacqueline HERICORD
- Mme Claudine LAURIERE (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Lionnel LUCA
- M Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Jean-Raymond VINCIGUERRA (pouvoir à M. KNECHT)

Sont absents ou représentés (après-midi) :

- M. Patrick ALLEMAND (pouvoir à Me CONCAS)
- Pr Bernard ASSO
- M. Fernand BLANCHI
- M. Patrick CESARI
- M. Gaston FRANCO (pouvoir à M. THAON)
- M. Maxime COULLET (pouvoir à M. LELEUX)
- M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à M. MASCARELLI)
- M. Charles-Ange GINESY
- M. Alain GUMIEL
- Dr Jacqueline HERICORD
- M. Jean ICART
- Mme Claudine LAURIERE (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Henri LEROY
- M. Lionnel LUCA
- M. Jean Pierre MANGIAPAN
- M. Eric PAUGET
- M. Michel ROSSI

- M Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Jean THAON
- M. Jean-Raymond VINCIGUERRA (pouvoir à M. KNECHT)

L'an deux mille six, le vingt six juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 1 - 2006.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. Le Président.- Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose la désignation de M. TABAROT en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres présents.

M. TABAROT procède à l'appel nominal.

M. TABAROT.- M. le Président, le quorum est atteint, nous pouvons commencer nos travaux.

M. Le Président.- Je vous remercie. En préambule à cette séance, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à M. Benoît BROCARD, nouveau secrétaire général de la préfecture, qui vient de rejoindre notre Département.

Je lui adresse, en mon nom et en celui de chacune et chacun d'entre vous, nos vœux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, je voudrais saluer les personnalités récemment distinguées par une nomination dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et dans l'Ordre National du Mérite :

- M. Fernand BLANCHI, maire de Valdeblore,
- M. Jean THAON, maire de Lantosque,
- M. Robert VELAY, maire de Puget Théniers,

nommés Chevaliers de la Légion d'Honneur,

- M. Roger CIAIS, maire de Touët sur Var,
- M. Jean-Paul DAVID, maire de Guillaumes,
- M. Maurice LAVAGNA, maire de Berre les Alpes,
- M. Jean-François SPINELLI, maire de Castagniers,

nommés Chevaliers dans l'Ordre National du Mérite.

Je souhaite également honorer la mémoire de deux élus récemment disparus : Marcel REBUFFEL, maire du Mas, et Gaston ROBAUT qui a occupé pendant de longues années le fauteuil de conseiller général.

Avec Gaston ROBAUT, homme de conviction et d'engagement, généreux et estimé, c'est l'une des grandes figures des Alpes-Maritimes qui nous a quittés.

J'ai tenu à saluer sa mémoire, associant à cet hommage sa famille, tous les élus dont beaucoup, et je m'honore d'en faire partie, l'ont côtoyé au sein de notre Assemblée et, bien évidemment, ses amis.

Je sais gré à son épouse et à Olivier, son fils, d'avoir surmonté leur peine pour partager avec nous le témoignage de l'estime que nous portons à Gaston ROBAUT.

Né dans une famille où l'engagement public était une tradition, il fût initié à la vie politique par son grand-père, maire de Peillon pendant 25 ans, et par son père Joseph.

Après le décès subit de son père en mai 1974, Gaston ROBAUT reprit le flambeau au service de ses concitoyens, élu conseiller général du deuxième canton de Nice et conseiller municipal de Nice. Fort de la confiance toujours renouvelée des électeurs, il acquit de multiples responsabilités au sein de la municipalité niçoise en tant qu'adjoint au maire, et de l'assemblée départementale dont il fût vice-président.

Généreux, humain, proche de ses compatriotes et surtout des plus humbles, il savait rester à leur écoute et être attentif à leurs préoccupations. Profondément attaché au terroir des Alpes-Maritimes, à la ville de Nice et au village familial de Peillon, ardent défenseur de la langue niçoise, fin connaisseur de l'histoire du département, il tenait à sa qualité de pur et authentique enfant du pays.

Meurtri par un drame familial, il fit le choix de mettre un terme à son activité publique en 1994, conservant seulement la présidence de l'office départemental de l'action animalière.

Fidèle à l'esprit de résistance qui l'avait animé pendant son adolescence, à l'exemple d'un père engagé sur la voie de l'honneur, il avait exercé des responsabilités dans l'association Joseph Le Fou et ne manquait aucune des cérémonies commémoratives de la Libération.

Au sein de l'assemblée départementale, Gaston ROBAUT laisse le souvenir d'un homme dont la bienveillance, la fidélité et l'humour gagnait l'estime et l'affection de ses collègues et de l'ensemble des membres de notre administration.

Mes pensées se tournent vers la famille de Gaston ROBAUT, à laquelle j'assure notre affectueux soutien. Je souhaite qu'à cette occasion, il lui soit rendu hommage et vous demande de respecter une minute de silence.

Il est respecté une minute de silence.

Je vous remercie.

Avant de passer à l'ordre du jour de notre décision modificative n° 1 - 2006 et de notre compte administratif, je soumetts à votre approbation les procès-verbaux des réunions des 27 janvier 2006 et 20 mars 2006.

Avez-vous des interventions ?

- Vote - Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité -

Nous passons à l'ordre du jour. Je vous propose de faire rapporter les trois premiers rapports, qui concernent le compte administratif, le compte de gestion du comptable et le projet de décision modificative n° 1.

Les deux premiers rapports seront présentés par la vice-présidente en charge des finances, Mme GUIDICELLI et le troisième par M. REVEL, notre rapporteur général du budget.

FINANCES

1.- Projet de compte administratif 2005

M. Le Président.- Mme la vice-présidente, la parole est à vous.

Mme GUIDICELLI.- Merci. L'examen du compte administratif 2005 va nous permettre de constater le niveau d'exécution du budget voté.

En ce qui concerne l'exécution du budget 2005 et des résultats, cet exercice 2005 se caractérise par un niveau historique des dépenses d'investissement qui témoigne de la mise en œuvre des différents plans départementaux que nous avons approuvés.

La progression est constante sur les cinq derniers exercices. La seule année 2004/2005 représente une croissance de +16,3 %.

Nous avons la répartition de ces dépenses par politique publique, qui souligne le niveau élevé des investissements, particulièrement en faveur du réseau routier, ainsi que la nette augmentation en faveur des collèges, des collectivités et de la sécurité.

Vous avez la liste des principales réalisations au titre de cet exercice.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, sur la période 2001-2005 la progression de nos dépenses de fonctionnement a été sensible, en raison :

- des transferts de compétences comme les allocations du RMI, alors que nous n'avions auparavant que les actions d'insertion,

- des politiques décidées par l'Etat, mais financées en tout ou partie par les collectivités locales comme l'APA et le SDIS,

- du re-basage de nos dépenses sociales dans le cadre de ce que vous avez souhaité, c'est-à-dire un "budget vérité".

La progression de ces dépenses réelles de fonctionnement est de +7,14 %. Il faut surtout constater que la progression des recettes est supérieure à celle des dépenses.

En effet, la dynamique que nous avons observée au niveau des dépenses a eu pour corollaire cette évolution également conséquente des recettes de fonctionnement malgré l'absence, il faut le souligner, de toute augmentation des taux de la fiscalité.

Les recettes d'investissement s'élèvent pour ce compte administratif à 181 M€, essentiellement composées de :

- la mobilisation d'emprunts à hauteur de 135 M€ alors que, souvenez-vous, nous avons inscrit au BP 180 M€,
- les dotations de l'Etat,
- le fonds de compensation de TVA,
- les participations de tiers tels l'ADEME, l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région.

En ce qui concerne l'affectation du résultat de ce compte administratif, la M52 a profondément modifié les conditions d'autofinancement de la section d'investissement.

C'est lors de l'examen de ce compte administratif qu'est constaté le résultat de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice.

C'est pourquoi je vous propose, pour cet exercice 2005, d'inscrire en couverture du besoin de financement 152 561 174,77 € et, en excédent de fonctionnement reporté, la somme de 55 236 265,15 €.

A la clôture de cet exercice, l'effet conjugué d'une diminution de la charge en annuités des emprunts et d'une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement que des dépenses, engendre une amélioration sensible de nos taux d'épargne, malgré l'énorme accélération de nos dépenses d'investissement et le poids grandissant de nos charges obligatoires, notamment au titre de la solidarité.

Malgré un investissement cumulé de 585 M€, financé grâce à la mobilisation de 235 M€ d'emprunts, l'épargne nette calculée au 31 décembre de l'exercice 2005, qui mesure la capacité d'autofinancement de nos investissements, est voisine du niveau de 2002, soit 153 M€ contre 160 M€.

Le ratio de solvabilité, qui calcule le délai théorique de désendettement de la collectivité, montre un résultat très significatif, puisqu'il s'établit à une année et demie au 31 décembre 2005, alors que le plafond est généralement fixé à huit années.

Pour toutes ces raisons et ces excellents résultats, il vous est proposé d'approuver ce compte administratif, avec un total en dépenses (réelles plus ordres) voté à 1 530 403 492,58 € et réalisé à 1 128 295 268,81 € en dépenses et 1 325 339 075,04 € en recettes.

M. Le Président.- Je vous remercie.

M. KNECHT.- **Je suis désolé d'intervenir en ce moment, mais il me semble nécessaire de vous rappeler qu'au moment du compte administratif, vous ne devez pas présider la session.**

M. Le Président.- C'est au moment du vote.

M. KNECHT.- **Pardon.**

M. Le Président.- Je ne commettrais pas une telle erreur, sachant que, tel que vous m'observez, elle pourrait m'être fatale. Rassurez-vous.

2.- Compte de gestion du comptable - exercice 2005

Mme GUIDICELLI.- Il s'agit là du compte de gestion du comptable.

Je ne vais pas répéter les chiffres que je viens de donner, ils concordent au centime d'euro près avec le compte administratif que j'ai présenté.

En ce qui concerne le budget principal, je viens de vous énoncer les chiffres.

Il y a ensuite toute la série des budgets annexes suivants :

- Ecole de la mer,
- Musée des Merveilles,
- Musée des Arts asiatiques,
- Laboratoire vétérinaire départemental,
- Centre international de communication avancée,

- Parking Silo,
 - Port de Villefranche Santé,
 - Ports concédés,
- avec chaque fois l'affectation en recettes d'une subvention d'équilibre.

M. Le Président.- Je vous remercie.

3.- Projet de Décision Modificative n° 1 - 2006

M. REVEL.- Les chiffres énoncés par notre collègue nous permettent de les transposer sur cette DM1 qui vous est présentée.

Indépendamment des écritures d'ordre qui ne modifient pas le résultat, la présente DM1 comporte un mouvement réel de 72 M€ de dépenses nouvelles d'investissement et 21 M€ de fonctionnement.

Toutefois, dans ces 72 M€ figurent, comme lors des précédents exercices, les inscriptions, tant en dépenses qu'en recettes, d'un emprunt revolving de 35 M€, afin de limiter l'impact de nos besoins de crédit à long terme sur notre trésorerie.

De ce fait, le montant réel des dépenses nouvelles d'investissement est porté à 36 M€ et 21 M€ de fonctionnement. L'investissement représente 63 % des dépenses nouvelles.

La DM1 confirme donc la priorité accordée à l'investissement.

A ce propos, je souligne que, lors de la DM1, un rapport global regroupant les modifications des autorisations de programme de la session vous est proposé.

Il faut remarquer aussi que cette DM1 ne représente que 4,57 % du budget voté. Ceci explique que la permanence du faible volume de cette DM, constante depuis trois exercices maintenant, en fait un véritable budget d'ajustement, confirmant ainsi la primauté, la sincérité du budget et l'utilisation optimale des crédits votés.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles, je vais citer principalement, pour l'investissement, les travaux dans les collèges et des crédits significatifs de 13,5 M€, dont 3,3 M€ pour les acquisitions foncières, qui s'ajoutent aux 45 M€ déjà inscrits au BP.

Autre grand poste de la DM1 : le logement. Le succès du dispositif d'aide à l'accession à la propriété conduit à proposer 9 M€, en complément des 10 M€ prévus au BP. Les crédits logement sont ainsi doublés par rapport à 2005.

Au titre du contrat de plan départemental, un complément de crédit de 5 M€ nous permettra de poursuivre l'aide apportée à notre collectivité, aux communes et à leurs EPCI.

En fonctionnement, dans le domaine social, notre collectivité a choisi de s'engager de manière volontariste, hors de

La DM1 prévoit un complément de 2 M€ aux 3 M€ déjà inscrits au BP pour l'appel à projet Santé, qui a rencontré un vif succès, et 500 K€ pour le pôle d'excellence rurale "santé et technologies".

Des compléments sont également nécessaires au titre du RMI, soit 1,7 M€, afin d'assurer le versement de la prime forfaitaire mensuelle instituée par la loi du 23 mars 2006, et au titre de l'APA, soit 1,4 M€.

Il vous est proposé d'ajouter une provision de 2 M€ aux 63 M€ prévus au BP pour le SDIS, afin d'anticiper un éventuel surcroît d'activité de la saison estivale, qui se prépare avec beaucoup de vent, et de donner compétence à la commission permanente pour arrêter, si nécessaire, le montant de notre participation dans la limite de cette enveloppe.

Pour les frais de contentieux, un crédit de 3,5 M€ a été inscrit.

Il vous est proposé de transférer 597 500 € depuis la provision pour dépenses imprévues d'investissement sur le chapitre 915, afin de compléter les crédits nécessaires au subventionnement de travaux en maison de retraite.

Toutefois, ce transfert ne modifie ni le volume global, ni celui des sections du présent projet.

De même, afin de permettre le lancement d'une procédure de marché dans le cadre du contrôle des fonds marins, il vous est proposé d'ajouter une autorisation d'engagement de 80 K€ sur le chapitre 937, cette modification étant sans incidence sur l'équilibre de la DM1.

En matière de recettes, le projet est essentiellement équilibré par la reprise de l'excédent de fonctionnement, pour 55 M€.

Les autres postes de recettes, hors revolving de 35 M€, ne correspondent qu'à des réajustements en fonction des notifications faites au département sur la fiscalité locale et la DGF, soit une correction par rapport aux prévisions du BP de 0,2 %.

Globalement, pour 2006 les dépenses réelles d'investissement s'élèvent donc à 451 M€.

Voilà, M. le Président, cette DM1 en chiffres. Il vous reste à l'expliquer politiquement.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Le Président.- Votre explication et celle de Mme GUIDICELLI suffisaient largement pour faire adhérer l'ensemble de l'opposition à ces rapports.

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. PAPI.- Je vous remercie. Il est certain que la simple lecture des chiffres de la présentation très concise du compte administratif 2005 fait ressortir des résultats qui accrédiateraient l'idée que les Alpes-Maritimes serait un département champion : champion de l'investissement, champion de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, champion de la fiscalité zéro.

En un mot, une sorte de havre de sérénité, de prospérité, alors que la plupart des collectivités territoriales, et parmi elles les départements, constatent, de façon quasiment unanime, la dégradation de leurs structures financières due aux effets conjugués de la politique de désengagement de l'Etat, de la casse des services publics et de la recherche effrénée de profits financiers par les actionnaires.

La décentralisation acte II ne se fait et ne se fera pas à l'euro près, tant la dégradation des services transférés par l'Etat est importante et tant la misère et les besoins sociaux s'accroissent chaque jour.

En effet, de 2001 à 2005, les charges de fonctionnement des départements ont, globalement en France, augmenté de 9 164 M€, soit 30,85 %. Les concours de l'Etat, quant à eux, ont diminué de 195 M€, soit -1,55 %.

Dans un tel contexte, les ersatz de services publics et les pseudos emplois de service ne sont que de précaires et provisoires paravents destinés à masquer la fracture entre les territoires et la fracture sociale.

Ce contexte et ces décisions politiques, dont vous êtes comptables, ne peuvent être sans répercussion sur la vie et sur le quotidien de nombre de nos concitoyens, ni sur le fonctionnement de notre collectivité, entre autres.

En effet, en cinq exercices, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de presque 343 M€, soit +87 % environ, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont évolué, dans la même période, de 249,5 M€, soit un peu plus de 37 %.

Toujours au cours de cette même période, on peut observer que la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élevait à plus de 275 M€ en 2001, soit plus de 41 % des recettes, se situe en 2005 à 182 M€, soit moins de 20 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est plus que probable que le transfert de la gestion des TOS des collègues, ajouté au transfert de la responsabilité du réseau routier national, pèseront à l'avenir sur les dépenses de personnel, ainsi que sur l'entretien du réseau routier.

Il est donc illusoire de parler de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dans le contexte politique et économique présent, il s'agit d'un exercice impossible, sauf à devenir aveugles et sourds au nombre de besoins et d'attentes et, à l'évidence, des chiffres.

Pour preuve encore, alors qu'en recettes de fonctionnement la somme de presque 82 M€ était inscrite au titre du versement de la part de TIPP pour financer les dépenses de RMI, au compte administratif 2005 ne figurent que 76,7 M€, soit presque 5,2 M€ de moins que prévu.

Au résultat, au titre du RMI, la différence entre recettes et dépenses réalisées en 2005 est de 3,356 M€. On est loin de la compensation de l'Etat à l'euro près.

Par voie de conséquence, même et y compris si les dépenses d'investissement s'accroissent encore, il est évident que ce rythme de hausses nécessaires pour répondre aux besoins, dans le cadre de nos responsabilités, et pour accompagner les communes et leurs groupements ne pourra se poursuivre en raison du rétrécissement de cette marge entre recettes et dépenses de fonctionnement, sauf à forcer sur l'emprunt.

En outre, dès 2006 et au-delà, on peut imaginer que, les conséquences du transfert du réseau routier national vont apparaître en investissement global et nous confronter aux choix entre l'augmentation de l'emprunt ou la baisse des interventions dans d'autres domaines.

D'ailleurs, si l'investissement est record en valeur brute, il ne représente que 29,90 % des dépenses globales en 2005, alors qu'il se situait à 35,7 % en 2001.

Enfin, je veux revenir sur ce qui a constitué un point fort de votre communication : la fiscalité, que vous résumez par l'expression choc "fiscalité zéro".

En fait, la fiscalité directe, qui certes n'a pas vu ses taux augmenter, pèse essentiellement sur les ménages, car la taxe professionnelle se situe à un niveau anormalement bas, ainsi que le soulignait déjà le rapport d'audit réalisé en 2004.

Au lieu de corriger cette anomalie, l'écart se creuse entre les différentes taxes, puisque la part de taxe professionnelle dans les recettes de la fiscalité directe locale passe de 29,41 % en 2001 à 28 % en 2005.

Au cours de cette période, les ménages voient leur fiscalité augmenter d'environ 25 M€ pendant que la taxe professionnelle s'accroît seulement de 4 M€.

Est-ce que cet effort fiscal a pour autant profité à l'emploi ? Non, puisque le taux de chômage des Alpes-Maritimes demeure supérieur à la moyenne nationale.

La dernière observation que nous formulerons sur les recettes fiscales a trait à la part prise par les droits de mutation : plus de 25 % du total des recettes, en hausse l'année dernière de 18,18 %.

Portées par la vague de la spéculation foncière, qui a des effets paralysants sur notre tissu économique et social, ces recettes, au caractère aléatoire, fragilisent la structure de nos ressources fiscales et atteignent en 2005 plus de 60 % des autres recettes fiscales. Elles équivalent à 76 % de la fiscalité directe départementale.

Au total, notre analyse du compte administratif 2005 confirme les observations et critiques que nous avons formulées lors des votes des différents budgets de l'exercice et se traduira par un vote négatif de notre groupe politique.

Quant à la DM1, qui effectivement se situe au même niveau que lors des deux précédents exercices, elle n'appelle de notre part aucune observation ni critique nouvelle par rapport à celles formulées lors du budget primitif 2006, mais ne fait que les confirmer. C'est pourquoi, au sujet d'un certain nombre de dossiers sur lesquels nous reviendrons plus en détail lors de cette session, nous voulons affirmer notre totale et ferme opposition.

D'abord, il s'agit du dossier n° 16, dans lequel une somme de 335 K€ est inscrite pour financer la dépense des festivités du 6 juin 2006. Nous considérons que le budget de la culture n'est pas approprié pour supporter une dépense à caractère essentiellement promotionnel et nous disons également que votre souci, souvent déclaré, de transparence et de vérité devrait, à cette occasion, s'appliquer en nous produisant le budget global de cette journée, sur laquelle nous pensons déjà avoir contribué à faire réaliser une économie certaine.

En outre, nous donnerons un avis défavorable sur le principe d'une participation financière du Département pour la réalisation du Grand Stade dans la plaine du Var, à la fois parce que nous dénonçons un nouveau coup porté dans un secteur du département qui souffre, depuis longtemps, d'une politique d'aménagement basée sur le fait accompli, sans cohérence, ne voyant sur ce territoire qu'une lucrative réserve foncière. Mais aussi parce que nous refusons le mode de financement et de gestion de cet équipement.

Par ailleurs, nous voterons contre les documents budgétaires concernant le CICA, dont ne nous sont livrées que des bribes de l'évolution du dossier et dont nous craignons qu'il ne se solde, in fine, par une braderie.

Je signale qu'il y a un an, il avait été promis qu'une petite commission de réflexion serait réunie et tenue informée, mais pour l'instant nous n'avons eu, lors de la séance de commission, qu'une information sur ce que serait devenue l'évolution du dossier.

Pour terminer, nous évoquerons le dossier de création de l'établissement public foncier départemental (EPFD).

Nous voulons rappeler à nouveau notre désapprobation quant au non-respect du règlement intérieur de l'établissement public foncier régional par la Région.

En même temps, nous voulons rappeler notre regret que les nécessités impératives de la période dans laquelle nous sommes amenés à agir – j'évoque là la spéculation foncière sévissant sur notre territoire – ne vous aient pas amenés à considérer avant tout l'urgence et l'intérêt de trouver une solution acceptable par tous, dans le cadre fixé par le législateur, afin d'assurer au Département et aux collectivités locales, la maîtrise foncière du logement social, des activités et la préservation des espaces naturels.

Ainsi donc, grâce à une loi de complaisance, sera créé l'EPFD. Pour ce qui nous concerne, tout en n'étant pas dupes de la motivation politicienne qui prévaut en la matière, de la même façon que nous avons continué à siéger au sein de l'EPFR, nous ferons tout pour que l'établissement départemental soit orienté prioritairement et énergiquement vers les secteurs où les attentes de la population et des acteurs économiques sont les plus fortes et où les enjeux d'aménagement équilibré du territoire sont les plus lourds, c'est-à-dire le logement et, plus particulièrement, le logement social et l'agriculture.

Voilà donc les principaux motifs de critiques et réserves qui motiveront notre vote négatif à votre projet de DM1 2006.

Merci, M. le Président et chers collègues, de votre attention.

M. Le Président.- Je vous remercie, d'autant plus que – j'en dirai un mot dans quelques instants en répondant en même temps à M. KNECHT – c'était clair, concis, tout en affirmant vos positions.

Vous n'avez pas, de toute évidence, cherché à politiser à l'extrême et c'est ainsi que je conçois le débat entre opposition et majorité. Je vous en remercie.

M. KNECHT.- Je vais m'essayer à la clarté et à la concision, en y ajoutant la vigueur et la conviction.

M. le Président, mes chers collègues, la séance de ce jour est consacrée aux incontournables rendez-vous du compte administratif 2005 et de la décision modificative n° 1 2006.

L'étude de l'ensemble des rapports et documents, mais aussi l'actualité de certains dossiers, me conduisent à vous indiquer comme suit nos réflexions et interrogations sur ce sujet.

Pour ce qui concerne le compte administratif 2005, évoquons tout d'abord la question des taux de réalisation, c'est-à-dire l'évaluation de vos prévisions budgétaires à l'aune des opérations réalisées en grandeur nature tout au long de l'année 2005.

Force est de constater quelques grandes tendances.

Tout d'abord, une sous-estimation générale des recettes réelles, en particulier pour ce qui concerne l'investissement.

Ensuite, la baisse du taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, qui passe de 97 à 95,5 %. C'est léger, mais cependant significatif.

Pour le moins, ceci aurait mérité un début ou un commencement d'analyse et d'explication, dont nous n'avons trouvé trace, ni dans les documents soumis à notre réflexion, ni dans la présentation, par ailleurs excellente, des rapporteurs.

Regardons maintenant de plus près certains domaines. Prenons le social, qui comme chacun le sait, est la compétence première, tant du point de vue de la perception qu'en ont nos concitoyens que des masses budgétaires mises en œuvre, ceci à l'échelle de l'ensemble des départements de notre pays.

Pour ce qui concerne les Alpes-Maritimes, l'action sociale représente 39 % des dépenses totales du budget, taux strictement identique en 2004 et 2005.

Sur le seul budget de fonctionnement, vous en êtes à peine à 55 % des dépenses du compte administratif 2005, soit un léger mieux qu'en 2004 où vous en étiez à 54 %.

Pour autant, M. le Président, mesdames et messieurs de la majorité, vous n'êtes pas encore au paradis, peut-être même pas au purgatoire des départements de France pour ce qui concerne le social.

En effet, selon les références du ministre de l'Intérieur, de vos amis et par le biais de l'analyse de l'excellente DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales), je cite :

"L'action sociale prend une part croissante dans le budget des départements. En fonctionnement elle représente en 2005 plus des 2/3 des dépenses",

soit près de 66 ou 67 %, alors que vous en êtes à 54 %.

Le RMI en constitue un exemple tout à fait révélateur, Marius PAPI l'a évoqué avant moi. Sur le compte administratif 2005, je relève en dépenses 81,6 M€ prévus et 80,6 M€ réalisés. Tout va bien. En recettes, 81,94 M€ prévus et 76,77 M€ réalisés seulement, soit 3,5 M€ de différence.

Il convient de rappeler que cette question a fait l'objet d'un transfert de compétence par la loi du 18 décembre 2003. Il y a 18 mois à peine, lors de votre rapport du budget primitif 2005, vous affirmiez, sans tousser ni même sourciller, très exactement au dossier 25 à la page 3/4, à propos de l'année 2004, première année d'application de cette loi du 18 décembre 2003 *"conformément aux garanties constitutionnelles réaffirmées dans la loi du 18 décembre 2003, un crédit du même montant avait été inscrit en recettes au titre de la compensation versée par l'Etat"*.

L'exemple n'est malheureusement pas isolé et on voit, à bien des égards, que les fameux transferts de compétences et les soi-disant compensations à l'euro près de la loi de 2003, comme de celle du 13 août 2004, seront inscrits dans l'histoire comme un exemple emblématique de publicité trompeuse appliquée à la vie politique française.

Pour revenir au compte administratif 2005, d'autres domaines méritent d'être signalés comme des matières où, comme en fin d'année scolaire, l'appréciation pourrait être "n'a pas confirmé ses précédents résultats".

Il en va par exemple de la voirie, où nous avons en 2004, 128 M€ votés et 126 M€ réalisés. En 2005, on constate une significative baisse de régime avec 138 M€ votés et seuls 127 M€ réalisés, soit une différence de près de 11 M€.

Fait révélateur, les emprunts ne sont mobilisés qu'à hauteur de 135 M€ sur les 180 M€ prévus.

Autrement dit, l'intendance ne suit pas ou pas toujours. J'ai même cru percevoir, dans certains de nos échanges, M. le Président, une irritation certaine face aux difficultés, c'est le moins que l'on puisse dire, de réalisations, de mises en œuvre et de traduction dans le réel de certaines décisions.

Très concrètement et de façon tangible et immédiate, nous pourrions évoquer par exemple le réaménagement de la salle de la commission permanente, la réfection des espaces communs du bâtiment du Conseil Général ou encore la réfection de cette grande salle des séances plénières, où nous nous trouvons actuellement.

Concernant la DM1, ainsi que vous l'indiquez, elle s'élève à 72 M€, à un niveau très similaire à ceux de 2004 et de 2005, Henri REVEL le soulignait tout à l'heure.

Je me contenterai d'évoquer trois secteurs sur lesquels je poserai quelques questions, qui nous paraissent essentielles : la question du social et, singulièrement, de la scolarisation des enfants handicapés, le SDIS et la SEMSAT.

Pour ce qui est du social, vous l'écrivez, et Henri REVEL le redisait tout à l'heure mot à mot *"notre collectivité a choisi de s'engager de manière volontariste, hors de ses compétences légales et particulièrement dans le domaine de la santé"*.

Je souhaiterais reprendre et compléter ma précédente intervention en commission permanente sur la douloureuse et interpellante question de la scolarisation des enfants handicapés.

On voit, compte tenu de la complexité de cette loi sur le handicap et ses 80 décrets d'application, qu'en ce qui concerne les enfants qui bénéficient d'une décision favorable de l'ex-CDES pour avoir des auxiliaires de vie scolaire auprès d'eux pendant leur temps de scolarisation, on en est aujourd'hui, Dominique BOY-MOTTARD l'évoquera tout à l'heure, à un déficit de 60, 70 ou 80 enfants. Concrètement les dix, douze, quinze ou vingt heures d'auxiliaire de vie scolaire n'ont pas suivi, tout simplement parce que cette question est restée entre les mains de l'Etat et de l'Inspection Académique, qui opposent aux familles et à toutes celles et ceux qui les sollicitent une fin de non-recevoir, en estimant que les crédits sont épuisés.

Donc, M. le Président, même si ce n'est pas un sujet majeur, en tout cas il nous interpelle profondément et notre question est très simple : allez-vous, allons-nous rester les bras croisés devant ce qui constitue tout de même un scandale ?

Pour ce qui concerne le SDIS, nous avons pointé à plusieurs reprises, notamment au moment du budget primitif, la question de la très forte augmentation de la participation du Département.

Je rappelle les chiffres :

- Budget 2004 compte administratif 2004 : 48 M€,
- Budget compte administratif 2005 : 53,5 M€,
- Budget primitif plus DM1 2006 : 65 M€.

Ceci veut dire qu'en deux ans le budget du SDIS a connu 35,4 % d'augmentation. Je rappelle que cette inflation n'est pas nouvelle, puisque nous avons déjà pointé qu'en dix ans, de 1995 à 2005, ce budget avait été augmenté de 400 %.

Mes questions sont les suivantes :

Où allons-nous nous arrêter ?

Avez-vous obtenu, comme vous l'indiquiez, la mise en oeuvre d'un contrôle de la chambre régionale des comptes ?

De quelle façon les élus de notre assemblée, et tout particulièrement ceux de l'opposition, peuvent ou pourront-ils être informés et associés à la compréhension de ces interpellantes évolutions budgétaires ?

Pour ce qui concerne la SEMSAT, vous indiquez publiquement la liquidation, pour un montant estimé à 784 K€, d'une affaire qui remonte à 1995 et qui vient de connaître un épilogue, sans que l'on sache ce qu'il en est précisément.

Je voudrais ici rappeler que cette affaire, puisque c'est ainsi qu'elle est indiquée, remonte à encore plus longtemps, qu'elle n'implique pas que la gestion précédente, mais les gestions précédentes dans lesquelles vous étiez partie prenante comme membre de cette assemblée, comme d'ailleurs plusieurs de nos collègues ici.

Ma question : qu'avez-vous fait en temps et heure pour empêcher, enrayer ou anéantir ces dérives, alors déjà de notoriété publique ?

Dans un domaine très voisin, et à une toute autre échelle, je m'adresse surtout au président de l'UMP des Alpes-Maritimes et au responsable national du parti de la majorité présidentielle, qu'allez-vous faire pour empêcher, enrayer ou anéantir les insupportables dérives de la ville de Nice, dirigée par un maire et une équipe toute dévouée à l'UMP ?

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, les réflexions et questions que le compte administratif, la DM1 de 2006 et l'actualité nous inspirent.

Nous attendons et écouterons vos réponses avec le plus vif intérêt. Pour ce qui est de notre vote, il sera significativement dans la logique de ce que vous écrivez vous-même et en gras en page 2 de votre rapport : *"Le budget primitif est bien l'acte budgétaire majeur... La DM1 correspond pour l'essentiel à l'utilisation de l'excédent reporté et à des ajustements mineurs de recettes notifiées"*.

Nous nous sommes opposés fermement à votre budget primitif 2006. Notre cohérence et notre constance nous conduisent aujourd'hui à nous opposer de même au compte administratif 2005 et à la DM1 2006.

Je vous remercie, au nom des membres de notre groupe, bien sincèrement, de votre écoute et de votre attention.

M. Le Président.- M. KNECHT, il est vrai que vous êtes dans votre logique, mais elle est de plus en plus inexplicable. Que de contradictions ! Plus nous vous démontrons que vous êtes enfermés dans l'erreur...

Je prends un point de départ, qui est le budget vérité que vous avez contesté.

Puisque vous faites référence à des procès verbaux, je fais référence à vos déclarations disant que jamais nous ne serions capables de tenir nos engagements plus de deux exercices de suite. Vous êtes le premier à reconnaître, entre vous et M. PAPI, que le montant de cette DM1 est quasiment le même, c'est-à-dire quasiment nul, à 57 M€, ce qui ne s'est jamais vu.

Cela illustre bien nos dires lorsque nous avons expliqué qu'il était temps que chacun de nos concitoyens et de nos contribuables aient une bonne lecture, que le budget primitif comporterait à la fois les DM1 et DM2 précédentes et que l'on ne se hasarderait plus sur des budgets où tout ne serait pas provisionné à l'avance, que les DM ne seraient que des décisions budgétaires d'ajustement.

Nous avons fait la démonstration contraire de vos affirmations.

Je me souviendrai toujours de vos croquis avec vos effets ciseaux. Permettez-moi de vous dire que c'est avec saveur, car je ne vais pas boudier mon plaisir, que, dans quelques instants, je vous montrerai que le ciseau est en train de couper en petits morceaux votre costume plus qu'il ne taille la situation financière et budgétaire du Conseil Général, comme vous sembliez l'espérer ou le pronostiquer à l'époque.

Je vous remercie d'abord, l'un et l'autre, que cet instant ne soit pas un instant passionné. Ce n'est pas plus mal. Vous avez essayé d'utiliser des arguments, mais au fond de moi je suis convaincu que vous n'y croyez même pas.

Vous vous demandez ce que vous allez faire, car la décision budgétaire est bonne, le budget bien tenu. Vous vous demandez ce que vous allez pouvoir trouver pour vous exprimer en début de séance devant les médias et porter une critique, quelle qu'elle soit. Vous avez même terminé en disant que, comme il n'y avait rien à dire ici, vous alliez essayer de déplacer le débat sur le conseil municipal de Nice.

Cela démontre en tout cas la faiblesse de vos arguments sur la bonne gestion du Conseil Général et la manière dont avancent les choses.

En plus, je savoure cette contradiction entre le groupe socialiste et le groupe communiste : M. KNECHT me dit que la compétence première est le social et que nous n'en faisons pas suffisamment, quand M. PAPI me reproche que les dépenses sociales aient augmenté de 87 %.

Franchement, je constate que vous avez beaucoup de mal. M. CONCAS s'est même levé pour laisser un vide entre les deux groupes et marquer la différence en s'asseyant à la place de M. ALLEMAND.

Si vous vous enfermez dans la même pièce pour essayer de préparer votre réplique à la présentation de la DM1 et du compte administratif, ce serait au moins aussi compliqué que le choix de vos candidats aux présidentielles.

L'un et l'autre, vous avez évoqué un dossier auquel vous me savez très attaché, celui des transferts de compétences dans l'acte II de la décentralisation.

Bien évidemment, à chaque séance vous faites un copier-coller de l'intervention précédente, et de celle d'avant encore, mais il faudra bien qu'un jour vous compreniez que les routes nationales ne sont plus nationales, mais départementales. Quand vous vous exprimez devant cette assemblée, vous parlez en même temps à des hommes et des femmes qui désormais travaillent au service des routes départementales et de l'exclusif réseau de routes départementales.

Il vous faudra bien comprendre un jour que, désormais, les 700 personnels TOS rattachés au Conseil Général sont des agents du Département et que c'est à eux que vous vous adressez.

Si vous voulez continuer à insulter ces gens, à leur dire qu'ils étaient mieux où ils étaient, là où l'ensemble de leurs syndicats ont signé les conventions de transfert en disant qu'ils étaient vraiment enthousiastes de pouvoir rejoindre la collectivité départementale, si vous continuez à faire un copier-coller de vos interventions d'avant pour dire qu'ils sont chez nous, mais que vous n'en êtes pas satisfaits, si vous continuez à considérer qu'il faudrait demain...

M. KNECHT et M. PAPI, puisque je vois vos projets sortir disant "*dès que l'on reviendra, on supprimera la réforme des retraites, on généralisera les 35 heures, etc., on annulera tout ce qui a été fait*", je voudrais qu'aujourd'hui vous disiez, au nom de vos formations politiques, que dès que vous reviendrez vous annulerez les transferts de compétences, que vous reprendrez les routes départementales pour les remettre dans le réseau national, que vous prendrez les 700 personnels TOS, qui désormais sont du personnel départemental, pour les redonner à l'Education Nationale.

Ayez le courage de le dire, adressez-vous à ces gens en l'affirmant. Allez au bout de votre logique. Dans un an, vous serez peut-être au pouvoir, je fais preuve d'humilité car je ne sais pas ce que sera le résultat des élections, même si j'ai mes convictions et, en quelque sorte, ma petite idée, mais cela peut peut-être vous faire sourire.

Etes-vous prêts, ce jour-là, je vous pose la question clairement, à dire que les 300 kilomètres de voiries départementales, sur lesquels les chantiers ont avancé dix fois plus vite qu'avec l'Etat précédemment, seront redonnés au ministère de l'Equipement ?

Etes-vous prêt à dire à tous les personnels de l'Equipement, à tous les personnels de l'Education Nationale qui ont fait le choix du Conseil Général, que vous les redonnerez au ministère de l'Equipement ou à l'Education Nationale ?

Dites-le ! Le dites-vous ?

M. VICTOR.- Pouvons-nous réagir ?

M. Le Président.- Sur ce point, oui, mais répondez oui ou non.

M. VICTOR.- La question n'est pas de remettre en cause la décentralisation, la question porte sur les financements de cette décentralisation qui fait supporter de plus en plus aux collectivités territoriales les responsabilités qui étaient celles de l'Etat hier, sans contrepartie. Vous savez bien que ce n'est pas vrai.

M. Le Président.- Je vous dis chiche ou non ? Etes-vous prêts ?

M. VICTOR.- Ce sont deux questions différentes.

M. KNECHT.- **Oui, nous sommes prêts et je peux vous dire que nous travaillons très sérieusement sur ces questions.**

M. Le Président.- Recentralisation... C'est une voie importante.

M. KNECHT.- **Pas recentralisation, mais bilan des deux étapes de la décentralisation et mise en œuvre d'une nouvelle décentralisation, avec une clarification des compétences.**

Je peux vous dire, pour avoir travaillé très précisément sur ce point, notamment avec la fédération nationale des élus socialistes et républicains, que les choses avancent dans ce sens et que c'est ce que nous proposerons en 2007.

M. Le Président.- Vous ne savez pas comment vous en sortir, vous êtes enfermés dans quelque chose et vous n'avez pas le courage d'aller au bout de ce que vous affirmez.

En tout cas, c'est plutôt rassurant pour ces personnels, car les TOS gagneront 1 400 € de plus par an au Conseil Général que ce qu'ils avaient au service de l'Etat.

On peut dire aux personnels TOS, qui vont gagner 1 400 € de plus, qui auront en outre le comité des oeuvres sociales (COS), le département union club (DUC), les classes vertes, les classes de neige, etc., que le groupe socialiste et le groupe communiste entendent proposer, dans leur projet de mai 2007, de les réintégrer dans les services de l'Etat.

En tout cas, c'est le grand message que vous leur avez adressé ce matin et ils apprécieront. Nous ne manquerons pas d'en parler à leurs représentants et de transmettre vos propositions à leurs représentants lors des prochaines commissions paritaires.

Mme GUIDICELLI, nous verrons comment ils apprécieront.

Quant à l'euro près, le transfert s'est fait à l'euro près. Vous aviez d'ailleurs la possibilité de faire un recours devant le conseil constitutionnel. Vous pouviez le faire, puisque c'est constitutionnel.

Nous avons inscrit dans la Constitution que chaque fois désormais que l'Etat transférait une compétence vers une collectivité départementale, si ce transfert ne se faisait pas à l'euro près, il y avait possibilité de recours devant le conseil constitutionnel.

Je note en tout cas que vous ne vous y êtes pas hasardés.

J'avoue très sincèrement, je le reconnais et nous avons déjà eu ce débat lors du budget primitif, que nous sommes passés de 40 M€ à 54 M€ sur le budget des routes départementales issues du réseau transféré de l'Etat. Seulement, les 40 M€ correspondent, à l'euro près, à ce qu'avait la DDE précédemment.

J'aurais pu me contenter de vous proposer de ne mettre que 40 M€ pour faire la même chose que ce que faisait en moyenne annuelle la DDE sur les routes nationales du département des Alpes-Maritimes, mais comme la DDE, avec ses 40 M€, ne faisait pas depuis dix ans, quinze ou vingt ans ce que nous lui demandions, je vous ai proposé, sur le budget primitif, d'ajouter 14 M€.

C'est notre choix et notre part de responsabilité sur un réseau devenu départemental, où nous estimons devoir apporter plus à l'ensemble de nos usagers qui le demandent. Je pense que nos usagers aujourd'hui apprécient l'effort qui est celui de la collectivité départementale, en plus de celui que faisait l'Etat précédemment.

Pour autant, le transfert s'est fait à l'euro près : 40 M€ la DDE en 2005, 40 M€ le Conseil Général en 2006.

Une demande de parole dans la salle...

Non, je vous l'ai accordée une fois, il y a des principes auxquels j'ai dérogé une fois, vous vous êtes exprimés, c'est à mon tour de vous répondre maintenant.

Vous parlez de fracture entre les territoires, M. PAPI. Franchement, dans le département des Alpes-Maritimes je crois que nous sommes la collectivité qui justement veille à cet effort de solidarité.

Qui plus est, en ma qualité de ministre délégué à l'aménagement du territoire, j'ai signé il y a quatre jours la charte des services publics et de leur modernisation en milieu rural avec les ministères concernés, la SNCF, EDF, GDF, l'UNEDIC, l'ANPE, la CNAF, la CAF, la CNAM, la MSA, la Poste, les trois chambres consulaires et tous les opérateurs de services publics de notre pays. Ce, pour mettre enfin des règles du jeu là où, pendant trente ans, cela a été la loi de la jungle dans notre pays, pour ne plus fermer un service public et pour que chaque fois qu'un projet de modernisation ou de réorganisation est en cours, il soit débattu, discuté, validé par les élus du département, sous la coordination du préfet et du président du conseil général.

Il y a une grande différence. Vous, vous avez démantelé pendant des années les services publics, moi je m'honore, en tant que membre du gouvernement, d'y avoir mis un terme en imposant des règles du jeu dans notre pays. C'est effectivement une vision différente.

Vous avez eu raison de parler de ces fractures en matière de services publics, car c'était pour moi l'occasion de rappeler les dérives que vous avez instaurées et auxquelles nous avons mis un terme.

Je veux vous donner raison sur un certain nombre de points, à vous M. KNECHT, comme à vous, M. PAPI.

Sur le RMI, nous avons une perte de recettes et vous avez raison. Sur le différentiel 2005 de recettes/dépenses d'allocations RMI, nous nous sommes d'ailleurs, au gouvernement, engagés à opérer un abondement, une fois les comptes administratifs des départements votés.

Je vous rappelle qu'en 2005 l'abondement exceptionnel avait été de 1 083 K€ par rapport au compte administratif 2004. Nous votons notre compte administratif aujourd'hui et nous allons procéder de la même manière.

D'ailleurs, la conférence des finances publiques dans les collectivités locales s'est réunie récemment et a proposé au gouvernement d'aller dans ce sens.

Vous avez raison, mais nous nous sommes engagés aussi, sur la base des comptes administratifs, à un réajustement annuel.

Permettez-moi de vous dire que si vos gouvernements en avaient fait autant sur le SDIS, sur lequel m'a interrogé M. KNECHT, sur l'APA et sur les 35 heures, etc., peut-être que les finances locales se porteraient beaucoup mieux aujourd'hui.

Vous avez évoqué, M. KNECHT, les lenteurs de réalisation des travaux de confort mais nécessaires, car donner aux élus les moyens de travailler dans de meilleures conditions est une bonne chose.

J'adhère à cela, nous en avons discuté ensemble l'autre jour, et je suis content que vous repreniez le discours que je vous ai tenu en privé.

En effet, je reçois les présidents de groupe, j'ouvre avec tout le monde ici une discussion libre, pour leur demander quelles remarques ils souhaitent faire sur le fonctionnement de notre administration et de nos services. Or, vous ne m'avez fait aucune remarque sur ce sujet.

C'est moi qui vous ai dit que j'étais très heureux d'un certain nombre de réformes opérées dans notre administration, en présence de M. le Directeur Général des Services, et notamment de notre puissance d'investissement sur les grands travaux, sur notre réactivité en matière d'accession à la propriété, des transports, etc...

En trois ans, nous avons considérablement modernisé notre collectivité sur les services informatiques, sur la M52, Cependant, il y a encore un domaine, effectivement, qui n'était pas pour moi une priorité, celui des travaux de confort, de décoration, etc... J'ai estimé que les élus pouvaient, avec cette moquette pas très attractive, c'est vrai, continuer à délibérer, mais que les routes sur lesquelles roulent nos concitoyens étaient plus prioritaires.

Cependant, M. KNECHT, vous avez raison, il faut que nous y venions, parce que je veux réorganiser l'ensemble de la cité administrative pour le confort, d'abord de nos personnels avant le nôtre, sachant que la tour d'à côté connaît un certain nombre de difficultés : il n'y a pas de climatisation l'été, il y a le bruit de l'autoroute dû à l'ouverture obligatoire des fenêtres...

Avec la décentralisation, je souhaite que tous les services techniques soient dans le même immeuble, de même pour les services sociaux, etc... afin de donner plus de cohérence à tout cela.

Nous avons terminé de planifier tout cela et il y aura une réunion avec tous les groupes pour vous proposer le nouveau programme de réorganisation de l'ensemble de nos services.

En même temps, bien évidemment, il est temps de redonner un peu de fraîcheur à cette salle. Je vous informe que c'est la dernière fois que nous siégeons dans cet hémicycle tel qu'il est. Il sera fermé pour travaux jusqu'au budget primitif, date à laquelle il nous sera livré. Nous n'y ferons pas de choses somptuaires, car tel n'est pas mon souhait ni mon ambition, mais au moins de la fraîcheur pour que nous ayons, sur les revêtements muraux et les sols, quelque chose qui soit un peu plus digne, afin que nous puissions travailler dans de meilleures conditions.

Je l'avoue, nous avons besoin de nous renforcer. Trois ingénieurs sont d'ailleurs recrutés et vont nous permettre d'aller plus vite.

Il y a un autre domaine où j'avoue, M. PAPI, ne pas avoir une vision définitive des choses, l'EPFR.

Aujourd'hui je souhaite vous proposer de nous engager sur l'EPFD, et je vous remercie car vous aviez été solidaires du Département alors que tous les engagements n'avaient pas été respectés sur l'EPFR dont Mme GUIDICELLI devait prendre la présidence.

En même temps, une réforme est discutée et en cours pour la gestion des EPFR et le rééquilibrage de leur fonctionnement, notamment avec l'entrée potentielle des communautés d'agglomération à l'intérieur des EPFR et la possibilité, à l'intérieur des EPFR, d'avoir des sections départementales permettant d'identifier parfaitement les sommes qui viennent d'un département, pour qu'elles reviennent à ce département.

Pour maintenir la pression et faire avancer les choses, je souhaite que nous nous prononcions sur la détermination du Conseil Général à affirmer sa volonté afin que l'effort réalisé par le Département en faveur de l'EPFR revienne au Département.

Par ailleurs, si les choses évoluaient dans le bon sens, il ne faut pas que nous restions fermés à cette évolution avant de passer à la phase ultime de l'EPFD. Je m'en suis entretenu avec mon ami Dominique PERBEN, ministre de l'Équipement, dans ce cas nous rentrerions dans cette formule évolutive.

Nous ne sommes pas si éloignés l'un de l'autre sur cette vision des choses.

Par ailleurs, vous nous proposez d'augmenter la taxe professionnelle, M. PAPI. Permettez-moi de vous dire, quand je vois aujourd'hui les résultats de notre département et sa taxe professionnelle, qui sans l'avoir augmentée depuis cinq ans, reste une charge très lourde pour les entreprises qui sont les principales créatrices de richesses et d'emplois, que vous proposiez d'alourdir leur fiscalité me choque profondément.

Cette décision modificative, une fois de plus, pour répondre globalement à vos critiques, consacre une gestion saine et confirme le dynamisme de notre action, mes chers collègues. Trois piliers ont porté notre budget depuis 2003 : la relance de l'investissement, la stabilité des taux de fiscalité et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

C'est au regard de ces objectifs que je veux que la gestion de la majorité soit jugée. Les avons-nous atteints ou pas ?

Concernant la stabilité de la fiscalité, nous nous y sommes engagés pour la durée de la mandature. Vous aviez souhaité le parjure, vous vous êtes trompés sur les rangs du groupe communiste et ceux du groupe socialiste. Le cap sera tenu fermement et irrévocablement. Je le dis, tant que cet exécutif sera en place, il ne sera pas dérogé à cet engagement et, contrairement à vos souhaits, il n'y aura pas de parjure.

Seuls trois départements en France n'ont pas augmenté leur fiscalité depuis 2001 : l'Orne, le Val d'Oise, les Alpes-Maritimes. Appartenir à une majorité et soutenir un exécutif qui a permis à notre département d'être l'un des seuls trois départements de France à pouvoir dire à tous ses administrés, à tous ses foyers, à tous ses chefs d'entreprise, de la plus petite à la plus grande, qu'il n'a pas touché à la fiscalité, qu'il a augmenté en permanence les prestations sociales, ses politiques d'investissement, ce doit être une fierté partagée sur chacun de vos bancs.

Les Echos ont récemment salué la bonne gestion du département des Alpes-Maritimes et je relève dans cet article qui nous est consacré les points suivants :

- "Fiscalité locale directe stable en 2006, comme les quatre années précédentes.

- Faible endettement de 224 € par habitant au 1^{er} janvier.
- Recours modéré à l'emprunt, 217 M€, malgré des investissements (400 M€) en hausse de 18,52 %.
- Le département des Alpes-Maritimes, présidé par Christian ESTROSI", mais c'est accessoire, "fait partie des bons élèves en France".

Je pense que Les Echos, journal économique incontestable et objectif, a une référence beaucoup plus sérieuse que les orateurs des groupes socialiste et communiste.

Pour ce qui est de la relance de l'investissement, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Vous m'avez fait un plaisir extraordinaire, M. KNECHT, en regrettant, alors que nous avons programmé 185 M€ d'emprunt, que nous n'en ayons réalisé que 135 M€. Formidable !

M. KNECHT souhaitait que nous empruntions plus que ce que nous avons fait. Pourquoi ? Parce qu'il voudrait tellement que nous lui donnions raison sur la démonstration de l'effet ciseau qu'il nous avait faite. Il s'est dit qu'il fallait nous pousser à emprunter, ainsi dans deux ou trois ans, il pourrait montrer qu'il ne s'était pas trompé. Il dit que c'est scandaleux, que nous avons programmé 185 M€ d'emprunts, mais que nous n'en avons réalisé que 135.

Si en réduisant de 50 M€ l'emprunt programmé nous tenons notre cap sur les investissements, avec 240 M€ en 2003, 270 M€ en 2004, 315 M€ en 2005 et 400 M€ au BP 2006, ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous avons, à périmètre constant et par an, 45 M€ de plus d'investissements.

Vos critiques, M. KNECHT, sont des compliments. En effet, quand vous nous dites que c'est scandaleux car, en plus de l'emprunt avec 50 M€, les taux d'exécution sont passés de 97 à 95 %, il est vrai que lorsqu'on passe d'un taux d'exécution de 97 % sur 240 M€ à 95 % sur 400 M€, permettez-moi de vous dire que cette critique est un vrai compliment, sincèrement.

Si ce sont les seuls arguments trouvés pour critiquer le compte administratif, merci M. KNECHT. Il faut faire de même à toutes les séances.

Comme nous allons ajouter en plus 36 M€ dans cette DM1 en investissements, ce ne seront pas 400 M€ sur l'année 2006, mais 436 M€. Si nous sommes à 95 % de taux d'exécution pour 436 M€ d'investissements, permettez-moi de vous dire que ce sera un très bon compliment que nous recevrons de votre part, M. KNECHT.

Avec des priorités claires : les collèges, l'aide aux communes, le logement.

Sur le logement, il y a une rallonge de 9 M€, cher José BALARELLO, puisque nous sommes passés de 3,9 M€ en 2004 à 10 M€ en 2005 et à 26,3 M€ en 2006. Si l'on y ajoute les crédits pour la SEM Habitat, on arrive à 35 M€.

Je veux vous annoncer que nous sommes à 1 600 dossiers depuis le début de l'année 2005 pour l'accession à la propriété dans l'ancien. C'est bien pour cela que nous en ajoutons ici, car nous avons des demandes bien supérieures et nous souhaitons y apporter une réponse. Cela démontre que nous ne nous sommes pas trompés.

Pour les collèges, 13 M€ sont mis en place en faveur du Plan Collèges Avenir, qui avance à un rythme soutenu. Nous avons d'ailleurs lancé cette année le chantier du collège de Roquefort-les-

Pins et la reconstruction du collège Jules Verne à Cagnes-sur-Mer, ainsi que la réalisation de cinq gymnases (Le Pré des Roures au Rouret, Capron à Cannes, Pablo Picasso à Vallauris, Jean Franco à Saint Etienne-de-Tinée, La Bourgade à La Trinité), sans compter les réhabilitations engagées.

Enfin, concernant l'aide aux communes, nous ajoutons dans cette DM1 5 M€.

En 2005, nous avons versé 65 M€ de crédits aux communes et ce montant était de 40 M€ en 2004. L'aide aux communes a donc augmenté de 62 % en 2005. En 2006, nous sommes sur la même dynamique.

L'emprunt est aujourd'hui maîtrisé, nous avons un ratio de solvabilité d'une année et demie pour rembourser la dette, sachant que dans une collectivité départementale, le seuil d'alerte est à huit ans. En une année et demie, nous pouvons aujourd'hui rembourser notre dette.

Je vous rappelle que l'épargne brute représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent les intérêts de la dette, M. KNECHT. L'épargne brute dégage la marge nécessaire pour l'investissement. Quels sont les chiffres ?

En 2003, c'était 196 M€, en 2004 il y avait 160 M€ et en 2005, dans ce compte administratif, on remonte à 177 M€. Vous le voyez, l'effet ciseau ne s'est pas produit, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Voilà pour le bilan. Pour ce qui est des mesures nouvelles de la DM1, il y a l'expérimentation pour les transports à la demande pour les handicapés.

Vous êtes intervenu, M. KNECHT, sur la scolarisation des enfants handicapés et la mise en place d'auxiliaires de vie scolaire, qui reste une compétence d'Etat et continue, il est vrai, d'accuser, dans les Alpes-Maritimes comme partout, un déficit très regrettable.

Le Département ne laissera pas la situation en l'état et l'élaboration du schéma du handicap, actuellement en cours et qui vous sera présenté avant la fin de l'année, intégrera cette question, anticipant sur les compétences en matière d'enfance handicapée qui ne nous seront transférées que dans deux ans.

M. KNECHT, alors même que vous nous dites, quant aux conditions de vie scolaire, que cela ne va pas, bien que ce soient les compétences de l'Etat, il ne faudrait pas, alors que je vous propose d'anticiper et de le mettre dans le schéma départemental du handicap – même si cela nous sera transféré dans deux ans – monter au créneau comme vous le faites sur les TOS et sur la DDE. Il ne faudra pas nous affirmer que, certes, vous l'aviez demandé, mais comme on ne nous apporte pas les dotations nécessaires, que vous ne le voulez plus.

M. KNECHT, il faut être cohérent avec soi-même.

Dans cette DM, nous faisons un geste très significatif aussi en matière sociale, par la prise en charge des frais de cantine pour les ménages à faibles revenus et les classes moyennes, de 1 € par repas. C'est une mesure très importante concernant près de 150 repas dans les collèges. Voyez ce que nous apportons à un certain nombre de familles du département des Alpes-Maritimes en matière sociale, là où vous estimiez que nous ne faisons pas suffisamment.

Voilà ce que je voulais vous répondre. Vous avez également évoqué les droits de mutation. Vous estimez que l'on encaisserait trop de droits de mutation. Or, notre collectivité a eu le souci de faire le meilleur usage de cette ressource exceptionnelle : 23 M€ sont réaffectés à l'aide au logement pour les particuliers, 9 M€ ont été employés à la constitution de la SEM Habitat pour le logement,

7 M€ ont permis de financer la nouvelle tarification des transports départementaux, et en particulier le billet à 1,30 euro.

Vous voyez que nous n'avons pas fait n'importe quel usage de l'augmentation des recettes en matière de droits de mutation. Nous avons voulu que ces recettes complémentaires apportent une véritable réponse sociale.

Dans tout cela, il existe un lien de corrélation entre la bonne situation de l'économie des Alpes-Maritimes et le volontarisme de notre budget. Quand je constate que nous sommes à 11 % de chômeurs de moins en un an, soit une baisse supérieure à la moyenne nationale qui est à 8,4 %, avec 2,5 % d'emplois créés en plus et 4 % d'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, je me dis qu'avec un budget vérité, nous ne nous sommes pas trop trompés.

Enfin, je ne me défilerais pas sur votre dernière question. Je suis ici le président du Conseil Général des Alpes-Maritimes et le président de tout le monde. Jamais je n'ai accepté que l'on utilise cet hémicycle pour en faire un lieu de débat municipal. Que ceux qui voudraient évoquer les situations de Menton, de Cannes, d'Antibes, de Saint Etienne de Tinée ou de Nice, se disent qu'ils seront toujours déçus, je ne me prêterai jamais à ce jeu ici.

Si vous considérez que vous n'êtes que le conseiller général de Nice, ce n'est pas très digne, car ici chacun d'entre vous est conseiller général des Alpes-Maritimes, chacun d'entre vous est ici pour débattre de la politique du département des Alpes-Maritimes. Je suis, moi, le Président de tout le Département et je ne m'arroge pas le droit de faire de l'ingérence dans quelque commune que ce soit.

Vous voulez vous adresser au président de l'UMP. Ici, je ne suis pas le président de l'UMP, je suis le président du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Cependant, si cela peut vous faire plaisir, dites-vous une chose : l'UMP ne restera pas inattentif à vos préoccupations. Ce sera même très douloureux pour vous, car l'UMP fera le nécessaire, ici comme ailleurs, afin que vous ne remportiez aucun succès. Dites-le vous, on ne restera en dehors de rien.

Applaudissement.

Je mets aux voix le rapport n° 1 sur le projet de compte administratif 2005. Je vais appeler M. Charles-Ange GINESY pour présider cette instance solennelle.

M. ESTROSI quitte la salle.

M. GINESY.- Après avoir entendu l'excellent rapport de notre vice-présidente aux finances, Mme GUIDICELLI, après ce débat nourri sur le compte administratif, je le soumets à votre approbation.

- Vote - Le rapport n° 1 est adopté à la majorité (votes contre du groupe communiste et du groupe socialiste et verts).

Je vous remercie pour ce vote. Vous pouvez solliciter M. ESTROSI pour qu'il reprenne la présidence.

En attendant que le président reprenne ses fonctions, je vous propose de voter le compte de gestion, dossier n° 2.

M. le payeur départemental quitte la séance.

M. VICTOR.- Le Président vote le compte de gestion.

M. GINESY.- Oui, s'il est en séance, mais nous allons considérer qu'il adhère à la majorité.

- Vote - Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Retour en séance de M. ESTROSI.

M. le Président.- Je vous remercie. Le vote du compte de gestion a été fait, mais est-ce que M. le payeur départemental était sorti ? Oui ? Très bien, car il risquait autant que moi dans cette affaire et nous y sommes attachés.

Je passe à la DM1, rapport n° 3.

- Vote - Le rapport n° 3 est adopté à la majorité (votes contre du groupe socialiste et verts et du groupe communiste).

4.- Appel à projets du Conseil Général dans le cadre du 06/06/06

M. NEGRE.- M. le Président, chers collègues, voilà un dossier j'imagine consensuel.

Le Conseil Général a réalisé quelque chose d'original en faisant un appel à projets d'envergure, qui concernait six domaines d'intervention.

Nous avons reçu 1 350 réponses et 60 ont été retenues par un jury. Ces projets seront réalisés par le Conseil Général, soit directement, soit sous forme d'aides aux porteurs de projets.

Les 60 lauréats ont été honorés par le Conseil Général, étant précisé qu'ils étaient en réalité 75, certains dossiers concernant plusieurs personnes.

Je vous propose de déléguer à la commission permanente les modalités de mise en œuvre de ces projets.

M. le Président.- Je vous remercie. J'avais des demandes d'intervention sur ce rapport n° 4, trois minutes du groupe socialiste et trois minutes pour le groupe communiste.

M. VICTOR.- Merci, M. le Président. J'aurai besoin de bien moins de temps, je n'utiliserai pas ces trois minutes.

Je veux simplement dire, pour avoir participé au moins à 50 % des deux commissions qui se sont réunies pour retenir les 60 projets, ce que l'on peut retirer de ce travail.

D'une part, sur les 1 350 dossiers déposés, alors que nous attendions sans doute de l'innovation, de l'originalité, des choses un peu nouvelles, pour l'essentiel nous avons rencontré des dossiers qui représentaient plus des attentes de la population, dans des domaines où déjà nous intervenons. C'était vrai en santé, en solidarité, ainsi qu'en environnement, en sport, en culture, dans tous les domaines.

Au-delà des 60 projets sélectionnés, il faut peut-être étudier, pour la préparation de notre budget 2007, comment insérer les idées avancées et qui font déjà partie de nos missions et obligations.

D'autre part, nous n'avons pas pu savoir à ce jour, et pour cause, quel budget était réservé globalement aux 60 projets qui sont maintenant arrêtés. Il faudra bien que nous ayons une information sur l'ensemble du financement.

Enfin, il est vrai qu'il aurait été difficile que certains projets soient essentiellement réalisés par leurs porteurs. Le Conseil Général interviendra en relais, mais, pour autant, je pense qu'il faudra, dans le maximum de cas, savoir associer ces porteurs de projets à la réalisation. Et, je pense qu'il serait intéressant qu'assez régulièrement nous soyons informés de leur avancement.

Merci.

M. KNECHT.- De façon encore plus concise, sans développer à nouveau les arguments indiqués en commission permanente, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. le Président.- Je vous remercie. M. VICTOR, vous avez raison, d'ailleurs nous recevons depuis une semaine les porteurs de projet un par un et nous sommes en train de faire l'évaluation, qui sera bientôt transmise.

Les domaines concernés sont le sport, la culture, l'éducation, l'emploi, l'environnement, la solidarité, la santé. Il faudra ensuite que nous les associations le plus possible, comme vous le suggérez, au suivi de ces projets.

Je mets aux voix le rapport n° 4.

- Vote - Le rapport n° 4 est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste).

5.- Compléments et modifications d'autorisations de programme (AP)

Mme GUIDICELLI.- En application de notre règlement financier, nous sommes tenus de voter les AP par programme et de procéder à leur affectation par opération.

Nous allons donc procéder, avec ce rapport, à des compléments, des modifications et des affectations.

Chaque élu disposant de la liste, je ne vous donnerai que les totaux.

- En ce qui concerne les bâtiments, le foncier, les collèges : 16 630 033 €.
- les routes : 15 200 000 €,
- l'éducation : 1 400 000 €,
- l'écologie et le développement durable : 1 485 000 €.

6.- Affectation du résultat - budgets annexes

Mme GUIDICELLI.- Les cinq premiers budgets annexes concernant les écoles des neiges et d'altitude, l'école de la mer, le musée des merveilles, le musée des arts asiatiques, et le service social du personnel, ont tous été clôturés en équilibre, mais ils n'existent plus depuis le 1^{er} janvier 2006.

En ce qui concerne le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, nous vous proposons d'affecter en recettes d'investissement 4 184,17 €.

Pour le budget annexe du CICA, nous affectons 48 781,89 € en recettes de fonctionnement.

Pour le parking SILO, nous affectons 186 053,31 € en recettes de fonctionnement.

Pour le parking du port de Villefranche Santé, nous affectons 35 955,20 € en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe des ports concédés, il s'agit de 400 518,97 € en recettes d'investissement.

7.- Communication sur les emprunts réalisés sur l'exercice 2005

Mme GUIDICELLI.- Il s'agit d'une communication sur les actes pris dans le cadre de la délégation qui vous avait été donnée, M. le Président, le 20 décembre 2004.

Cette délégation vous a permis, sur les 314 M€ en 2005, de signer trois contrats :

- le 14 novembre 2005 avec DEXIA pour 25 M€,
- le 15 novembre avec la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour 25 M€,
- le 29 novembre 2005 avec la CAISSE D'EPARGNE, pour 85 M€.

M. le Président.- Pourriez-vous nous rapporter aussi le dossier n° 9 ?

9.- Convention de services comptables et financiers à intervenir avec le Trésor Public

Mme GUIDICELLI.- Cette convention sera signée je crois tout à l'heure, entre vous-même, M. le Président, et le trésorier payeur général.

Elle a pour objectif essentiel de réduire les délais de paiement avec nos services et de simplifier les démarches des usagers par la mise en œuvre des moyens les plus modernes de paiement, de faciliter l'accès à l'information et de moderniser la gestion financière de notre collectivité.

La convention est épaisse, longue, je ne vais pas en dire plus, je crois que vous ferez beaucoup mieux que moi tout à l'heure avec M. le trésorier payeur général.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je vais demander au Pr. ASSO de nous rapporter le rapport n° 8.

8.- Information sur l'exécution des marchés publics

M. ASSO.- Le décret du 27 mars 1993 prévoyait que les informations sur l'exécution devaient faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel.

Ces dispositions ont été supprimées, mais l'assemblée départementale, l'année dernière, a souhaité être toujours destinataire de ce rapport. Nous le présentons donc avec cet état récapitulatif.

Il s'agit d'examiner l'état des marchés soldés en 2005. Le rapport est donc annexé à cette présentation rapide, mais cela me permet en même temps, M. le Président, si vous m'y autorisez, d'évoquer d'un mot, avec M. KNECHT avec qui je m'en suis entretenu, le bilan annuel de la commission d'évaluation des marchés publics.

Par courtoisie je vais, si vous m'y autorisez, laisser d'abord la parole à M. KNECHT.

M. le Président.- Bien sûr, c'était prévu.

M. KNECHT.- M. le Président, mes chers collègues, la commission d'évaluation des marchés publics mise en place il y a un peu plus de dix-huit mois maintenant bon an mal an suit son rythme de croisière.

Elle doit prochainement se réunir, au tout début du mois de juillet, pour examiner un certain nombre de points.

Nous avons eu la possibilité de demander une analyse approfondie de cinq marchés, qui est en cours d'étude par les services. Au point où nous en sommes, il nous semble les uns et les autres qu'il serait peut-être nécessaire de donner un second souffle à cette mission et de faire en sorte, ainsi qu'il en avait été convenu lors de sa mise en place, qu'elle puisse bénéficier d'une structure en personnels d'une ou deux personnes, de façon permanente. Ce, afin que Bernard ASSO, moi-même et les membres de la commission puissions travailler en amont de certains dossiers, de façon transversale, de façon aléatoire, en toute indépendance, si j'ose dire, de l'organisation fonctionnelle de cette Maison.

Il serait tout à fait utile et efficace, je crois, que cette structure puisse se mettre en place, afin que, de façon totalement indépendante et avec des méthodes qui ne seront pas forcément les méthodes classiques de l'administration ou de la gestion d'une collectivité, nous puissions bénéficier de cette structure, tant il est vrai que la problématique est immense. Les enjeux sont essentiels pour la collectivité et celles et ceux qui sont impliqués dans ces questions ne peuvent pas, à l'évidence, compte tenu de leur disponibilité, charges et obligations par ailleurs, faire un travail systématique et préalable sur les dossiers.

M. ASSO.- M. le Président, je reconnais être assez favorable à cette proposition de M. KNECHT, dont nous avons parlé précédemment, car l'évolution de la commission, comme vous avez pu le voir et comme les services l'ont constaté, va vers une sorte de mini-administration de missions, à la fois d'évaluation, certes, mais aussi parfois d'investigation. Il serait, je crois, opportun d'avoir une certaine stabilité ou institutionnalisation.

J'ajoute que cela permettrait d'élaborer ce que nous souhaitons à une époque quand nous avons commencé à dessiner la problématique de la commission, à savoir un tableau de bord d'évaluation des marchés, avec un certain nombre de critères.

Il est vrai que les services, qui sont totalement à notre disposition, sont parfois surchargés. Cela nous apporterait une méthode de travail plus pertinente.

De notre côté, je me félicite des travaux, de l'action que nous menons et de la parfaite efficacité que nous trouvons à chacune de nos demandes.

M. le Président.- Je souhaite vous remercier, l'un et l'autre, car c'était un pari que de faire travailler ensemble deux personnalités aussi fortes que les vôtres avec l'ensemble des membres de

chaque groupe représenté au cœur de la commission, afin d'examiner un certain nombre de marchés, voir les défaillances, et nous savons qu'il y en a encore.

Cette commission doit être là pour nous aider à avancer. Je souhaite même que nous puissions élargir ses compétences.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir, avec vous notamment, de mes préoccupations sur le problème de l'architecture et de tout ce qu'il doit y avoir de durable dans tout ce que nous bâtissons.

Je souhaite que vous puissiez aussi, dans ce domaine, vous impliquer et apporter des recommandations et des conseils aux administrations.

Je demande aujourd'hui que l'on ait des exigences sur les cahiers des charges adressés à l'ensemble de tous ceux qui doivent, par exemple, répondre à des appels à projet en matière d'architecture. Quand on construit un bâtiment, c'est un bâtiment de la République que l'on construit.

Quand je vois, au cours des quarante ou cinquante dernières années, ce que les collectivités ont pu bâtir de laid, par rapport à ce que d'autres nous ont laissé au cours des deux siècles écoulés, quand je regarde le lycée Masséna permettez-moi de vous dire que j'ai le sentiment que dans trois siècles ce sera toujours le lycée Masséna. On ne peut pas forcément en dire autant de tous les collèges des Alpes-Maritimes.

Je pense que nous avons le devoir de laisser une marque de notre temps. On s'aperçoit bien que les procédures et, sans doute, la manière dont sont rédigés les cahiers des charges, ne mettent pas de contraintes suffisantes pour nous permettre de faire le choix de ce qui répond le mieux à cette exigence. Nous en sommes à devoir trancher aujourd'hui au bénéfice de ce qu'il y a, non pas de mieux, mais de moins mal.

Cela ne me satisfait pas. Je pense que votre commission, dans ce domaine aussi, a sans doute des propositions à faire sur le travail de notre administration et de notre assemblée.

M. PAPI.- Je ne m'étais pas inscrit dans le débat, mais je voudrais simplement exprimer l'impression que je ressens en ce moment, en tant que membre de l'assemblée.

Je retiens qu'il faut donner à cette commission des moyens, mais il me semblerait nécessaire qu'elle puisse apporter la preuve à tous les membres de l'assemblée que, grâce à son action, on a pu agir sur un certain nombre d'éléments à travers les marchés publics concernant les candidatures en nombre suffisamment important pour qu'un choix s'opère en matière de main d'œuvre, etc., et, bien sûr, les problèmes que vous venez d'évoquer d'ordre environnemental, architectural, etc.

Je pense qu'il y aurait peut-être d'autres commandes aussi de la part de l'assemblée. Ce n'est pas une critique, cela complèterait et nous apporterait la preuve que nous avons fait le bon choix en instaurant cette commission.

M. ASSO.- Pour répondre en partie à M. PAPI, nous avons procédé à des études sur les comparaisons de prix.

Nous l'avons fait dans les premiers mois en prenant acte d'un certain nombre de départements comparables, sur des projets comparables.

Nous avons posé des questions sur des transactions ayant eu lieu afin de solder des litiges.

Du point de vue des candidatures et des choix, cela rejoint un peu ce que vous êtes en train de dire, M. le Président, en réalité, pour vraiment ouvrir les candidatures, il faut qu'il y ait une envie de compétition. Or, l'envie de compétition ce n'est pas simplement une question de prix, c'est le sentiment qu'au fond il y a à nouveau, du côté des architectes, des envies de montrer qu'ils savent faire des choses différentes les unes des autres.

Or, nous avons un formatage bien souvent de la pensée architecturale, généré par le cahier des charges. En effet, aujourd'hui le code de l'urbanisme, j'ai coutume de le dire et je l'ai affirmé devant le prétoire du tribunal administratif, ne permettrait pas de construire Notre Dame. On ne pourrait même pas réaliser Chenonceau avec le code de l'urbanisme, car c'est un pont au-dessus d'un fleuve.

Rappelez-vous, parce que vous étiez déjà en charge, lorsqu'il y a eu le lancement par M. MITTERRAND pour faire l'Arche de la Défense, qu'il a fallu sortir l'assiette de ce projet des règles d'urbanisme et réaliser un projet d'intérêt national, qui permettait de remettre en cause le code de l'urbanisme.

Nous n'avons pas la capacité législative de faire cela. Nous devons être beaucoup plus originaux et innovateurs dans l'élaboration des cahiers des charges, ce qui générera alors un intérêt et déclenchera une vraie compétition. Aujourd'hui, au fond, les marges de manœuvre sont tellement étroites qu'une sorte de tour de chauffe peut exister sur le plan conceptuel ou mental.

Je ne parle pas du point de vue économique, mais du plan mental. Ceci explique cela.

J'ai coutume de dire que le beau ne coûte pas plus cher que le laid. Il faut simplement créer l'envie de créer. Or aujourd'hui cela n'a pas été le cas et je déplore, comme vous, qu'un certain nombre de collèges ne ressemblent à rien et, au-delà de ce fait, ne comportent même pas la devise républicaine sur leur fronton. Je trouve cela cocasse.

Voilà ma réaction à la demande de M. PAPI, mais je comprends la demande et la soutiens. Nous irons dans ce sens, sans aucune difficulté, pour moi en tout cas.

M. le Président.- Par rapport à ce qu'a affirmé M. PAPI sur l'évolution des coûts, des comparaisons, etc., MM. ASSO et KNECHT, j'ai le sentiment, moi, que psychologiquement, le jour où l'on a fait savoir que l'on mettait cette commission en place, il y a eu une sorte d'énergie nouvelle, de dynamisme.

Pouvez-vous affirmer clairement, car je ne veux pas répondre à votre place, que, sur les avenants en cours d'exécution, sur les problèmes de marchés infructueux, etc., on arrive déjà à de meilleurs résultats ?

M. KNECHT.- Compte tenu de ce que je vous ai expliqué, il est difficile de donner une appréciation générale.

La seule chose dont je puis attester, pour l'avoir vécue en direct, est qu'entre le moment de l'annonce de la création de la commission et les premières offres ouvertes en commission d'appel d'offres, soit six semaines après, nous avons eu, sur un certain nombre de marchés, des baisses générales de l'ensemble des offres de l'ordre de 30 %.

J'ai eu la faiblesse de concevoir que le message était bien passé, mais je crois, de ce point de vue comme d'autres et comme en matière d'éducation, que le fait de répéter, d'imprégner, de renforcer n'est pas une mauvaise chose du point de vue de l'efficacité.

M. le Président.- Cela démontre en tout cas que vous avez raison, l'un et l'autre.

M. le Directeur Général des Services, nous avons fait le choix ensemble, au départ, de nous appuyer sur les services existants. Je crois qu'avec l'importance du travail qui est celui de cette commission et l'espace qu'elle occupe, il faut sans doute la doter d'un personnel spécifique, qui se consacre à cette tâche au service des élus 24/24 heures.

Sans doute qu'après les premiers résultats et l'influence qu'a eue la création de cette commission, comme vient de le rappeler M. KNECHT, le fait de démontrer que nous ne nous sommes pas installés sur un petit coussin tranquille après avoir lancé tout cela, mais, au contraire, qu'une marche de plus est franchie quant à notre vigilance et notre volonté de cerner tous les dysfonctionnements. Tout cela permettra d'aller plus loin. Il serait bon qu'à travers un rapport vous puissiez, régulièrement, communiquer à l'assemblée départementale, comme le souhaite M. PAPI, un certain nombre d'éléments comparatifs sur ce que vous avez pu relever.

En tout cas, je vous remercie.

M. ASSO.- Si je peux me permettre, comme je dois m'absenter exceptionnellement, pourrais-je rapporter mes rapports ?

M. le Président.- Non. Je peux, dans peu de temps, vous offrir cette possibilité, mais j'ai besoin de débattre quelques minutes sur le rapport n° 10, de le mettre au vote et ensuite je vous passerai la parole.

10.- Délai maximum de paiement dans les marchés publics - remise de la part du comptable au titre de 2004

M. MARY.- Il s'agit des décrets du 21 février 2002 pris en application de la loi du 15 mai 2001, relatifs aux nouvelles régulations économiques ayant fixé, notamment, les modalités de partage des intérêts moratoires entre ordonnateur et comptable.

L'objet du présent rapport est de vous proposer d'accorder au payeur la remise gracieuse de sa part des intérêts moratoires générés par l'exercice 2004, qui s'élève à 58 466,72 €.

M. le Président.- Sur les rapports n° 5 à 10, hormis le 8 sur lequel nous pouvons considérer avoir eu le débat, j'avais une demande d'intervention du groupe communiste et du groupe socialiste, de quatre minutes.

M. KNECHT.- Très rapidement. Sur le dossier n° 5 "compléments et modifications d'autorisations de programme", j'attire votre attention sur un sujet qui m'est particulièrement cher, la question des équipements des bâtiments sportifs.

Dans la délibération qui nous est proposée au titre des acquisitions foncières, on constate la somme de 7 010 K€ en négatif. Cela veut dire que l'on enlève 7 M€ d'acquisitions foncières pour des équipements sportifs. Je pense que ce n'est peut-être pas le meilleur moyen de réaliser, en temps et heure, l'ensemble des équipements sportifs dans l'ensemble des collèges du département, ainsi qu'il a été programmé au titre du Plan Avenir Collèges 2004-2010.

Les dossiers n° 9 et 10 portent sur la convention de services comptables et les pénalités à régler. Ce sujet est important, car il a des conséquences, à la fois pour l'administration départementale, mais surtout pour les entreprises.

J'ai demandé en commission toute une série de précisions sur la nature et les comparaisons de ces intérêts moratoires afin de bien identifier le nombre d'opérations sur lesquelles il a fallu payer des intérêts moratoires et examiner si les décalages n'étaient pas trop importants.

Surtout, je souhaiterais, dans la droite ligne de ce que l'on disait à l'instant, que ce point soit ajouté à la prochaine commission d'évaluation des marchés publics, afin de pouvoir faire aussi passer le message aux entreprises sur le thème du donnant/donnant. La collectivité publique se dote d'outils nouveaux afin de payer en temps et heure les sommes dues au titre du principal ou des avenants aux entreprises dans l'exécution du marché, mais la contrepartie est à la fois celles d'offres de qualité sur le plan architectural, finition, etc., mais également sur le plan financier.

Je crois qu'il y a là aussi une pédagogie, un renforcement à prévoir vis-à-vis des entreprises pour bien montrer que l'on se donne les outils, que l'on pourrait se donner aussi les outils d'évaluation de ces retards, quand il y en a, les remèdes que l'on opère, mais avec, dans le même temps, une surveillance encore plus marquée des prestations et de l'ensemble des actions des entreprises vis-à-vis de la collectivité départementale.

M. le Président.- Je vous remercie.

Très rapidement, il n'y a pas de retard sur la construction des gymnases. L'ajustement en réalité de ces 7 M€, c'est une somme que nous déduisons sur l'abandon du chantier du CREPS d'Antibes.

Quant aux intérêts moratoires, je suis bien évidemment, comme tout le monde ici, favorable à votre proposition. Confions à la commission d'évaluation de juillet le soin de nous faire des propositions en ce sens.

Je mets donc aux voix les rapports.

- Vote - *Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité -*

- Vote - *Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité -*

- Vote - *Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité -*

- Vote - *Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité -*

- Vote - *Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité -*

M. le Président.- M. ASSO, je veux bien vous passer la parole sur le rapport n° 79, mais vous ne revenez plus ensuite ?

Le débat étant engagé par groupe de dossiers, vous pouvez présenter le n° 79 sur l'école normale supérieure de Lyon, sur lequel je n'ai pas de demande d'intervention

79.- Ecole normale supérieure de Lyon - accueil d'étudiants dans des laboratoires de recherche des Alpes-Maritimes

M. ASSO.- Il s'agit de la mise en place d'une antenne à Nice Sophia Antipolis de l'école normale supérieure de Lyon.

Je pense que nous ne pouvons que nous féliciter de cette hypothèse sur laquelle nous travaillons, car c'est évidemment l'ambition finale que d'obtenir l'implantation de l'école normale supérieure de Lyon à Nice-Sophia Antipolis. C'est ainsi que nous l'avons conçu, avec pour parrain au départ M. COSNARD, qui nous a beaucoup aidés dans la mise en œuvre de cette hypothèse de travail.

La commission a voté à l'unanimité ce projet, évalué à 90.000 €.

M. le Président.- Je mets aux voix ce rapport.

- Vote - Le rapport n° 79 est adopté à l'unanimité.

Je vous passe la parole sur les dossiers qui vous concernent, relatifs à l'économie et au tourisme, à savoir le dossier n° 40 sur ITER. Cela veut dire que je vais aller jusqu'au bout des dossiers économiques, afin que les différents groupes puissent intervenir.

40.- ITER - approbation des termes de la convention de partenariat financier

M. ASSO.- Là encore, la commission a apporté son soutien à l'unanimité.

Il s'agit pour nous de concrétiser une position que nous avons prise, visant à la participation au projet ITER. Dans ce cadre, il s'agit d'autoriser la signature de la convention de partenariat financier entre l'Etat, le commissariat à l'énergie atomique (CEA) et les collectivités locales.

C'est un premier crédit de 1.040.000 € qui sera accordé au CEA au titre de l'année budgétaire en cours.

Je me félicite d'ailleurs que nous puissions intégrer ce dispositif, car nous travaillons beaucoup, et de manière globale, sur les questions de l'énergie.

45.- CIMPACA - Changement du bénéficiaire de l'aide départementale

M. ASSO.- Il s'agit d'un changement de bénéficiaire de l'aide départementale dans le cadre du CIMPACA. La commission a accordé son soutien à l'unanimité.

M. le Président.- Aviez-vous à intervenir sur ces deux dossiers ? (non). Je les mets donc aux voix.

- Vote - Le rapport n° 40 est adopté à l'unanimité.

- Vote - Le rapport n° 45 est adopté à l'unanimité.

M. ASSO.- Merci, M. le Président.

11.- Etudes et prospectives de déplacements

M. ICART.- Je vous précise que ce rapport concerne :

- plusieurs rubriques concernant la ville de Cannes et le projet ferroviaire,

- deux études de faisabilité et trois études d'avant-projet qui sont développées dans le texte,
- le financement du débat public, où une petite rallonge est nécessaire à hauteur de 58 666 € concernant le débat public sur la ligne à grande vitesse,
- une étude générale de recomposition du port de Nice et des ports départementaux avant la reprise de l'autorité sur le port de Nice au 1^{er} janvier 2007,
- le lancement de différentes études portant sur le diagnostic et les potentialités de développement, en apportant une cohérence de développement basée sur leur complémentarité économique,
- un petit supplément pour l'ADAAM, dû à l'acquisition de données et de logiciels, et la création du schéma départemental multimodal des déplacements,

Nous proposons donc les inscriptions budgétaires suivantes, au titre de la décision modificative n° 1 :

- 436 606 € d'AP et 58 666 € de CP,
- 200 000 € d'AP et 50 000 € de CP,
- 52 500 € en CP.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je passe la parole maintenant à M. NEGRE pour les rapports n° 12 et 13.

M. CONCAS.- **Nous nous étions inscrits sur le rapport n° 11.**

M. le Président.- Oui, mais je vous passerai globalement la parole sur l'ensemble des rapports relatifs au thème « transports et déplacements ».

M. CONCAS.- **Je vous en remercie.**

12.- Transports départementaux

M. NEGRE.- Ce rapport fait le point sur les actions menées en matière de transports, notamment sur la tarification départementale mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006.

Nous pouvons tous nous en féliciter, car c'est un grand succès. Je rappelle que cette tarification au niveau national est la plus faible actuellement, donc la plus abordable pour nos concitoyens. Nous avons aujourd'hui 40 % d'augmentation en moyenne statistique sur l'ensemble de nos lignes, avec des lignes qui font plus de 150 %, dont 199 voire 200 % dans le Haut Var.

C'est dire que cette tarification des lignes régulières est un énorme succès pour le conseil général des Alpes-Maritimes et vraiment un énorme service que nous rendons à nos concitoyens, ce qui nous permet de diminuer, à la fois la pollution et le nombre de voitures sur notre réseau.

Sur les lignes de stations de ski, nous atteignons 150 %, nécessitant la mise en place de 57 véhicules supplémentaires et de revoir sans doute la tarification, qui était un peu particulière. Nous proposerons vraisemblablement de l'aligner, au moins pour l'intersaison et la saison estivale, sur la tarification générale à 1,30 €.

Sur la bande côtière, ce succès conduit désormais aussi à des problèmes de surcharge. Il faudra donc des moyens supplémentaires, M. le président du Conseil Général, pour faire face à cette demande qui a explosé, mais avec un service qui va s'améliorer, puisque :

- Pour la ligne 200 Nice-Cannes qui a une fréquence de vingt minutes, nous allons passer à 15 minutes, avec cinq véhicules supplémentaires et quatorze chauffeurs supplémentaires.

- Sur Nice-Menton, il y aura des doublages en heure de pointe.

- Sur Nice-Sophia, il y aura également des doublages, surtout le matin aux heures de pointe.

Bref, l'ensemble de ces moyens supplémentaires est estimé à 750 000 € et va nécessiter l'élaboration d'un avenant.

Nous avons également fait face à l'éboulement sur la RD 91 à Castérino, vous l'avez tous vu, où en urgence nous avons pu mettre un service de transport public, ainsi qu'un service de 4x4 qui empruntait la piste aménagée, pour un coût de 330 000 €.

Par ailleurs, nous poursuivons notre politique de gratuité sur le réseau TAM, dans le cadre du plan ozone. Je vous rappelle que nous avons lancé, sous l'égide du président Christian ESTROSI, cette politique extrêmement innovante et ambitieuse, qui consiste à mettre le réseau départemental en gratuité, dès lors que l'on atteint le niveau 1 renforcé.

Nous avons prévu le financement de ces deux journées également, pour 31 536 € la journée, à multiplier donc par deux.

Par ailleurs, il est prévu l'aménagement d'un point d'arrêt central à la gare routière des Messugues, avec le doublement de la ligne 230, impliquant l'aménagement de quatre emplacements d'autocars supplémentaires, pour un coût estimé à 500 000 €.

Enfin, une demande d'avis d'extension du périmètre de transport urbain du syndicat mixte des transports Sillages, qui recouvrirait dans ce cas les communes des Monts d'Azur et d'Escragnolles, pour laquelle nous donnons et proposons un avis favorable.

Voilà pour le rapport n° 12.

13.- Transports départementaux - personnes à mobilité réduite : expérimentation d'un service de transport dédié

M. NEGRE.- Ce rapport propose la mise en œuvre expérimentale d'un service de transport dédié aux personnes à mobilité réduite.

Je vous rappelle que la loi du 11 février 2005 a prévu que nous devons élaborer un schéma directeur dans un délai de trois ans, avec une mise en accessibilité des services sous dix ans.

Nous vous proposons donc, à titre expérimental, d'expérimenter une ligne régulière qui ferait Nice et Carros, notamment pour les salariés PMR. Nous aménagerions plusieurs points d'arrêt dans Nice pour la prise en charge et la dépose des clients. Ces aménagements, notamment sur la zone industrielle, sont en cours de construction et le service devra prévoir, dès le départ, les différents types de handicap.

Par ailleurs, nous proposerons une expérimentation sur l'axe Cannes-Grasse qui traverse plusieurs communautés d'agglomération, pour un service à la demande pour lequel nous avons prévu un crédit de 75 000 €.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous passons au rapport n° 14.

14.- Modification du règlement départemental de voirie - révision de certaines modalités d'application du barème - occupation du domaine public routier départemental par des points de vente temporaires hors agglomération

M. THAON.- Ce rapport concerne la modification du règlement départemental de voirie, avec la révision de certaines modalités d'application du barème dont le taux figure dans le présent rapport, ainsi que l'occupation du domaine public routier départemental par des points de vente temporaires hors agglomération.

Cette demande fait suite au transfert des routes nationales au Conseil Général le 1^{er} janvier 2006. Afin d'assurer la continuité des pratiques établies par l'Etat et ne pas léser les bénéficiaires des précédentes autorisations, cette proposition nous est faite.

Sur le présent rapport, un avis favorable des deux commissions de l'équipement et des finances, a été donné.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous passons aux demandes d'intervention.

M. ALBIN.- Merci, M. le Président. Tout d'abord, pour exprimer notre satisfaction de voir se confirmer les bons résultats de fréquentation du réseau TAM et l'augmentation significative du nombre d'utilisateurs suite aux dispositions tarifaires prises.

Ceci nous conforte dans l'idée qu'il faut continuer à prendre des mesures incitatives pour développer les transports collectifs. Nous sommes, sur cette question, intervenus à plusieurs reprises. Cette première mesure d'ordre tarifaire porte ses fruits. Il convient maintenant, selon nous, de la compléter par un meilleur maillage du réseau TAM.

Je pense que ce sera un moyen encore plus efficace d'amener les utilisateurs occasionnels car c'est de ceux-là dont il s'agit, à se fidéliser à l'emprunt des cars du réseau TAM.

Le second point concerne une partie du rapport n° 11 et notamment la question du port de Nice.

Nous pensons que la décision de l'Etat, en date du 9 mai, de confier au Conseil Général la gestion du port de Nice est une décision de complaisance, qui n'est pas mieux à même de permettre au port de Nice de développer tout son potentiel en termes d'activité et sa complémentarité avec les autres plates-formes portuaires de la région.

Ne serait-ce qu'au regard des textes européens, des enjeux économiques et stratégiques à venir dans ce domaine, le département ne constitue pas, selon nous, l'échelon le plus pertinent pour organiser l'activité portuaire.

En 2004, nous avons déjà exprimé le souhait que le bon sens prévale et, plutôt que de s'enfermer dans une concurrence stérile et suicidaire, que soit recherchée la meilleure stratégie

possible et les synergies entre les collectivités à partir de l'échelon le plus pertinent, dans l'intérêt général.

Ce n'est hélas pas le cas. La cohérence recherchée au niveau départemental, telle que proposée dans le dossier que vous nous soumettez, n'est qu'un strict minima dans la réponse aux objectifs auxquels doivent répondre les ports pour un véritable aménagement du territoire et un développement des transports maritimes.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. CONCAS.- Je vous remercie, M. le Président.

Je souhaiterais retenir votre attention et celle de nos collègues sur le rapport n° 11, plus précisément les développements visés en page 84 sur les études générales de recomposition du port de Nice et des ports départementaux.

Vous savez que je suis depuis longtemps attaché à une idée, que l'on a peut-être à une certaine époque considérée comme saugrenue, mais qui, pour reprendre une expression socialiste, semble faire son chemin : celle de l'implantation d'un port au large de l'aéroport de Nice.

Je vous avais, il y a un peu plus de deux ans, saisi d'une demande en vue de la mise en œuvre d'études. Vous aviez fort aimablement répondu de manière positive à l'idée qui consistait à lancer des études pour transférer les activités de commerce au large de l'aéroport et maintenir le bassin Lympia dans sa configuration, qui est celle de l'exploitation de la plaisance et de la grande plaisance.

Je souhaiterais savoir si les services ont avancé sur ces questions et, surtout, si vous avez envisagé d'autres pistes, c'est-à-dire Saint Laurent du Var, Cagnes-sur-Mer, voire Carras ?

Puisque nous sommes à l'heure de l'étude et du diagnostic, la question me paraît d'actualité.

Par ailleurs, d'une phrase, je souhaite vous confirmer le succès de la tarification sur le dossier n° 12 et vous dire qu'il existe une réelle clientèle qui souhaite se rendre dans les stations de sport d'hiver et qui grince un peu des dents à l'examen de la tarification à 8 €. L'idée consistant à unifier tout ceci sur la base de 1,30 € est une très bonne idée.

M. ICART.- J'ai sursauté en entendant les propos de M. CONCAS sur le débat public concernant le port.

Je n'ai jamais entendu quoi que ce soit concernant cette idée qui est mienne, si vous le permettez, depuis douze ans. Je me bats pour que l'on aère le port de Nice et pour que l'on étudie la possibilité d'aménager, près de l'aéroport Nice Côte d'Azur, un port Côte d'Azur qui soit dans le pôle multimodal dans son ensemble.

J'aurais souhaité, pendant le débat public sur le port il y a quelques années, vous entendre. Or, ce ne sont pas du tout les propos qui étaient avancés par votre camp, si je peux dire.

Je pense que le président ESTROSI a bien compris, à travers les propos que j'ai entendus précédemment, une expression de prise de conscience d'un réaménagement, une réflexion cohérente des ensembles portuaires de la Côte d'Azur.

M. le Président.- M. NEGRE, avez-vous d'autres réponses à apporter avant que je ne le fasse ?

M. NEGRE.- Je crois que vous avez vous-même prévu cette étude large de l'ensemble des ports départementaux, qui a trait à la fois au commerce, aux transports et à la grande ou moyenne plaisance.

J'entends que nos collègues, notamment niçois, souhaitent un transfert, au droit de l'aéroport, d'un port commercial. Je pense que si l'on pouvait le faire, l'étude le démontrera ou l'infirmiera, ce serait une excellente idée d'aménagement du territoire, incontestablement.

Pour autant, quand j'entends notre collègue CONCAS rappeler que, peut-être, on pourrait imaginer mettre ce port commercial devant la Chapelle du Cros, je pense qu'il défend l'église du port...

M. le Président.- Il n'a pas dit cela.

M. NEGRE.- Ah bon, j'ai donc mal entendu. Je m'en félicite alors, car je voulais dire à notre cher collègue qu'il y avait également là un projet déjà ancien de développement d'un port de plaisance également et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait malheureusement échange.

M. BALARELLO.- Un mot sur la tarification unique.

Je pense qu'il faut peut-être que le Conseil Général examine le problème, car mon canton est desservi, non pas par des cars, mais par la voie ferrée. Il faudrait que le Département se rapproche de la SNCF pour essayer de voir ce que l'on peut faire.

M. le Président.- Ce n'est pas la SNCF, c'est le TER. C'est la Région. On attend toujours la position de la Région, nous la leur avons demandée.

Sur la tarification des stations, nous réfléchissons à une formule, sachant que les résidents de ces stations bénéficient d'une tarification à 1,30 €.

Ceux qui paient la tarification à 8 € sont ceux qui se rendent dans les stations pour un séjour d'une journée ou plus dans les stations. C'était plutôt une demande des stations que de veiller que le TAM à 1,30 € ne soit pas l'opportunité, face à un certain nombre de problèmes de société, de générer un afflux de visiteurs qui, en réalité, ne montent pas dans les stations pour consommer les loisirs proposés par les stations, mais avec d'autres objectifs. C'est toute la réflexion que nous avons menée.

Nous réfléchissons à la manière d'avoir à la fois un forfait et un tarif bus inclus, en veillant à ce que ceux qui empruntent le bus pour aller dans les stations, profitent vraiment des possibilités offertes par les stations. Nous ferons des propositions en ce sens.

Concernant le port, M. CONCAS, je veux dire combien j'apprécie votre intervention, car elle est constructive. S'il y a des sujets tels que les transports qui ont abouti au choix unanime de l'assemblée, pour moi il n'y a pas les socialistes, les communistes ou l'UMP, il y a une assemblée qui débat.

D'ailleurs, je regrette votre intervention, M. ALBIN, car vous n'avez rien dit, rien. La seule chose que vous ayez dite est que l'échelon n'était pas pertinent.

Ce n'est pas une intervention, ni une proposition. Vous dites que l'échelon n'est pas pertinent, mais sans que l'on sache pourquoi ni comment. On ne sait pas quel serait l'échelon le plus pertinent, ce qu'il aurait fait à notre place. Non. Vous, vous dites que l'échelon n'est pas pertinent. C'est de la politique.

M. CONCAS lui ne fait pas de politique, il fait un débat d'intérêt général, constructif sur l'avenir de l'aménagement du territoire dans notre département et de la desserte portuaire et, au-delà, de la desserte intermodale.

Bien évidemment, maintenant que le port de Nice, dans le cadre de la décentralisation, a été attribué au conseil général des Alpes-Maritimes, il faut se mettre au travail pour, là où les choses ont malheureusement stagné pendant des années, aller de l'avant.

Jean-Auguste ICART a rappelé des choses très légitimes, moi je suis personnellement, mais ce sera à l'assemblée le moment venu d'arbitrer, favorable à ce que nous ayons un aménagement portuaire géographiquement aux alentours de l'aéroport.

En effet, le grand cœur intermodal du département va se situer là, entre le TGV, le TER qui passe ici, la gare routière future. Tout cela doit trouver son espace sur les territoires actuels du MIN, avoir une interconnexion avec l'aéroport de Nice et avoir en un même lieu la desserte portuaire pour les transports de marchandises et de passagers dans le domaine des croisiéristes et des transports vers la Corse, avec en même temps la desserte aéroportuaire, la desserte routière, la desserte ferroviaire, qu'elle soit TER ou LGV. C'est la réponse moderne. C'est la réponse d'avenir évidente pour le département des Alpes-Maritimes. Cela saute aux yeux.

Bien évidemment, cela légitime encore plus le fait que le département soit l'échelon pertinent pour mettre tout cela en coordination. C'est tellement évident.

Oui, je vous le confirme, l'étude est lancée. Sur la base de ces études, nous aurons, dans le courant de l'été je crois, Mr le Directeur Général des Services, une première réunion de la commission pour débattre, autour de cette étude, de la répartition des charges entre les différents ports départementaux du département, la rade de Villefranche où nous avons les deux bassins de la Darse et de la Santé, le port de Nice et son devenir. Nous sommes unanimes, je crois, à vouloir préserver son architecture actuelle et son intégration dans l'urbanisme niçois.

Il faut voir comment faire un aménagement plus à l'ouest, qui permette d'assurer une parfaite intermodalité, un parfait report modal avec tous les autres modes de transport sur le cœur stratégique, le réacteur nucléaire en matière de transport du département, entre l'aéroport, le MIN et la façade maritime à cet endroit.

Sur la base de tout cela, je mets aux voix le rapport n° 11.

- Vote - *Le rapport n° 11 est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste) -*

- Vote - *Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité -*

- Vote - *Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité -*

- Vote - *Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité -*

M. le Président.- Je vous remercie.

15.- Politique du logement

M. BALARELLO.- Ce rapport traite de la politique du logement.

Comme vous l'a indiqué le président dans son discours, à l'occasion de cette DM1 un effort significatif est réalisé par notre collectivité, puisque ce sont 13 M€ d'autorisations de programme et 10 M€ de crédits de paiement, permettant un quasi-doubling des moyens affectés au logement, qui vous sont proposés.

Ces crédits bénéficient aux organismes bailleurs et aux particuliers qui construisent des logements sociaux, mais vous trouverez également dans votre rapport une progression des demandes de prêts à taux zéro et la subvention afférente.

En page 115, je vous signale, vous l'avez dit, qu'au 1^{er} juin 2006, 350 dossiers supplémentaires ont été reçus et pourront être présentés en commission permanente, ce qui porte le nombre total de logements susceptibles d'être subventionnés à près de 1 300 sur les sept premiers mois de l'année.

Je suis plus optimiste, car ce sont près de 600 dossiers et non 350 qui sont en instance. Nous passerons à 1 600 prêts à taux zéro subventionnés pour les sept premiers mois de l'année. C'est, je crois, un record.

J'ai vérifié encore ce matin la réalité de ces chiffres. Je crois que c'est important, car nous sommes un des meilleurs départements.

M. le Président.- Nous sommes d'accord. Cela sera traité à la commission permanente de juillet.

M. BALARELLO.- Le reste porte sur des modifications de règlement, ainsi que l'octroi de deux subventions importantes : une pour la Zaïne à Vallauris où nous allons subventionner la société ERILIA par une subvention de 2,6 M€ et une concernant la société Nouveau Logis Azur pour un montant de 159 600 €.

Le rapport aborde ensuite des cas particuliers.

M. le Président.- Je vous remercie. Le groupe communiste a la parole.

M. VICTOR.- On pourrait dire que ce dossier est en quelque sorte un dossier mémoire, mais on ne peut pas non plus l'intituler "politique du logement".

Bien sûr, il y a des mesures très intéressantes dont celles concernant l'accession à la propriété dans l'ancien, dont on voit notamment les résultats. Cependant, en retour, on voit bien qu'aujourd'hui cela ne participe pas à la résorption du déficit considérable que nous avons en matière de logement social.

Quand j'entends logement social, je pense notamment aux familles les plus démunies qui, elles, de toute façon, ne peuvent même pas penser à l'accession à la propriété tant que nous n'aurons pas, avec d'autres, créé les conditions pour, effectivement, nous engager dans des programmes de logements sociaux visant à répondre aux attentes des plus démunis. Alors, oui, nous serons engagés vraiment dans une politique du logement.

Là, il y a des mesures, je me répète, pour l'accession à la propriété, c'est intéressant, mais...

Autre mesure, on vient abonder l'engagement de l'Etat concernant le surcoût foncier, 400 €, soit environ 8 % d'augmentation. Cependant, sur les cinq ou six dernières années, quand on a vu quelle a été la spéculation foncière, de ce point de vue aussi on est loin, c'est à l'Etat d'abord bien entendu, de répondre.

J'en reviens à ce que je disais, nous ne répondons toujours pas à cette question la plus prégnante, celle qui pèse le plus sur la situation de l'immobilier dans notre département comme dans le pays : comment créer les conditions pour nous engager dans de grands programmes de construction et répondre à l'attente des plus démunis ?

M. CUTURELLO.- Quelques remarques. Je souscris à ce que vient de dire notre collègue VICTOR sur le fait qu'il s'agit d'un dossier intitulé "politique du logement" et qu'il s'agit de mesures ponctuelles, dont une consiste à s'aligner sur les révisions des taux en matière de surcoût foncier sur ce que vient de faire l'Etat.

Pour ce qui concerne la politique du prêt à taux zéro, bien entendu elle concerne surtout les catégories moyennes et le problème, qui reste crucial, est celui des catégories les plus modestes qui rencontrent toujours d'énormes difficultés.

Il y a tout juste un an, le 24 juin 2005, suite à nos interpellations répétées à propos de la crise du logement, grave et profonde que connaît le département, vous aviez accepté d'en débattre. Vous aviez même présenté un rapport sur le sujet, dans lequel vous proposiez de créer un opérateur départemental, sous la forme d'une société d'économie mixte qui venait s'ajouter aux nombreux autres opérateurs existants.

Son utilité ne nous avait pas sauté aux yeux, sans parler de son coût : 7 M€ pour commencer, ce qui est déjà conséquent.

J'avais dit l'an dernier que la montagne avait accouché d'une souris. Je m'étais trompé. En fait, elle avait accouché d'un escargot. En effet, il a fallu quasiment un an, jour pour jour, entre l'annonce de sa création et la première réunion qui a eu lieu le 2 juin dernier.

Pendant ce temps, la crise s'est aggravée et nos concitoyens se désespèrent. Il est bon de rappeler quelques chiffres, pour en mesurer l'ampleur.

imposant En six ans, le prix des logements neufs a doublé, pour atteindre 5 000 €/m² fin 2005.

De plus, en 2005, les logements, dont le prix était inférieur ou égal à 2 600 €/m², représentaient moins de 18 % de la production. Cela veut dire que plus de 80 % des logements proposés à la vente l'étaient à un prix supérieur, inabordable pour la quasi-totalité des ménages du département.

C'est ce qui a fait dire à un professionnel du secteur qu'il s'agissait d'une mono production de luxe.

Dans le secteur locatif, la situation empire, avec des prix de loyers quasiment identiques à ceux de Paris, assortis de conditions d'accès de plus en plus draconiennes et souvent insurmontables pour les ménages.

Dans le secteur social, la situation est dramatique. Il manque environ 45 000 logements pour atteindre le taux de 20 % fixé par la loi SRU et la gestion du parc existant reste souvent

défaillante, des conditions de vie déplorables à nos concitoyens les plus modestes et les plus vulnérables, bien souvent.

Ainsi, avec seulement 8 % de logements sociaux, le département a accumulé un retard considérable qui, au rythme actuel, ne sera pas rattrapé, vous le savez.

En effet, pour simplement se mettre en conformité avec les préconisations de la loi SRU, il faudrait produire 2 471 logements par an. En 2003, il y en a eu 1 076, en 2004 1 363, en 2005...

M. le Président.- Excusez-moi de vous interrompre, mais cela vous permettra de vous acheminer vers la fin en m'apportant deux précisions.

Est-ce au conseil général que vous vous adressez pour la loi SRU ?

M. CUTURELLO.- Bien sûr et vous allez voir pourquoi.

M. le Président.- Je pose une autre question : est-ce de la compétence du conseil général ?

M. CUTURELLO.- Je l'ai déjà dit, nous en avons débattu l'an dernier...

M. le Président.- Vous êtes intervenu, par l'intermédiaire de M. KNECHT, en affirmant que l'on n'avait pas eu le transfert à l'euro/euro dans des domaines de compétences qui sont les nôtres sur le personnel TOS ou sur les voiries départementales, ce qui n'est pas le cas puisque nous avons eu le transfert à l'euro/euro.

Or, dans un domaine qui n'est pas de notre compétence, vous nous demandez, sans les dotations de l'Etat équivalentes, de faire dans notre collectivité le travail à la place des collectivités qui elles ont compétence.

Alors, répondez-moi.

M. CUTURELLO.- Pas tout à fait.

M. le Président.- Je vous écoute attentivement.

M. CUTURELLO.- La dernière fois que nous en avons débattu, vous m'avez interrompu neuf fois, là seulement deux, nous progressons. C'est dans le procès-verbal, j'ai compté.

Ainsi, en trois ans, le retard cumulé s'établit à 3 447 logements, soit un retard de plus de 1 000 logements par an pour cette période.

Le Gouvernement, dont vous êtes membre, il me semble, chargé de veiller à la bonne marche de ce rattrapage indispensable, ne fournit pas les crédits annuellement nécessaires.

On comprend mieux son peu d'entrain quand on voit le trésor de ruses déployées par M. Patrick OLLIER, député désormais célèbre de votre majorité UMP, pour tenter de vider la loi SRU de son contenu, afin de permettre à certaines communes d'y échapper, ce faisant ainsi le porte-parole d'intérêts particuliers évidents.

Votre ami M. OLLIER a ainsi rappelé que les intérêts particuliers sont puissants dans ce secteur d'activité. Il est vrai que les pressions spéculatives sont dans notre département beaucoup plus fortes qu'ailleurs.

D'ailleurs, si l'on y regarde bien, on s'aperçoit que la crise du logement, si elle désespère les ménages, n'attriste pas tous les professionnels du secteur, bien au contraire. Il ne vous aura pas échappé, en effet, que la rémunération de la majorité des intervenants dans ce secteur est proportionnelle au prix.

Or, comme les prix ont doublé en cinq ans, les rémunérations ont, elles aussi, doublé. Les heureux bénéficiaires ont tout intérêt à ce que cela dure. Par conséquent, il est clair que si pour les ménages la crise du logement est un drame, pour d'autres elle représente une aubaine.

Dans ce contexte particulier, votre vitesse d'escargot, que j'évoquais au début, amène à s'interroger. On a souvent eu l'occasion de dire et de montrer qu'en général vos résultats sont inversement proportionnels au volume de communication mobilisé.

Dans le cas du logement, c'est un peu différent. La débauche de communication masque l'inertie, qui n'est pas préjudiciable à tout le monde.

M. BALARELLO.- Je vais répondre aux différents orateurs, à nos collègues qui se sont inquiétés.

Je rappelle ce que vous avez indiqué, à savoir que la compétence du logement n'est pas celle des départements, mais compte tenu du contexte particulier du foncier, etc., dans les Alpes-Maritimes, nous avons décidé d'aider le logement.

Quand les deux orateurs qui se sont exprimés, mes deux collègues, viennent nous parler du logement social, je voudrais rappeler que nous avons subventionné et lancé dans le département cette année 1 550 logements sociaux. L'an dernier, nous sommes arrivés je crois à 1 530, vous l'avez dit, M. CUTURELLO.

Je voudrais également rappeler que c'est la plus forte dotation et la plus forte consommation des crédits de tous les départements de la région PACA. Nous sommes les meilleurs.

M. CUTURELLO.- Mais nous avons le retard maximum. Dans les Bouches-du-Rhône, il y a 17 % de logements sociaux. Il n'y a plus que 3 % à rattraper.

M. BALARELLO.- Nous allons y venir. Laissez-moi terminer. Je vous ai religieusement écouté.

Il ne faut pas dire que nous ne sommes pas bons. Nous sommes bons et nous avons fait un travail considérable avec les différents opérateurs.

En ce qui concerne l'accession à la propriété, je vous ai indiqué dans mon rapport qu'il fallait rectifier le chiffre à la hausse, puisque nous allons être à 1 600 logements depuis le début de l'année.

Je crains, M. le Président, malgré tout l'argent que nous avons mis aujourd'hui, que nous soyons peut-être en octobre en manque de crédits, tellement le succès pour le prêt à taux zéro sera grand.

Il faut savoir que ceci génère du travail pour les PME, puisque généralement ce sont des logements qui sont dégradés et que les propriétaires rénovent.

D'autre part, quand on dit que l'on facilite l'accès à la propriété, je vous rappelle que nous sommes à 57 % de propriétaires occupants en France, alors que des pays comme l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie sont à entre 70 et 80 %. Je crois qu'il y a donc un but à atteindre et nous devrions être ici encore les meilleurs, puisque nous sommes parmi les meilleurs de la France entière pour la consommation du PTZ dans l'ancien.

En ce qui concerne la réhabilitation, dans ce seul dossier que vous avez sous les yeux il est prévu que pour la réhabilitation de la Zaine à Vallauris, qui va coûter 13 M€, le conseil général intervienne à hauteur de 2,6 M€.

Vous avez in fine parlé de l'amendement OLLIER. Je dois vous informer, je ne me cache pas derrière le petit doigt, que j'ai déposé, avec un autre de mes collègues au Sénat, un amendement à peu près similaire. Le but de cet amendement, M. le Ministre, était de prendre en compte, dans l'article 55 de la loi SRU, les logements vendus aux locataires HLM par les organismes HLM.

Quand j'étais président de l'OPAM, ma politique était axée là-dessus et j'en ai vendu environ 1000. Je vous garantis que, quand dans les cités il y a des ventes d'immeubles et que dans les appartements vendus existe la mixité sociale, il n'y a plus de problèmes de tags ou d'insubordination dans les entrées.

Voilà ce que je voulais vous dire. Il faut replacer l'amendement OLLIER dans son contexte, ce n'est pas pour favoriser des particuliers ou des promoteurs privés, mais pour prendre en compte et faciliter, dans la loi SRU, les logements vendus aux locataires HLM.

J'ai été le rapporteur de la loi « Méhaignerie » qui avait accentué cette vente des logements HLM à leurs occupants.

J'en ai terminé.

M. le Président.- Je vous remercie. De toute façon, ce n'est pas un problème, nous savons que cela fait partie du débat idéologique.

Nous n'avons peut-être pas la même approche de la place de l'homme dans la société. C'est tout. La nôtre est généreuse, solidaire, la vôtre est sectaire. C'est de cela dont il s'agit.

Quand José BALARELLO vous affirme que nous pensons faire plus de gens heureux en les faisant propriétaires de leur logement quand vous, vous voulez les « ghettoïser », je suis désolé, mais quand il vous dit qu'il y a 75 % de propriétaires en Espagne là où il y en a 48 % en France, cela veut bien dire qu'il y a un problème en France.

En effet, si c'est en France que les propriétaires sont les moins nombreux, cela veut dire que nous avons fait moins de gens heureux en France que dans les autres pays de l'Union Européenne au cours des trente dernières années. Vos politiques, j'ai plutôt envie d'y mettre un terme.

La collectivité n'a pas compétence. Sans doute, quand on écoute vos critiques, pourrait-on se dire au fond de nous que nous avons peut-être tort, car si nous ne mettions même pas un euro dans le logement, vous n'auriez pas de critiques à faire, cela n'ouvrirait même pas le débat pendant les séances. Si le débat est ouvert pendant les séances, c'est parce que nous avons décidé d'apporter une contribution au logement dans un domaine qui n'est pas de notre compétence.

Effectivement, si l'on veut éviter la critique, il ne faut rien faire et se concentrer sur nos compétences et il n'y aura pas de critiques. Mais que vous ayez le culot, M. CUTURELLO, ici, de dire que si nous ne sommes pas dans les quotas de la loi SRU dans le département des Alpes-Maritimes, la collectivité du conseil général sera en cause, alors que ce n'est pas de son domaine de compétence, agissez... Puisque vous êtes conseiller municipal de Nice, faites votre travail de conseiller municipal.

Vous n'êtes pas capable, en tant que conseiller municipal, de respecter les quotas dans votre commune. En tout cas, nous au conseil général, en tant que conseillers généraux, nous assumons pleinement nos choix.

Je ne suis pas un élu de la ville de Nice, je ne fais pas de politique municipale ici, je fais de la politique départementale et je fais le choix de la solidarité. J'amène aux communautés d'agglomération, car vous ne le rappelez pas, dans le contrat de plan départemental, les contributions nécessaires et dans bien d'autres domaines encore.

En tout cas, nous avons fait ce choix. Quand vous parlez de l'action du Gouvernement, permettez-moi de vous dire, là aussi, que vos critiques sont un compliment. On en était à 40 000 logements produits sous le Gouvernement de M. JOSPIN chaque année en matière sociale et nous sommes à 80 000 par an aujourd'hui, soit le double.

Ainsi, quand les socialistes sont au pouvoir, c'est 40 000 par an et quand l'UMP est au pouvoir, c'est 80 000 par an en matière de logement social.

Dans le domaine de la construction dans notre pays en matière de logements, on en était à 180 000 du temps de M. JOSPIN et nous sommes à 400 000 aujourd'hui.

Cela résume tout en matière gouvernementale, si ce n'est, M. CUTURELLO, que j'ai moi une autre vision que la vôtre. Puisqu'il m'a été confié par le ministre de l'Intérieur...

Il y a quelque chose d'extraordinaire dans notre pays : l'aménagement du territoire, de tous temps, depuis Olivier GUICHARD, c'est "monsieur, on vous confie la ruralité". Je pense que nous avons fait dans ce domaine, en un an, plus que ce qui a été réalisé en vingt ans, en matière de services publics notamment. Nous dirons peut-être un mot des pôles d'excellence rurale qui ont été labellisés pour le département.

Nous avons un droit d'intervention sur les territoires métropolitains, que je labellise, sur la gestion des contrats de projets, sur les centres anciens, mais, sur ce que l'on appelle la banlieue ou les cités, cela concerne le ministre en charge de la politique de la ville.

Ceci amène les français à ne plus rien y comprendre, car lorsqu'on évoque le "ministre de la ville", on croit qu'il s'occupe de la ville, mais non. Il est en charge de ces lieux de non droit, la plupart du temps, qui ont souvent été considérés comme des lieux en dehors de la République et du territoire de la République.

Avec Nicolas SARKOZY, nous avons décidé de nous saisir de ce dossier et de considérer que ces territoires allaient maintenant entrer dans la République. Une véritable organisation consisterait d'ailleurs à confier la délégation de la ville à l'Aménagement du Territoire, pour veiller à une politique d'équité sur tous les territoires nationaux, que l'on soit en ruralité, dans les centres anciens ou dans ce que l'on appelle les cités, afin que celles-ci n'existent plus.

Mon ambition, dans le département des Alpes-Maritimes, est que demain il n'y ait plus l'Ariane, les Moulins, la Zaine et Las Planas, et que tous les territoires soient considérés à équité, qu'il n'y ait plus d'enfants envoyés dans des ZEP et des ZUS.

Cela veut dire quoi ? Ce sont des politiques de Gauche qui consistent à dire que tous les enfants d'une cité doivent, ensemble, au même endroit, être dans un collège où l'on apporte une éducation spécialisée, parce qu'ils seraient défavorisés et plus en difficulté, tandis que les autres dans les beaux quartiers ont droit à un autre mode d'environnement et d'éducation. C'est une vision de Gauche, une vision communautariste. Ce n'est pas la mienne, M. CUTURELLO.

Cela commence par une politique du logement équitable, répartie sur l'ensemble du territoire, avec une véritable mixité.

Pour avoir obtenu, par exemple, que la cité des Moulins bénéficie d'un programme ANRU sur lequel nous sommes en train de travailler, où le conseil général va s'engager à un niveau très élevé, à titre expérimental et pilote, avec le soutien de Jean-Pierre LELEUX qui a en charge la cohésion sociale et territoriale, nous allons veiller à enlever des logements pour mettre des entreprises, de l'activité.

Cela veut dire quoi, concentrer tout le monde au même endroit pour habiter, concentrer tout le monde au même endroit pour travailler, concentrer tout le monde au même endroit pour aller étudier ? Ces politiques ne me conviennent pas.

Si je veux proposer aux générations à venir un territoire des Alpes-Maritimes équilibré, je vais réaliser un laboratoire de tout cela. Ce sont les politiques qu'il nous faut mettre en œuvre si l'on ne veut plus avoir les violences connues en novembre. Il est certain qu'avec vos politiques, jamais nous ne nous en sortirons, car on concentrera toujours les mêmes difficultés aux mêmes endroits.

M. CUTURELLO, nous ne partageons pas la même vision des choses.

Nous, nous voulons intégrer, faire en sorte que chacun soit traité avec équité. Que l'on soit issu d'un quartier favorisé ou d'un quartier en difficulté, nous voulons que tout le monde ait la même éducation, que tout le monde aille dans le même collège, qu'il n'y ait plus de classification, que tout le monde soit sur un même pied d'égalité, avec de l'aide pour ceux qui méritent le plus, pour ceux qui ont besoin d'être plus aidés au départ de la vie, car ils ont un véritable handicap.

Ainsi, on remettra tout le monde à niveau, par le biais de véritables politiques d'intégration.

C'est aussi grâce à des politiques d'accès à la propriété que nous aiderons ces politiques, mais certainement pas par ce que vous nous proposez, à savoir renforcer la « ghettoïsation », « le communautarisme ». Ces politiques, nous n'en voulons pas, nous ne les soutiendrons pas ici au conseil général des Alpes-Maritimes.

M. CUTURELLO.- Une information. Je ne suis pas encore adjoint au maire de Nice, mais je vous remercie de la promotion et de l'anticipation sur l'avenir.

M. le Président.- Commencez déjà par régler les problèmes entre vous. Entre le débat national pour votre candidat aux présidentielles et votre débat municipal, il y a de quoi se délecter tous les jours.

M. CUTURELLO.- Parlez-nous de M. de VILLEPIN et de M. PEYRAT.

M. le Président.- Je crois que le débat est plus compliqué chez vous qu'il ne l'est chez nous.

Entre la dame et les strausskistes, les oui et les non à l'Europe, le programme et le projet sur lequel on vote tous parce que c'est un bon dénominateur commun, mais dont personne ne veut se faire le défenseur, etc....

M. CUTURELLO.- On voit que vous suivez bien, avec attention.

M. le Président.- Cent milliards d'euros d'augmentation des dépenses publiques quand il y a 18 000 euros de dette par habitant dans notre pays, vous promettez aux français un bel avenir !

M. CUTURELLO.- La dette, c'est vous !

M. le Président.- Tout le monde sait que c'est votre héritage.

C'est certain, chaque fois que l'on revient on rase gratis ; 100 M€ de plus, voilà le projet des socialistes s'ils l'emportent. Chaque fois qu'ils arrivent, ils font passer la dette de 18.000 à 30.000 € par habitant, c'est ce qu'ils nous promettent. Bon courage !

Réglez déjà les problèmes entre vous et vous aurez avancé.

Je ne sais pas pourquoi M. ALLEMAND s'est absenté ce matin, mais cela m'aurait intéressé que ce débat sur la ville soit ouvert entre lui et vous, M. MOTTARD. Je pense que cela aurait été passionnant pour chacun. Cela nous aurait intéressé et éclairé.

M. CUTURELLO.- Nous l'aurions fait si vous aviez parlé de M. PEYRAT.

M. le Président.- Cela nous aurait beaucoup éclairés.

M. CUTURELLO, sur la base de tout cela, je mets aux voix le rapport.

- Vote - Le rapport n° 15 est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

Et en plus, ils adhèrent à notre politique du logement départementale !

16.- DM1 2006 pour la culture

Dr FRERE.- Très simplement, il s'agit de réactualiser et d'abonder les crédits dans le bon sens concernant quatre dossiers :

- Le 06/06/06 : il ne s'agit pas seulement de régler le problème de la pyrotechnie, du feu d'artifice, mais de régler également tout ce qui s'est passé l'après-midi. Il s'agit là d'un projet culturel, avec des musiques traditionnelles et des musiques actuelles.

- Il y a 160.000 € pour le théâtre de Nice concernant un projet ambitieux pour les collèves, visant à permettre aux collégiens d'aller voir les pièces de théâtre.

- Réactualiser les subventions culturelles concernant en particulier "C'est pas classique", de 100.000 €, pour que nous ayons encore plus de spectateurs. Je rappelle que nous avons eu 30.000 personnes et je pense que nous dépasserons légèrement ce chiffre.

- Il y a par ailleurs 14.000 € pour les annonces légales.

Je vous dirais aussi que nous avons sorti la brochure concernant les soirées estivales. Il s'agit de la culture pour tous et toutes, gratuite, dans tout le département.

M. le Président.- MM. VEROLA et MARY n'étant pas là pour les deux dossiers suivants, pouvez-vous les rapporter ?

17.- Budget annexe du musée départemental des arts asiatiques - compte administratif 2005

Dr FRERE.- Il s'agit de réactualiser le budget du musée des arts asiatiques, sachant que les musées vivent essentiellement des expositions.

L'exposition du musée des Merveilles est une chose, pour le musée des arts asiatiques, elle concernera l'exposition de la femme à travers le cinéma et ce site tout à fait exceptionnel de l'Inde, ce cinéma de l'Inde, Bollywood, que nous allons inaugurer au musée des arts asiatiques.

18.- Budget annexe du musée départemental des Merveilles - compte administratif 2005

Dr FRERE.- Il s'agit du budget annexe du musée départemental des Merveilles.

Nous avons eu la chance d'inaugurer et de fêter le dixième anniversaire du musée des Merveilles, et c'était une merveille. L'exposition est tout à fait extraordinaire.

Il s'agit de réactualiser le budget dudit musée.

M. le Président.- J'ai une demande de parole du groupe socialiste et du groupe communiste.

M. MOTTARD.- **Juste un mot sur le rapport n° 16, mon collègue CONCAS complètera sur le n° 17.**

Sur le rapport n° 16, une fois de plus, M. FRERE affirme que tout va dans le bon sens. Nous rejoignons un peu le débat que nous avons régulièrement sur la politique départementale culturelle, à savoir qu'un effet patchwork et bien souvent un manque de cohérence sont constatés.

Nous avons là un dossier relativement secondaire et finalement relativement modéré en termes d'impact financier.

Une fois de plus, il mélange des actions très différentes, notamment celle concernant la journée départementale « 06/06/06 » qui, à elle seule, impacte d'un point de vue financier à peu près la moitié de la somme proposée.

Bien sûr, nous voterons pour cette DM1, mais je dirais que, d'une certaine façon, heureusement que vous avez intégré le « 06/06/06 » dans ce paquet cadeau, car sinon nous nous serions abstenus. Cependant, comme nous sommes favorables aux autres actions, nous voterons globalement pour le rapport n° 16.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. CONCAS.- Une phrase concernant le rapport n° 17 que nous ne voterons pas.

On peut faire comme le Dr FRERE et, chaque fois que l'on évoque le musée des arts asiatiques, avoir des trémolos dans la voix et tomber dans l'extase, mais l'extase a un coût.

Quand on constate que les recettes dégagées s'élèvent à 152.000 € et que les dépenses représentent 2.115.000 €, il est temps de se poser la question. Je la pose tous les trois mois et invariablement je n'ai pas la réponse que j'attends.

La commission Culture ne se réunit jamais, seulement trois fois, à la faveur des trois obligations légales que nous impose la réglementation de cette assemblée : le budget primitif, la DM1, la DM2. Quand on se réunit, c'est pour que le rapporteur nous lise ce qui est encadré, il ne se passe pas grand-chose.

M. FRERE.- Vous n'êtes même pas à la commission Culture.

M. le Président.- Laissez M. CONCAS s'exprimer.

M. CONCAS.- Je sais que ce n'est pas facile...

Non seulement cette commission ne se réunit pas, mais sa réunion aurait permis l'évocation de toute une série de pistes qui se font ailleurs. Je pense au mémorial de Caen.

Ce sont vos amis qui s'occupent de cela. Le mémorial de Caen est un musée magnifique, fréquenté, on le sait, de manière massive par les touristes l'été. Dans une autre période, on ouvre le mémorial de Caen à des activités un peu prestigieuses, je le prends pour ma part, que sont les concours d'éloquence pour les avocats, les réunions d'assemblées générales. C'est utiliser le lieu pour le valoriser.

Ne peut-on pas imaginer trouver des niches, des pistes, des choses permettant de dégager des recettes dans le musée des arts asiatiques ?

Il n'est pas admissible que nous encaissions 152.000 € alors que nous payons 2.115.000 €. On peut dire les choses de manière administrative :

"Le compte administratif du musée des arts asiatiques est équilibré en dépenses et en recettes par la subvention d'équilibre de 1.742.000 €".

Cela suffit, nous vous disons non, nous vous le disons sereinement, clairement, et nous vous faisons un appel pressant : réunissons cette commission Culture ou engageons un débat plus général avec l'ensemble des élus dans cet hémicycle et posons-nous la question de savoir si cet outil est utile et pertinent.

M. VICTOR.- Sur le dossier n° 16, nous ne prendrons pas part au vote, ce pour plusieurs raisons.

D'une part, parce que dans ce même dossier il nous semble que sont mélangées des questions de différentes natures, dont une précisément n'a qu'un vague rapport avec la culture. C'est la première des raisons qui nous fait refuser de voter ce dossier.

D'autre part, parce que nous constatons qu'une somme considérable est prise sur le budget de la culture pour l'octroyer à un spectacle pyrotechnique lors de la journée promotionnelle du 6 juin

2006. Effectivement, culture et promotion ne sont pas deux choses qui vont ensemble. Il aurait fallu savoir dissocier les deux choses.

D'autant que, sur cette journée du 6 juin 2006, dans un premier temps nous avons déjà accordé au quotidien local une somme importante pour participer aux animations et je le dissocie de ce que devait être l'édition d'un journal gratuit, pour lequel la vigilance des uns et des autres a permis de faire marche arrière lors de la commission permanente de la semaine passée.

Cependant, une somme avait déjà été accordée pour le journal local, afin que celui-ci organise des activités, des festivités. Nous avons là une rallonge, que l'on vient prendre sur le budget culture, ce qui ne me semble vraiment pas à propos.

Ainsi, pour ces deux ou trois raisons, nous ne prendrons pas part à ce vote.

Enfin, nous pouvons espérer avoir au plus tôt le montant global de l'organisation de cette journée promotionnelle.

Par ailleurs, sur le dossier n° 17, nous nous abstenons car, concernant le musée des arts asiatiques, il existe une disproportion considérable entre son activité, les entrées et la façon dont nous le finançons. Il faut réfléchir plus et voir comment réduire ce déséquilibre.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. FRERE.- Je vais répondre très facilement.

D'abord, pour parler d'un musée, il faut y venir. Or, j'attends la visite de ces personnes de l'opposition quand ont lieu des expositions de qualité et quand il se tient une commission culturelle ; qu'au moins on y soit présent, on peut en parler. A chaque fois, le groupe communiste est présent, on en parle, mais jamais je ne vois le groupe socialiste. C'est bien dommage.

Il y a des commissions, il faut y être et on discutera, messieurs, mais respectez au moins la démocratie et soyez présents.

Par ailleurs, une réunion se tiendra très rapidement sur le terrain pour ouvrir enfin le musée des arts asiatiques sur la Promenade des Anglais. C'est un musée qui, malheureusement, ne se voit pas. Nous allons faire le nécessaire afin qu'il soit bien vu par les milliers de voitures qui passent. Nous bénéficierons là d'une promotion importante et nous aurons, je pense, une promotion avec l'exposition de cet été.

Je suis convaincu qu'elle nous apportera beaucoup de visiteurs, Messieurs.

M. le Président.- M. VICTOR, sur le « 06/06/06 » (et pas le « 666 », j'y suis très attaché) il s'agit de 335.000 € qui ne sont pas pris sur le budget culture, mais qui abondent le budget culture.

Ce n'est pas une déduction de ce qu'il y avait sur le budget culture, on n'enlève pas des moyens au budget tel que cela avait été programmé au BP, nous l'abondons afin de pouvoir prendre en charge les dépenses de l'organisation de cette journée. Vous la contestez.

Entre le spectacle pyrotechnique dont on me dit, depuis qu'il y a de la pyrotechnie, qu'on n'en a jamais vu sur la Côte d'Azur de ce niveau, 50 000 personnes...

M. VICTOR.- Pour le prix, on pouvait...

M. le Président.- Si vous voulez vivre replié sur vous-même, si vous croyez que l'on va créer des emplois et faire la promotion de la Côte d'Azur sans assurer ce qu'il faut, permettez-moi de vous dire que je vois ailleurs des dépenses bien supérieures avec beaucoup moins de retombées.

J'estime, parce que nous avons eu l'opportunité d'attirer les regards au plan national et international sur notre département grâce à ces circonstances du calendrier, que c'était une opportunité que nous avons saisie et qui a été plutôt populaire. Qui plus est, cela nous a permis d'innover en matière de démocratie participative grâce aux soixante projets que nous avons annoncés ce jour-là.

C'était aussi une première, car je n'ai pas souvenir d'une grande collectivité associant la population de son département aux choix futurs.

En outre, cela m'a permis de mesurer, en termes environnemental, de développement durable, de santé publique, que c'était globalement ce qu'attendaient, pour beaucoup d'entre eux et majoritairement, nos concitoyens en leur permettant de se saisir eux-mêmes du destin de leur département, à travers une circonstance comme celle-là. Vous n'y adhérez pas, c'est votre choix, je l'accepte, c'est le choix de la démocratie, mais en tout cas je revendique fortement, ainsi que la majorité, d'avoir proposé cela à nos concitoyens qui, je crois, s'en sont réjouis.

De même, lorsque vous m'affirmez que vous avez fait un pas en arrière à la commission permanente, permettez-moi de vous préciser que nous l'avions provisionné. Cependant, quand nous avons constaté avec notre partenaire, le grand quotidien régional, les difficultés de mise en œuvre, nous avons simplement déduit, à l'occasion de la commission permanente, la part que nous n'avions pas pu mettre en œuvre dans un choix initial et des pistes que nous avons dessinées.

Cela démontre en tout cas combien, en toute transparence, nous avons saisi cette opportunité pour que le coût soit moindre.

Concernant le musée des arts asiatiques, je tiens à signaler à M. CONCAS et à M. VICTOR, je le réaffirme, que c'est un dossier auquel il faut que nous nous attelions. Ne pensez pas que je me satisfasse d'un déséquilibre budgétaire aussi important.

Il y avait deux dossiers sur lesquels je souhaitais, pendant notre mandature, apporter une réponse :

- celui du CICA, pour les mêmes raisons, dossier pour lequel nous approchons d'une solution qui sera ce qu'elle sera, mais qui en tout cas nous permettra de sortir définitivement de cette affaire afin de ne pas augmenter chaque année la part du conseil général au déficit budgétaire du CICA ;

- le musée des arts asiatiques, pour lequel je souhaite également trouver une solution. Pas question de le sortir du patrimoine départemental, c'est un bel élément de notre patrimoine qu'il nous faut revendiquer. Nous avons déjà franchi une première étape et je remercie la ville de Nice de nous avoir accordé, à titre gracieux, la cession du terrain qui se trouve entre le musée et la Promenade des Anglais, afin que nous puissions aménager rapidement une ouverture directe sur la Promenade des Anglais, permettant ainsi de le faire découvrir depuis l'extérieur et de manière plus attractive.

Bien évidemment, je souhaite qu'ensemble, avec le Dr FRERE et dans le cadre de la commission, on se mette au travail pour proposer des solutions qui permettent de limiter le déficit d'exploitation du musée des arts asiatiques.

Je ne vais pas vous contredire, ce qui vous est proposé est le compte administratif dans tout ce qu'il traduit, et qui nous alerte une fois de plus sur la nécessité de prendre des décisions. Je vous rappelle que le compte administratif, ce n'est pas un choix d'engagement financier, mais simplement un constat en équilibre en dépenses et en recettes, rien d'autre.

Oui, je souhaite que, très rapidement, un certain nombre de propositions soient faites pour examiner comment, soit dans le cadre de son activité actuelle, soit dans le cadre de son extension et de la diversification de ses activités, nous puissions trouver des voies permettant de résoudre ce déficit d'exploitation.

Je mets aux voix.

M. VICTOR.- Nous ne prenons pas part au vote pour le groupe communiste.

M. MOTTARD.- **Ne le prenez pas mal, mais suite à vos explications, nous allons passer du vote pour au refus de vote.**

Nous ne prenons pas part au vote sur le n° 16.

M. le Président.- Donc, ni le groupe communiste, ni le groupe socialiste ne prennent part au vote.

Je ne le prends pas mal, M. MOTTARD, au contraire ; il y a des moments où j'aime que les différences soient bien marquées.

M. MOTTARD.- **Moi aussi.**

M. le Président.- Ne pas prendre part au vote...

M. MOTTARD.- **C'est parce qu'il n'y a pas d'hostilité envers les autres actions.**

M. le Président.- Je démolis l'argument qui était le vôtre tout à l'heure, vous regrettiez que cela prenne une part du budget culture et je vous précise que ce n'est pas le cas, mais qu'au contraire on en ajoute afin qu'il reste suffisamment de disponibilité, mais, à partir du moment où je démolis, vous changez de position.

J'en déduis finalement que vous ne souhaitiez pas que ces 335.000 €, dont vous pensiez qu'ils étaient déduits du budget culture, profitent à d'autres actions culturelles.

- Vote - Le rapport n° 16 est adopté à la majorité (les groupes socialiste et communiste ne prennent pas part au vote).

- Vote - Le rapport n° 17 est adopté à la majorité (vote contre du groupe socialiste et abstention du groupe communiste).

- Vote - Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

M. NEGRE.- Je voulais confirmer, concernant le dossier n° 11, que pour des raisons légales je n'ai pas pris part au vote.

19.- L'éducation - plan Collèges Avenir - DM1 2006

Dr ROUX.- Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont détaillés et chiffrés en annexes 1 et 2.

Il convient, dans cette délibération, de faire le point sur notre plan Collèges Avenir, de préciser les nouvelles opérations et de rappeler les opérations en cours.

Concernant les collèges neufs, les opérations achevées et en cours concernent Saint Vallier, Pierre Bertone à Antibes, Jean-Henri Fabre à Nice, Paul Langevin à Carros.

Pour les nouvelles opérations, il s'agit du nouveau collège de Pégomas.

Compte tenu de difficultés rencontrées pour trouver un terrain sur la commune de Mougins, il vous est proposé de retenir la proposition de la commune de Pégomas pour un terrain de 3 hectares et de transférer les autorisations de programme sur le collège de Pégomas. Je vous précise que la commission Education a approuvé l'intérêt de ce choix.

Concernant le collège des Campelières à Mougins, il s'agit de la reconstruction de ce collège à structure métallique, avec gymnase et piscine. Je vous propose, en outre, d'inclure un internat à dominante sportive.

Concernant les réhabilitations, certaines sont achevées et d'autres en cours. Elles sont détaillées dans la délibération.

Même chose pour les gymnases, avec deux opérations en cours : La Bourgade à La Trinité et Capron à Cannes.

Il y a, par ailleurs, des études générales. Pour faire face à ces études, un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement est nécessaire.

En conclusion, je vous demande de retenir la proposition relative au terrain situé sur la commune de Pégomas et un certain nombre d'extensions de la demi-pension de Jean-Baptiste Rusca, de la SEGPA de Roquebillière, avec la création d'un internat aux Campelières.

20.- Collèges publics - mesures de rentrée scolaire

Dr ROUX.- Il s'agit de problèmes concrets de gestion rencontrés par les établissements, en particulier des dépenses de chauffage liées à l'augmentation du gaz, mais aussi sur les activités organisées par le Département en matière de transport d'élèves.

Aucune inscription de moyens nouveaux, les crédits nécessaires étant globalement inscrits au BP 2006. Vous en avez la déclinaison en annexe.

21.-Collèges privés sous contrat d'association - aide à l'investissement

Dr ROUX.- Dix-huit collèges privés dans les Alpes-Maritimes participent au service public d'éducation. Les subventions attribuées concernent les taux de restructuration, de grosses réparations et de mises en conformité sécurité et hygiène.

La participation du Département à ces dépenses ne peut dépasser 10 % des dépenses annuelles de fonctionnement et, bien sûr, cela a été vérifié, transmis au conseil académique de l'Education Nationale qui a émis un avis favorable.

Je vous demande de voter les subventions proposées, qui sont déclinées en annexe, à hauteur de 799 998 €.

22.- Attribution d'une aide à la cantine pour les collégiens résidant dans le département des Alpes-Maritimes

Dr ROUX.- Vous en avez parlé tout à l'heure, M. le Président, il s'agit de l'attribution d'une aide à la cantine pour les collégiens.

En effet, à la suite de l'inquiétude des principaux des collèges quant à la désaffectation des cantines scolaires par leurs élèves, aussi bien dans les collèges privés sous contrat que dans les collèges publics, il apparaît que le coût de la restauration est une cause majeure pour les familles dont les revenus du travail sont modestes.

D'ailleurs, bon nombre de titres de recettes demeurent impayés au niveau des collèges. Il est difficilement acceptable que des adolescents se privent de repas équilibrés pour la raison que je viens de vous indiquer.

Vous comprendrez qu'il s'agit d'un véritable problème de nutrition. Avec nos nouveaux personnels TOS, nous sommes prêts à faire en sorte que la qualité de la restauration scolaire soit un des axes forts de notre politique de santé publique dans les collèges.

Sans modifier les subventions départementales d'études, que nous continuons d'attribuer, je vous propose d'adopter une nouvelle aide spécifique à la restauration pour les collégiens. Cette contribution, de 1 € par repas, concernera 140 à 150 repas annuels.

Pour que les familles puissent y prétendre, nous proposons que le revenu maximum du foyer soit celui permettant l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire. Cela concerne 24 000 collégiens.

Une note au rapporteur : à la suite de la commission Education, Culture, Sport et Cultes, il est proposé que l'aide à la cantine destinée aux familles des collégiens du département se concrétise par l'attribution aux familles bénéficiaires d'un bon représentant la valeur de l'aide.

Aussi, je vous demande de donner délégation à la commission permanente pour arrêter les modalités pratiques de ce dispositif.

23.- Aide à la scolarité de collégiens en milieu hospitalier

Dr ROUX.- C'est un rapport que nous avons tous les ans, concernant les centres scolaires, aussi bien celui de Vence que Lenval à Nice.

24.-Transport de collégiens du collège Roland Garros vers le nouveau conservatoire national de Région

Dr ROUX.- Vous savez que le nouveau conservatoire national se situe maintenant au Boulevard Brancolar à Nice.

Les nouvelles inscriptions au niveau de la 6^{ème} se feront au collège le plus proche, le collège Matisse, mais pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, soit 148 collégiens, dans un souci de continuité pédagogique, leur scolarité se poursuivra au collège de Roland Garros.

Nous vous demandons donc de pouvoir organiser le transport en autocar pour ces 148 élèves.

25.- Syndicat mixte du centre éducatif et culturel " Les Campelières" - retrait de la commune de Mouans Sartoux

Dr ROUX.- La commune de Mouans Sartoux a émis le souhait de se retirer du syndicat mixte du centre éducatif et culturel des Campelières, dont le Département est membre.

L'objet de ce rapport est de délibérer sur ce retrait qui, je vous le signale, a été adopté à l'unanimité par le comité syndical du syndicat mixte.

M. le Président.- Je vous remercie. J'ai une demande deux minutes d'intervention du groupe communiste et du groupe socialiste.

M. PAPI.- Je commencerai par ce qui est le moins agréable, à savoir que dans une situation sociale telle que celle que vivent, entre autres, les collégiens aujourd'hui, il est inquiétant de voir le fonds social des collèges diminuer et ne pas pouvoir intervenir. Je dois dire que l'on se réjouit de l'initiative prise par notre assemblée départementale et nous y adhérons totalement.

Je pense que la note au rapporteur a été dictée par les problèmes légaux, mais il est vrai qu'il fallait aussi s'assurer, c'est le débat que nous avons eu en commission, que tout ceci arriverait vraiment au bénéfice des repas des collégiens, pour que ceux qui sont en difficulté aient au moins un repas équilibré dans la journée.

Merci.

M. KNECHT.- Sur cette question, nous avons suggéré une piste alternative sur la participation du Département.

La note au rapporteur ne nous satisfait que partiellement et, surtout, elle oublie de mentionner ce que j'ai expressément demandé en commission, à savoir que nous aurions aimé obtenir le coût comparatif de gestion entre l'attribution directe à la personne, avec 14 500 chèques à réaliser par mois, ou 70 virements à faire une fois par trimestre dans les collèges.

Je souhaiterais que l'on aille au bout de cette démarche – et cela va tout à fait dans le sens de la problématique voisine de celle de la commission d'évaluation des marchés publics – en évaluant la question de la gestion de la chose publique.

Lorsque les coûts de gestion sont plus élevés que les prestations elles-mêmes, il y a de vraies questions à se poser.

M. le Président.- Voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. CUTURELLO.- Concernant les problèmes des cantines scolaires, je veux vous signaler et vous informer peut-être, en tout cas vous le dire, qu'il y a une grande émotion dans les collèges du fait du désengagement de l'Etat sur le fonds social des collèges qui servait aux cantines, mais aussi à aider les familles les plus en difficulté à financer les repas des collégiens.

Pour le budget de l'année prochaine, en ce qui concerne les dotations, j'ai pu constaté au sein du conseil d'administration du collège où je siège que les réductions sont de l'ordre de la moitié ou des deux tiers, ce qui est énorme.

On ne peut pas, d'un côté, au niveau de l'Etat, retirer des fonds et, de l'autre côté, le Département... La proposition du Département est intéressante, mais on est dans une situation où l'on enlève par en haut pour ajouter par en bas, ce qui n'est pas très satisfaisant.

M. le Président.- Je ne suis pas sûr que cette information soit très fondée.

M. CUTURELLO.- Si.

M. le Président.- Mais non. Vous me parlez de la rentrée prochaine.

Mme BOY- MOTTARD.- Nous avons déjà eu des problèmes à cette rentrée.

M. le Président.- Je vais vérifier et, si c'est vrai, je m'impliquerai alors moi-même pour que nous n'y soyons pas confrontés.

M. KNECHT est sorti. Je réponds que nous attribuerons à chaque famille un bon ou un coupon, afin que le coût de gestion ne soit pas trop lourd pour le conseil général.

La commission permanente de juillet nous permettra de préciser les modalités pratiques et financières.

Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports.

- Vote - Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité -

- Vote - Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité -

- Vote - Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité -

- Vote - Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité -

- Vote - Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité -

- Vote - Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité -

- Vote - Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité -

M. le Président.- Je vous remercie. Je suspens la séance pour le déjeuner.

La séance est suspendue à 13 H 15.

La séance reprend à 14 h 30 sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. le Président.- Je voudrais accueillir aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, M. le Préfet des Alpes-Maritimes Pierre BREUIL et M. le Trésorier-payeur général Michel LE CLAINCHE, accompagné de celui qui fait le lien entre notre collectivité, notre administration et vos services, notre payeur départemental M. Daniel TREHIN. Je veux saluer plus particulièrement ma vice-présidente en charge des finances, Mme GIUDICELLI ; Mme Marie-Claude SANTINI notre directeur général adjoint en charge des finances et M. Christophe PICARD, notre sous-directeur chargé des finances.

Dès mon arrivée à la présidence de l'assemblée départementale, j'ai engagé un vaste chantier de modernisation de l'administration départementale et, outre l'organisation de nos services et la constitution d'une direction générale adjointe dédiée à la modernisation, aux finances et à la commande publique, mon souhait était de renforcer l'efficacité de l'action publique dans la mise en œuvre des décisions de l'assemblée. Je l'ai dit ici même à l'occasion de la présentation du budget primitif 2006 : « La mise en œuvre d'un budget de vérité et d'action passe par le développement d'une gestion financière moderne, inspirée des méthodes de l'entreprise, tout en respectant les règles de la comptabilité publique. ».

Il s'agit tout d'abord d'optimiser la gestion de nos ressources en veillant au meilleur emploi des deniers publics et ce, dans la plus grande transparence. Avec l'Acte II de la décentralisation et la loi sur le handicap, le conseil général a vu, en effet, croître ses domaines de compétence. Il s'agit aussi de développer notre capacité de prospective, ce que j'ai voulu faire en instaurant une programmation départementale pluriannuelle avec dix communautés d'agglomération de communes et de grandes villes.

Elle est indispensable pour permettre la réalisation de nos grands programmes d'équipement dont les Alpes-Maritimes ont tant besoin : investissements records de 436 millions d'euros en 2006, en progression de 20 %. Enfin et surtout, il est essentiel de garder toujours à l'esprit que le budget de notre collectivité peut être au service de ceux qui créent la richesse et l'emploi. Tous les usagers de notre collectivité départementale, sans oublier bien sûr les habitants des Alpes-Maritimes au premier rang desquels ceux qui souffrent et pour lesquels nous développons des actions de solidarité, tous et toutes ont droit à des délais raccourcis de paiement de nos dépenses pour faciliter leur trésorerie par l'utilisation de moyens modernes de traitement et de la recette publique. La vérité fiscale : troisième budget à fiscalité zéro sous ma présidence, cela passe aussi par là.

Dans ce challenge de réhabilitation enclenché depuis quelques mois, je sais pouvoir compter sur un partenaire : le trésorier payeur départemental. Je suis particulièrement heureux aujourd'hui que l'assemblée départementale ait adopté ce matin la convention de services comptables et financiers entre le conseil général et le trésor public dont vous m'aviez proposé le principe dès votre arrivée. Il s'agit d'un document certes très technique mais qui fixe le cap pour le trésor public et le conseil général pour les quatre prochaines années.

Pour ma part, au-delà des 19 fiches « action » développées dans cette convention, je retiendrai tout particulièrement quatre actions innovantes.

Tout d'abord, la réduction des délais de paiement par l'utilisation de la monétique et des moyens nouveaux de paiement. Cela concerne la mise en place dans les services d'une carte d'achats pour les achats récurrents et de faible montant auprès des fournisseurs, l'utilisation de la

carte bancaire, le déploiement du « chèque emploi service universel », notamment pour les dépenses sociales qui représentent 40 % de nos dépenses.

Deuxièmement, la simplification des démarches des usagers par le prélèvement automatique et le développement de la déconcentration des services financiers au plus près du terrain dans les services opérationnels.

Troisièmement, le développement du partage de l'information entre nos deux administrations rendu possible en 2007 par une double mutation informatique : d'abord, la migration du Conseil général par un nouvel outil de gestion financière qui s'appelle le SIF 06 et d'un autre côté, le déploiement à la pairie départementale du nouveau logiciel de gestion du secteur local HELIOS. Ces nouveaux logiciels vont nous permettre la mise en application informatique du règlement financier adopté par l'assemblée départementale lors de la DM1 de l'exercice 2005, il y a tout juste un an.

Quatrièmement enfin, la modernisation de notre gestion financière en s'inspirant des outils qui ont fait leur preuve dans le monde de l'entreprise : la gestion active de la trésorerie et l'aide à la décision par l'analyse financière prospective.

Aujourd'hui cette convention est l'occasion d'initier une nouvelle ère dans nos relations avec le Trésor public, fondées sur des objectifs partagés dans le respect des missions et des prérogatives de chacun.

Au cours des négociations menées tambour battant par nos équipes, sous la houlette de votre fondé de pouvoir, M. DUBOIS que j'excuse, et de notre directeur général adjoint, Mme SANTINI, un véritable climat de confiance, de respect et de modernisation s'est établi entre nos équipes. Je souhaite à cet égard remercier M. Daniel TREHIN, notre payeur départemental, pour son implication à nos côtés dans nos efforts de modernisation et de rationalisation de la gestion budgétaire et financière. Je sais qu'il a trouvé auprès de Christophe PICARD, sous-directeur des finances, un interlocuteur de qualité.

Les évolutions que nous engageons aujourd'hui devraient constituer une avancée décisive dans la relation entre le département et la pairie départementale. La mise en place dès le début de l'exercice 2005 de la gestion dématérialisée des marchés publics allait déjà dans le sens de l'accompagnement de ceux qui créent la richesse et l'emploi. L'expérimentation de l'action innovante pour poursuivre l'amélioration de la gestion publique locale que nous célébrons aujourd'hui avec la pairie départementale va aussi dans ce sens et je m'en réjouis.

Je vais terminer ce propos, M. le Trésorier payeur général, une fois de plus en remerciant tous les acteurs, en remerciant l'ensemble des conseillers généraux qui, sur ces bancs, ont soutenu cette démarche unanimement avec, en premier chef, ma vice-présidente en charge de l'administration générale et des finances départementales, Colette GIUDICELLI.

Je veux dire aussi combien je me réjouis de voir dans les tribunes du public nos collaborateurs respectifs.

Je souhaite les remercier parce que je sais qu'au fil des ans, des relations de proximité très fortes se sont déjà établies. Je fais partie de ceux qui considèrent que nous avons besoin de bâtir des passerelles dans notre pays. Je me réjouis d'en voir de plus en plus. Je suis un grand défenseur de la fonction publique, qu'elle relève de l'Etat ou des collectivités locales. Je suis attaché à sa

modernisation, à sa juste récompense pour ses mérites. Je me félicite des passerelles qui existent tout au long d'une carrière, et que l'on puisse passer d'un service de l'Etat à une collectivité, puis de nouveau de la collectivité à un service de l'Etat. Tout cela doit correspondre à une véritable ambition avec un vrai plan de carrière qui ne sanctionne personne mais qui, au contraire, dans ce parcours, revalorise la carrière de chacun.

Mon directeur général des services en est un exemple : M. le Préfet, Pierre BAYLE, qui fut préfet de Mayotte, puis de l'Aveyron, a installé le premier conseil général à Mayotte en tant que préfet de Mayotte.

Il est le symbole de ces passerelles et je pense qu'il s'agit d'une bonne chose pour l'idée que nos concitoyens doivent se faire de leur administration. Je sais le rôle que ces femmes et ces hommes jouent à nos côtés respectifs pour que la collectivité dans son ensemble puisse apporter des réponses précises à nos administrés, nos usagers, nos entreprises, notre tissu économique et social. Qu'ils en soient remerciés pour chacune et chacun d'entre eux.

J'aimerais aussi remercier les collaborateurs de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, ceux qui ont en charge le contrôle budgétaire du département des Alpes-Maritimes et également la Direction des relations avec les collectivités locales.

Voilà ce que je souhaitais vous exprimer en vous remerciant, encore une fois, M. le Trésorier payeur général et je suis convaincu que cette convention nous permettra d'atteindre les objectifs et les délais que nous nous sommes fixés pour moderniser notre fonctionnement avec beaucoup plus de réactivité. Merci à vous-même, personnellement, car nous voyons depuis votre arrivée combien vous cherchez à mesurer et à respirer l'atmosphère de ce département, pour le servir dans toute la mesure de vos moyens.

Hier, discrètement, anonymement, je vous ai retrouvé au milieu de tous ceux qui se sont rendus vers la fête de la transhumance dans le haut-pays. On voit cette quête de découverte d'un département dont vous avez envie de servir toutes les composantes à la tête de cette grande administration qui est la vôtre. C'est un signe d'encouragement profond pour tous les élus qui sont dans cet hémicycle. Du fond du cœur, je vous en remercie et je vous souhaite ainsi qu'à vos collaborateurs et aux défis qu'ils relèveront tout le succès qu'ils méritent.

(Applaudissements)

Je vous passe la parole.

M. LE CLAINCHE.- M. le Président, M. le Ministre, M. le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les secrétaires territoriaux, chers collègues du trésor public, c'est pour nous un très grand honneur de signer avec le conseil général une convention de services comptables et financiers. Très grand honneur de le faire en présence de M. le Préfet et dans cette salle où en parcourant les rangs, je vois que je commence à compter beaucoup de connaissances, voire d'amis, ce qui montre que je commence à m'insérer dans ce département dans de bonnes conditions. Cela me fait très plaisir et je vous remercie d'y avoir fait allusion.

Je voudrais rappeler très brièvement pourquoi j'ai souhaité une convention et comment elle s'est faite. Des discussions préparatoires ont eu lieu et puis, son contenu s'est affirmé.

Pourquoi ? Vous l'avez dit, cette convention s'inscrit dans une vraie volonté du conseil général, vous avez parlé d'une volonté de modernisation de gestion, qui vaut aussi pour nous. On

essaie, ce n'est pas facile. Cela se fait progressivement de passer d'une administration classiquement régaliennne — elle l'est toujours sur ses missions — une administration de contrôle, à une administration de service. Cela ne veut pas dire que l'on renonce à nos missions traditionnelles mais simplement qu'on les englobe dans une disponibilité, dans une ouverture différente pour faire une administration de service.

Cela se fait de multiples façons dont certaines se retrouvent dans la convention : le recours à de nouvelles technologies de façon assez massive et pour une administration qui serait identifiée comme « la source de la paperasse », c'est une innovation ; une répartition optimale des moyens car on ne peut pas être partout, il faut donc gérer, essayer de s'organiser pour mieux servir et puis, offrir de nouvelles méthodes de service. J'insisterai sur ce point parce qu'il est vrai que nous avons l'ambition d'offrir de nouvelles méthodes de service aux collectivités locales. Cela vaut pour le conseil général, mais aussi pour les communes, et les communautés de communes.

D'ailleurs ces conventions pour un soutien comptable et financier sont nées lors de la deuxième vague de décentralisation, lorsque le trésor public a senti qu'il était nécessaire de bien se positionner au service des grandes collectivités, de façon à ce que la comptabilité publique soit un élément de bonne gestion et non pas perçue comme un frein à la bonne gestion. Ce qui peut paraître aberrant mais ce qui pouvait être le cas.

Nous avons essayé de rechercher quels étaient les besoins que l'on pouvait satisfaire, éventuellement en allant un peu plus loin que ce qui relevait classiquement de nos habitudes. Ces conventions, assez peu nombreuses, proviennent d'une analyse collective des besoins, d'un travail en commun pour essayer d'aller au maximum de ce l'on peut faire.

Vous avez parlé de nouvelle ère, d'un nouvel état d'esprit, de quitter le système traditionnel qui avait ses vertus et datait du 19^e siècle, où chacun prend ses responsabilités et contrôle l'autre, plus ou moins en défiance à un système. Nous travaillons en coopération, conscients que nous sommes tous sur une même chaîne de travail et nous avons intérêt à nous faciliter la tâche d'un bout à l'autre de cette chaîne. Cela ne signifie pas que l'on doit taire les vérités que l'on a à dire. Il ne s'agit pas non plus d'assurer nos missions sans nous poser de questions, mais de le faire en ayant le souci de l'ensemble de l'accueil et de celui qui est au bout de la chaîne, le contribuable bien entendu. C'est, si j'ose dire ce mot affreux, « le client » qui nous attend demain, que nous devons servir ensemble dans l'intérêt général.

Voilà l'esprit de cette convention qui exprime, à la fois un souci de conforter s'il en était besoin, de confirmer ou de consacrer de bonnes relations car elles existent bien sûr et puis, d'aller encore plus loin pour améliorer les procédures. Les relations et les procédures, c'est un peu le même sujet.

Pourquoi avec le conseil général ? Pourquoi signer une convention ? Ce n'est pas de l'« informationite », ce n'est pas pour vous faire plaisir même si c'est plaisant d'être là aujourd'hui ensemble, mais cela va un peu plus loin. Nous signons des conventions avec les uns et les autres ; cela n'aurait aucun sens de signer des conventions avec d'autres collectivités sans en avoir signé une avec le conseil général. Je crois qu'il était important pour nous de commencer par là. Le conseil général est extrêmement présent, extrêmement ambitieux, de l'activité se déploie ce qui nous pose quelques problèmes en termes de délai bien sûr. Ainsi, il était essentiel de se mettre en ordre de bataille tous ensemble pour bien répondre à vos ambitions avant de pouvoir continuer à dire : « Nous sommes à votre service ».

Cela n'aurait aucun sens de dire : « On est à votre service mais on ne l'est pas à votre égard ». Et puis, la paierie est pour moi le poste le plus important que se soit offert le département : c'est une trentaine d'agents, 97 000 payes par an, une activité considérable et donc de gros enjeux. Les relations quotidiennes sont bonnes, il s'agit de les consacrer et les procédures ont été largement détaillées chez vous. Des progrès sont à faire en commun, c'est l'objectif : consacrer les bonnes pratiques et aller encore plus loin.

Pour aller encore plus loin, il a fallu préparer sérieusement cette convention. Je voudrais rappeler brièvement l'historique de la convention. Partant dans l'idée de faire des progrès, des groupes de travail se sont constitués et je voudrais remercier tous ceux qui ont fait ce travail extrêmement rapide et important. Bien sûr, les équipes du conseil général sous l'autorité du préfet Pierre BREUIL, Mme SANTINI, M. PICARD, toutes leurs équipes qui ont su exprimer, tirer les résultats du passé, les équipes de M. TREHIN qui ont aussi essayé de faire partager leurs contraintes, parce que, pour chaque équipe les contraintes sont différentes.

Vos équipes ont les contraintes d'efficacité que vous leur imposez, les nôtres ont des contraintes de régularité, de responsabilité. Elles ne sont pas contradictoires à condition d'en parler, de s'écouter et c'est cela qui a été fait.

Vous avez cité M. DUBOIS, qui n'est malheureusement pas là aujourd'hui, qui a mobilisé ses équipes. Je crois qu'il est important que toutes les collectivités sachent qu'elles ont en face d'elles, à côté d'elles et auprès d'elles leur receveur, mais derrière le receveur, les équipes de la trésorerie générale. Pour Grasse ce sont des équipes de la Direction des finances et des équipes spécialisées du trésor public.

Le fait que le trésor public vous offre un service de proximité tout en étant dans un réseau national me semble présenter un équilibre qui permet d'avoir de la compétence et de la proximité. Ces conventions sont suivies de très près par l'administration centrale qui a examiné le texte. C'est le réseau du trésor public qui s'engage ; bien sûr, c'est d'abord M. TREHIN vous l'avez dit, mais le réseau s'engage derrière lui, et il le sait, pour le soutenir et pour vous rendre un meilleur service.

Merci à tous ceux qui ont négocié, permis, « mis de l'huile » lorsqu'il en fallait pour arriver à de bonnes choses. C'est comme cela que l'on travaille bien, en s'écouter, en cherchant des solutions et en trouvant les bons compromis.

Cela donne six axes de travail, dix-neuf actions. Je voudrais simplement souligner que chaque action est assortie d'une demande d'acceptation de principe avec un calendrier, des responsables identifiés dans chacune des communautés et des indicateurs, un comité de suivi étant en charge de l'ensemble du dispositif.

Concernant le contenu : je ne vais pas reprendre les dix-neuf actions ni même les six axes. Il y a une mise en commun des expertises. Il est vrai que si l'on ajoute les compétences des uns et des autres, nous sommes face à une masse de compétences considérables et ce serait dommage qu'elles ne marchent pas toujours dans le même sens : sur le plan des analyses financières, des ratios, des formations en commun, des échanges d'information sur les sujets pointus comme les marchés publics qui sont un peu difficiles.

Concernant la recherche d'efficacité des procédures : les procédures sont complexes par nature, nous pouvons souhaiter des simplifications ; si nous en trouvons, nous les mettrons en œuvre. Tout cela reste compliqué, mais pour améliorer la connaissance que peut avoir le conseil général de son patrimoine, pour alléger nos contrôles si des travaux préalables d'audit nous le

permettent, pour avoir une politique commune de recouvrement, nous pouvons progresser dans l'efficacité quotidienne. Vous avez signalé plusieurs fois les délais de paiement des entreprises qui y sont très sensibles. Si nous pouvons nous mettre en ordre de bataille pour mobiliser ensemble nos moyens en vue de donner un meilleur service aux usagers et aux entreprises, ce sera une bonne chose.

Dernier élément : le recours aux nouvelles technologies. Dans un département aussi moderne et aussi ambitieux que celui-ci, il est important d'utiliser au maximum les moyens de règlement automatique, les cartes bancaires, vous l'avez dit, et ensemble d'essayer progressivement de transformer les flux de papier en flux informatique. C'est un travail de longue haleine mais nous y arriverons.

Voilà quelques pistes qui montrent que nous nous engageons vraiment dans une relation de modernité et d'efficacité.

Juste un mot sur la suite : nous avons tous une échéance très difficile et cette convention va nous aider à l'aborder. Il ne faut pas se faire d'illusion, l'informatique est une excellente chose qui nous fait entrer dans une ère nouvelle, mais la transition est difficile et nécessite beaucoup de patience, beaucoup d'ajustements.

Ensuite, il faut nourrir cette convention qui est une convention cadre. Ce n'est pas seulement un document de bonnes intentions, il faut la nourrir, il faut choisir les procédures sur lesquelles travailler en priorité, et cibler ces priorités, etc. et puis, inscrire tout cela dans l'exercice de nos missions. Chacun a ses missions, chacun a ses contraintes, chacun a ses intérêts. Il s'agit que chacun s'y retrouve, se comprenne et trouve les bons compromis et que, à cet esprit de méfiance qui était la base historique du trésor public, se substitue progressivement une relation de confiance et de coopération.

Voilà ce que nous allons faire ensemble et je crois que vous avez employé les mots justes s'agissant du décloisonnement des relations de travail. Je suis très heureux d'ouvrir cette passerelle pour nos collaborateurs et je crois en sa réussite.

Merci, M. le Ministre.

(Applaudissements)

M. BREUIL.- Je me félicite de cette signature. Je veux dire trois choses :

Nous sommes dans un système planétaire nouveau dans lequel la notion de pouvoir public ne veut plus dire uniquement l'Etat. C'est aussi le département, l'ANPE, la Chambre de commerce, etc. Il ne faut pas croire que l'on se sauvera tout seul et que l'on se sauvera en disant : « C'est la faute de l'autre si cela ne marche pas ». M. le Ministre, vous l'avez bien compris dans votre analyse du service public en milieu rural. Certaines choses marchent qui facilitent la vie de nos concitoyens et d'autres ne marchent pas. Il nous faut gérer nous-mêmes notre complexité. C'est de cette manière que nous renforcerons la légitimité démocratique et le respect dû à nos élus.

Deuxième point : il faut payer plus vite les fournisseurs. Nous avons du retard en la matière.

Troisième point : le versement automatique mensuel : si l'OPAM pouvait s'en inspirer, il y aurait beaucoup moins d'impayés !

(Applaudissements)

Signature de la convention entre le ministre, président du conseil général, M. Christian ESTROSI et M. LE CLAINCHE, trésorier payeur général des Alpes-Maritimes.

La séance, suspendue à 14 h 55, est reprise à 15 heures, sous la présidence de M. Christian ESTROSI

M. le Président.- La séance est reprise et je passe la parole à M. Louis NEGRE pour le rapport 26.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AIDES AUX COLLECTIVITES

26 - Communication sur la procédure de création d'un établissement public foncier départemental

M. NEGRE.- M. le Président, mes chers collègues, vous avez évoqué cette affaire vous-même directement. Je rappellerai simplement que, par délibération des 24 juin 2004 et 7 juin 2005, le conseil général a décidé de se retirer de l'établissement public foncier régional et de créer un établissement public foncier départemental pour mieux répondre aux problématiques locales.

Depuis la loi du 18 janvier 2005 qui permet à de nouveaux acteurs de rentrer dans ces structures foncières et grâce aux dispositions adoptées en région Ile-de-France par l'Etat, le Département a saisi le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer par courrier du 2 février 2006.

La procédure nécessite l'adoption de deux décrets en Conseil d'Etat : le premier décret acterait la scission, le deuxième créerait l'office départemental, fixerait son périmètre, sa zone d'activités territoriales et son statut, et les ressources de cet établissement public foncier départemental viendraient de subventions versées par le département, de la taxe spéciale d'équipement et du produit de la revente des terrains. Cette solution a l'intérêt de clarifier totalement les responsabilités de chacun sur des territoires différents. Elle permet aussi un transfert des actions en cours sans geler le partenariat et les activités engagées ou pouvant être conduites avec l'actuel établissement foncier.

Nous vous proposons de confirmer la précédente décision du conseil général.

M. le Président.- Je vous remercie.

Les rapports 27 et 28, Monsieur MASCARELLI, s'il vous plaît.

27 - Programme départemental d'appui à l'innovation et aux pôles de compétitivité

M. MASCARELLI.- Le rapport 27 concerne le programme départemental d'appui à l'innovation et aux pôles de compétitivité. On connaît tous l'importance des pôles de compétitivité pour l'économie de ce département qui, il faut le souligner, est un des seuls départements français à être directement concerné par huit pôles de compétitivité dont le premier d'entre eux est « SCS ».

Ce rapport définit tout d'abord le critère de sélection des projets, ensuite il présente la mise en place d'un dispositif de soutien à l'innovation avec une première phase d'hébergement des sociétés en incubation, la gouvernance des pôles de compétitivité et des organismes d'accompagnement que sont, par exemple, OSEO/ANVAR ou Telecom Valley.

Ensuite, dans le cadre de l'aide aux structures de gouvernance des pôles, il est proposé d'élargir au nouveau pôle nouvellement labellisé « Orphème » l'aide qui était jusqu'ici accordée aux autres pôles.

Enfin, il vous est demandé de soutenir deux projets qui viennent d'être labellisés, l'un par le pôle « Risques » et l'autre par le pôle « Pass ».

Je précise que ce dossier a reçu une approbation unanime des deux commissions auxquelles il a été présenté.

28 - Contrat de plan départemental 2004-2009 — avenant à la convention territoriale entre le conseil général et la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

M. MASCARELLI.- Concernant le rapport 28, M. le Président, il s'agit simplement d'une modification du contrat de plan départemental 2004-2009 passé entre notre collectivité et la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

Une note au rapport précise que, pour l'opération 13, il faut lire : « réalisation d'études *et de travaux* de requalification des parcs d'activités de Grasse, Pégomas et La-Roquette-sur-Siagne », et pour l'opération AV5 il faut lire : « numérisation des POS et réalisation d'une étude de développement numérique *sur le territoire communautaire* ».

Ce dossier a également reçu l'approbation unanime des commissions auxquelles il a été présenté.

J'ai terminé, M. le Président.

M. le Président.- Je vous remercie et passe la parole à M. VELAY pour le « 29 » et le « 30 ».

29 - Programme du fonds de solidarité rurale 2006 — avis de principe sur l'intervention financière du Département

M. VELAY.- M. le Président, mes chers collègues : il s'agit dans le rapport 29 de donner un avis de principe sur la répartition des crédits affectés par l'Agence de l'eau en faveur des communes rurales. Les subventions seront allouées par la commission permanente en fonction des dossiers. C'est un rapport classique qui a reçu un avis favorable des diverses commissions.

M. le Président. – Je vous remercie.

Le « 30 », s'il vous plaît.

30 - Elaboration d'une candidature aux pôles d'excellence rurale « Alpes-Maritimes, montagnes d'excellence : filière bois »

M. VELAY.- Dans le cadre de l'élaboration d'une candidature aux pôles d'excellence rurale, ce dossier concerne la filière « bois » avec un certain nombre de propositions comme par exemple la création d'un important pôle « bois » sur la commune de Malaussène, un certain nombre de pôles « bois » par vallée, de manière à compléter les dispositifs départementaux en vigueur.

Je rappelle que les services ont longuement travaillé sur ce dossier en collaboration avec des professionnels du secteur. Il s'agit d'une très bonne initiative, M. le Président et mes chers collègues, je vous demanderai d'adopter ce rapport, ainsi que l'ont fait les commissions.

M. le Président.- Je vous remercie. Peut-être, pourriez-vous nous rapporter le dossier 33 ?

33 - Programme de l'agence de l'eau 2006 pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable — avis de principe sur l'intervention financière du Département

M. VELAY.- C'est un dossier traditionnel de principe puisque la proposition consiste à répartir également le fonds en ce qui concerne l'assainissement et les adductions d'eau dans les communes rurales.

M. le Président.- Parfait. Pour les rapports « 31 » et « 32 » de M. LEROY, c'est le Dr FRERE qui les rapporte.

31 - Aides aux collectivités — avis de principe pour les opérations de plus de 230 000 euros

Dr FRERE.- M. le Président, Mesdames, Messieurs, ces dossiers illustrent la volonté politique du conseil général dans l'investissement.

Vous avez, dans le dossier 31, un investissement considérable pour tous les projets, les opérations de plus de 230 000 € qui reçoivent aujourd'hui en DM1 un accord de principe : 99 dossiers, dont certains sont considérables, qui dépassent de beaucoup un million d'euros ; 99 dossiers qui équilibrent le département, les villes, les villages moyens, les petits villages, le SILCEN, les syndicats. Par ailleurs, il est proposé d'annuler la subvention de 50.000 € accordée à la commune de Cannes par délibération du 27 janvier 2006 pour le financement des études relatives à l'hélistation du port départemental de Cannes, celle-ci faisant double emploi avec celle octroyée par délibération du 28 octobre 2004.

32 - Politique des aides aux collectivités — participation financière à la deuxième phase d'extension du site universitaire Saint Jean d'Angely

Dr FRERE.- Le deuxième dossier va faire plaisir à tous les professeurs qui sont dans cet hémicycle et qui vont se réjouir de l'importance que nous accordons à Saint Jean d'Angély dans la deuxième tranche. C'est une somme également considérable (20 % de ce budget) ; ce sont 1 885 794 € pour la construction de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Bibliothèque universitaire. Je me réjouis ce matin de constater que l'École normale a la volonté de s'implanter dans le département.

M. le Président.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- M. le Président, il s'agit du rapport 26 concernant l'établissement public foncier départemental. Nous regrettons que vous poursuiviez dans la voie que vous aviez initiée l'année dernière, et contre laquelle nous nous étions élevés, qui consiste à scissionner l'établissement public foncier régional. Cette décision nous paraît désolante dans la mesure où l'EPFR qui a été créé il y a quatre ans est un établissement public foncier d'Etat présidé par un élu régional — le directeur du conseil d'administration est un haut fonctionnaire nommé par l'Etat. Depuis sa création, la quasi-totalité des décisions a été prise à

l'unanimité, que ce soit par des représentants de gauche comme de droite, du département et d'ailleurs.

Dans tous les domaines, les dossiers présentés par les Alpes-Maritimes ont été instruits ou sont en cours d'instruction avec un avis favorable. Nous comprenons donc d'autant moins votre proposition, et d'autant moins eu égard aux remarques que vous avez faites ce matin. Vous avez dit n'avoir pas d'avis définitif sur le sujet, et que suivant l'évolution de la réforme à propos de laquelle vous étiez en discussion avec votre collègue, vous pourriez éventuellement revoir la question de cet établissement public foncier régional.

Cela ne fait que conforter notre point de vue et maintenir notre hostilité à cette initiative de création d'un établissement public foncier départemental dans la mesure où c'est également porter atteinte à la solidarité territoriale. Il ne nous a pas échappé que, hormis le département des Alpes-Maritimes, seul le département des Hauts-de-Seine était dans le même cas et avait pris le même chemin, ce qui ne nous étonne pas et n'étonne personne.

Ce qui est aussi regrettable, c'est que cette atteinte à la solidarité territoriale provienne du ministre même qui est en charge de la garantir. C'est un peu gênant.

M. PAPI.- Je souhaite évoquer le même dossier. Mon collègue TUJAGUE interviendra sur le « 27 » et M. Victor interviendra sur le « 31 » et le « 32 ».

Concernant le rapport 26, j'ai dit ce que j'avais à dire ce matin. Vous avez eu la gentillesse de me répondre et de m'expliquer où en était le dossier. Ceci dit, vous comprendrez que la délibération restant telle qu'elle est, nous nous abstiendrons, tout en souhaitant qu'aucune porte ne soit fermée.

Je rajouterai un petit commentaire. Vous disiez qu'une des raisons de la pression que vous comptiez exercer encore était de faire en sorte d'obtenir un retour sur investissement par rapport aux taxes d'équipement collectées dans le département. Je dirai que je ne serais pas gêné qu'il y ait plus que cela, en faisant valoir par exemple que, dans des domaines comme le logement social, les terres agricoles, comme d'autres domaines dans lesquels on a de forts besoins, on puisse bénéficier au-delà de ce que la taxe d'équipement produit en collecte dans le département.

Il y aura donc abstention du groupe communiste sur ce dossier 26. Merci.

M. TUJAGUE.- Sur le dossier 27, une observation importante dans le cadre des pôles de compétitivité. Mon intervention concerne le pôle arômes, senteurs et saveurs « PASS ». Non pas que la proposition de financement faite dans ce projet nous pose problème, mais simplement pour rappeler — et vous le faites dans le rapport — que ces pôles de compétitivité ont pour objectif de faire travailler ensemble si possible, sur un territoire avec des objectifs d'innovation, les entreprises, les centres de recherche, les organismes de formation, etc., ce qui peut effectivement présenter un grand intérêt.

J'interviens à propos de ce pôle, M. le Président, tout simplement après une intervention que vous avez dû avoir également des producteurs de plantes à parfum. Tandis que ce pôle de compétitivité sur le secteur de Grasse se met en route, les producteurs de plantes à parfum — notamment de roses de mai peu nombreux mais qui, à l'origine, avaient justifié la présence de ce type d'activité à Grasse du point de vue industriel — se trouvent cette année, mais c'est assez courant dans notre département, confrontés au fait que leur récolte ne sera pas écoulee ou ne le sera que partiellement, ce qui pose un certain nombre de problèmes.

J'ajoute que pour la cohérence d'intervention de ce type il serait bon, surtout lorsque l'on sait que la production locale représente 1 % des besoins des parfumeurs, que l'on ait le souci de maintenir une production locale qui n'est certes pas très importante mais joue un rôle du point de vue économique et également du point de vue de l'aménagement du territoire. Je ne pense pas que M. le maire de Grasse me démente à ce sujet.

C'est une forme d'alerte. S'il s'agit d'un projet cohérent qui part de la production et qui intègre la recherche et la formation, il faudrait que ce soit le cas dans la pratique et sur le terrain.

M. le Président. - Je vous remercie. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Sur le dossier 31, on regrettera sur des dossiers de cette importance, qu'il y ait des niveaux différents d'appréciation.

Je veux aborder la partie concernant la ville de Nice et le Palais Masséna : nous aurons un vote global sur cette délibération, alors un aspect non négligeable — c'est le moins que l'on puisse dire — fait qu'en cinq mois de temps, ce budget est devenu presque dix fois plus important que celui sur lequel nous nous sommes prononcés au début de l'année. À la limite de se demander si le tramway n'allait pas passer sur la promenade des Anglais, tellement la somme réclamée était conséquente.

On ne comprend pas bien comment, en cinq mois, ce dossier passe de 585 000 € à 5 612 000 € et que le Département soit obligé d'accompagner dans le pourcentage qu'il avait envisagé dès le départ, à savoir 10 %. Or nous constatons que la somme est plus que conséquente. J'aurais souhaité, *a minima*, quelques explications à ce sujet... Ce n'est pas la réhabilitation du Palais Masséna qui est en cause, mais en cinq mois de temps, nous devons voter sur deux dossiers qui sont quasiment dix fois plus importants. C'est ma première observation sur le « 31 ».

Sur le « 32 », cela pourrait apparaître seulement comme des questions de forme mais je dis : attention à la formulation dans la délibération. Premièrement, ce qui nous est proposé, ce n'est pas la seconde phase sur Saint Jean d'Angely, mais bien la troisième phase, celle qui concerne la Bibliothèque et la Maison des Sciences de l'Homme ; deuxièmement, il semble, entre ce qui est écrit dans la délibération et ce qu'on lit des publications de la ville de Nice, notamment une conférence de presse toute récente du sénateur maire, que des dates et des montants soient différents.

Je lis par exemple, dans la conférence de presse, coût prévisionnel : 16 millions d'euros, alors que nous allons nous engager sur 15 300 000. La différence est moins conséquente que dans le dossier précédent, mais attention de ne pas s'engager dans des dépassements de coûts. Ce n'est donc pas sur le fond mais c'est plutôt sur la forme que je formule ma remarque.

Même remarque concernant les délais de réalisation : dans les publications de la mairie, il est dit que l'on démarrerait les travaux en janvier 2007 et par ailleurs que ceux-ci démarreront en septembre 2006. Il me semble que tout cela ait besoin de plus de précisions quant aux éléments fournis. Je vous remercie.

M. le Président.- M. Jean-Pierre LELEUX.

M. LELEUX.- Très brièvement, je ne peux pas ne pas intervenir sur ces deux délibérations « 27 » et « 28 » qui concernent, pour la première, les pôles de compétitivité et le pôle « PASS » du pays grassois, et pour la deuxième le contrat de plan départemental.

En ce qui concerne le pôle de compétitivité, M. le Président, M. le Ministre, vous étiez venus le 12 juillet dernier nous annoncer la bonne nouvelle, il y a à peine onze mois. Je voudrais attirer l'attention de l'assemblée sur l'immense efficacité du travail qui a donné lieu au pôle de compétitivité. Car depuis onze mois, ce que nous n'arrivions pas à faire ou ce que nous faisons mal, soit instaurer ce dialogue entre l'université, les centres de recherche, le monde économique, les collectivités locales, s'est déroulé de façon extraordinaire. C'est un effet de levier que vous avez lancé et je voudrais témoigner devant l'assemblée départementale qu'il peut avoir une importance capitale pour l'avenir.

J'ai pu annoncer en votre nom l'autre jour, M. le Ministre, à l'assemblée générale du pôle « PASS » qui s'est tenue au Pôle Azur Provence, l'aide sur laquelle nous allons délibérer aujourd'hui de 200 000 € pour le projet « Immunosearch ». Il s'agit d'un projet scientifique qui pourrait avoir des répercussions mondiales. Pour ceux qui l'ignorent, il s'agit des tests alternatifs aux tests cosmétiques sur la peau animale qui vont être, à juste titre, interdits. Si nous avons dans le département, le lieu, la compétence, les laboratoires capables de caractériser justement ces tests alternatifs sur la peau, je crois que cela représenterait une valeur ajoutée considérable sur le plan mondial dans le monde des cosmétiques.

Je tenais vraiment à vous remercier d'avoir été acteur premier dans cette orientation et nous comptons beaucoup sur ce pôle de compétitivité pour nous développer.

Pour répondre à la question qui a été posée tout à l'heure en ce qui concerne les producteurs de plantes, de roses de mai et de jasmin aussi, une vraie coopération est à mettre en place dans le cadre du pôle de compétitivité, je dirais, d'autant plus que l'occasion nous en est donnée par le fait que le pôle de compétitivité « PASS » est un pôle « bi-site » avec les producteurs des Alpes-de-Haute-Provence. Il n'y a pas de raison que les producteurs grassois ou du pays grassois ne soient pas intégrés dans cette recherche de coopération pour faire en sorte que les espaces agricoles liés à la parfumerie soient a minima maintenus et, si possible, développés.

Concernant le deuxième dossier qui est le plan départemental, là aussi, je voudrais témoigner en tant que président de la communauté d'agglomération du formidable effet multiplicateur que l'action départementale a eu sur l'ensemble de ces contrats de plans départementaux. Deux dossiers qui, tant au niveau de votre fonction ministérielle, M. le Président, qu'en qualité de président du conseil général, ont été au cœur de vos préoccupations. Je voudrais dire combien cela a été rapide, bien fait et constitue une valeur ajoutée considérable pour nos territoires. Merci.

M. le Président. - Les rapporteurs ont-ils autre chose à rajouter ? Très bien.

Tous ces rapports ont été présentés en commission ; il ne me semble pas, M. VICTOR, notamment que vous soyez intervenu en commission pour poser ces questions. Nous ne pouvons pas refaire les débats des commissions systématiquement en séance plénière !

Sur l'EPFD, tout ce qui devait être dit a été dit ce matin, et je ne vais pas y revenir. Simplement, pour votre gouverne — je sais bien, M. CUTURELLO, que vous aimez bien désinformer —, ce ne sont pas les Hauts-de-Seine et les Alpes-Maritimes, mais une politique nationale qui fait qu'en Ile-de-France, vous aurez à la fois un EPFR et un EPFD dans les Hauts-de-Seine, un EPFD dans les Yvelines, un EPFD dans l'Essonne, en accord d'ailleurs avec la région Ile-de-France — et cela se passe très bien. Il se dessine la même chose aujourd'hui avec trois départements des pays de la Loire. C'est loin d'être une exception.

Contrairement à ce que vous indiquez, que vous le vouliez ou non, aujourd'hui je ne suis pas satisfait des réserves foncières que nous avons à faire dans le département des Alpes-Maritimes ni du fonctionnement de l'EPFR. Tant que je n'aurai pas la garantie que sera réformé le mode de fonctionnement de l'EPFR, je prends les précautions nécessaires pour que nous ayons notre propre outil de maîtrise en matière de politique foncière.

Sur les arômes, senteurs et parfums, je remercie Jean-Pierre LELEUX de tout ce qu'il a indiqué.

M. TUJAGUE, il ne faut pas mélanger les productions avec un pôle de compétitivité qui n'a rien à voir. Un pôle de compétitivité n'est pas un acteur industriel, un pôle de compétitivité est une concentration de PME, d'industriels, d'universitaires qui font de la recherche, du développement et des politiques d'innovation. Comme l'a rappelé Jean-Pierre LELEUX, nous finançons, de même que l'Etat, le premier projet labellisé.

L'objectif est, d'ici trois, quatre, cinq, huit, dix ans peut-être, de sortir des brevets de façon à ce que la France dans ces domaines puisse « arroser » le marché mondial avec des produits plus innovants que d'autres grandes nations dans le monde. Cela n'a rien à voir avec le travail quotidien des industriels et leur production. C'est de la recherche, c'est du développement, c'est de l'innovation, là où malheureusement, notre pays est le douzième pays mondial en matière d'innovation. C'est parce que nous voulons doter notre pays d'une grande politique d'innovation que nous permettons à un certain nombre d'acteurs des pôles de compétitivité de bénéficier des moyens nécessaires dans le domaine de la recherche.

D'ailleurs, dites-vous une chose : si nos industriels de Grasse n'avaient pas cette opportunité qui leur est offerte avec ceux des Alpes-de-Haute-Provence, autour de Forcalquier, etc., de constituer ce pôle, peut-être n'auraient-ils plus les marges de manœuvre nécessaires pour investir une partie de leur chiffre d'affaires dans des politiques d'innovation, de recherche et de développement et risqueraient-ils de se délocaliser ou d'être rachetés par des capitaux étrangers dans les années qui viennent. Il n'y aurait donc plus aucune chance pour les producteurs locaux puisqu'ils disparaîtraient. Le seul moyen de les sauver, c'est de leur permettre, par les brevets qu'ils sortiront dans les années qui viennent, d'être à nouveau compétitifs.

Cela ne m'amène pas à me désintéresser pour autant des producteurs locaux. Si en dehors de la politique des pôles de compétitivité qui n'a rien à voir, nous pouvons regarder comment encourager le partenariat entre industriels et producteurs locaux dans d'autres cadres, nous regarderons cela, bien évidemment.

Pour le Musée Masséna, nous avons des critères : les subventions dans le domaine des équipements publics aux communes urbaines sont de 10 %. Simplement, la ville a déposé en 2005 un dossier à hauteur de 585 284 € hors taxes, le coût éligible ressort aujourd'hui à 5 600 000 € selon la dernière estimation « ville de Nice ». Comme vous, j'en prends acte. Pour le reste, c'est à la commission permanente de trancher le moment venu. Nous lui donnons délégation et nous débattons après avoir pris ensemble plus ample connaissance du dossier de fond. Je n'en sais pas plus aujourd'hui et, comme vous, je me pose des questions, cela m'intrigue. Je souhaite l'examiner avec vous le moment venu.

M. VICTOR.- D'accord.

M. VEROLA.- Je crois que dans la première estimation il ne s'agissait que du Pavillon Masséna et là, l'estimation porte sur l'ensemble du musée, le pavillon et le bâtiment principal. C'est ce qui explique l'augmentation du coût.

M. le Président.- D'accord. Je vous remercie de cette explication, M. VEROLA.

Je mets donc aux voix l'ensemble de ces rapports.

Vote : Le rapport n° 26, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe socialiste, abstention du groupe communiste).

Les rapports n° 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

SOLIDARITE – SANTE

M. le Président.- Je passe aux dossiers Solidarité et Santé. Je passe la parole au Dr ROUX pour le « 35 ».

35 - Convention constitutive de groupement de commandes relative à l'étude sur les besoins en modes d'accueil du jeune enfant dans le département à intervenir avec la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes

Dr ROUX.- Il s'agit d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes. Il s'agit de lancer une étude de besoins pour les modes d'accueil des jeunes enfants dans le département afin d'avoir une base de travail solide pour les actions à mener. La solution la mieux adaptée est le groupement de commandes. La CAF des Alpes-Maritimes a donné un avis favorable en précisant qu'elle financerait à 50 %. Il convient avant de confier cette étude à un prestataire extérieur, de ratifier la convention de groupement de commandes avec la CAF et de vous autoriser à la signer. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je rapporterai moi-même les dossiers suivants :

34 - DM1 2006 de la direction de la santé et de la solidarité

M. le Président.- Je vous présente donc le rapport 34. Il s'agit de la décision modificative n° 1 pour les actions de santé et de solidarité qui totalise 2 109 608 € de crédits supplémentaires qui se répartissent en une augmentation de crédit d'investissements à hauteur de 1 938 908 € et un supplément net de 170 700 € en fonctionnement.

37 - Foyer départemental de l'enfance — désignation des représentants du conseil général

M. le Président.- Je vous propose de procéder à l'élection des six représentants du conseil général qui siégeront au conseil d'administration du foyer départemental de l'enfance. A l'issue du scrutin, je vous informe que sont désignés :

- Dr HERICORD en qualité de représentante du président du conseil général, qui assurera la présidence du conseil d'administration de l'établissement ;

- MM. COLOMAS, KNECHT, GILLY ;

- le directeur général adjoint pour la santé, les solidarités et l'insertion ;
- le chef du service de l'aide sociale à l'enfance et à la famille.

Nous passons maintenant à l'examen des rapports 38 et 39.

La parole est à M. MASCARELLI.

POLITIQUE DE LA VILLE - INSERTION

38 - Aide à l'adhésion aux missions locales pour les communes de moins de 3 500 habitants

M. MASCARELLI.- Le « 38 » concerne l'aide à l'adhésion aux missions locales pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il vous est demandé d'accepter que nous participions à la prise en charge de l'adhésion à hauteur de 1,40 € par habitant. Ce dossier a connu un avis unanime et favorable des commissions auxquelles il a été présenté.

39 - Plan de cohésion sociale — adhésion à la Maison de l'emploi de l'ouest du département

M. MASCARELLI.- Il en est de même pour le dossier 39 qui concerne le plan de cohésion sociale et l'adhésion à la Maison de l'emploi de l'ouest du département. J'en ai terminé M. le Président.

M. le Président.- Je vous remercie.

Qui souhaite s'exprimer ? M. ALBIN.

M. ALBIN.- Concernant la solidarité-santé, je profite de ces rapports pour vous dire que les craintes que nous avons exprimées lors du vote du schéma gérontologique, concernant la présence et le maintien des maisons de retraite privées notamment dans le moyen-pays se confirment. En effet, nous constatons ces derniers temps la disparition rapide de nombre de lits qui sont rachetés par de grands groupes pour être repris et réinstallés sur la bande littorale, là où le prix de journée, bien évidemment, est beaucoup plus élevé que dans les zones rurales ou dans le haut-pays. Cela a des conséquences bien évidemment sur l'emploi, mais cela se fait, hélas souvent aussi au mépris des pensionnaires qui se voient obligés de changer d'établissement et, par conséquent, se trouvent déstabilisés pour suivre l'installation et l'implantation de nouveaux lits. Les familles, à juste titre, vivent très mal cette situation, tout comme les personnels qui se dévouent pour accomplir une mission de qualité auprès des personnes âgées dans notre département.

J'aborderai dans un second point le transfert des missions à notre collectivité par l'Etat : pour ce transfert qui devait se faire, comme vous le disiez ce matin, à l'euro près, force est de constater en ce qui concerne le handicap notamment, que c'est loin d'être la réalité. En effet, à peine le handicap est-il transféré au Département, qu'un différentiel d'un million d'euros pointe déjà.

Enfin, concernant le foyer de l'enfance, sans aucune information complémentaire dans les rapports que vous nous soumettez — je rappelle quand même que la santé et la solidarité, représentent quasiment 50 % du budget de fonctionnement de notre Département — nous constatons une réduction des moyens affectés au foyer de l'enfance de 625 000 €.

Voilà ce qui nous amène à ne pas approuver cette DM1 et surtout, M. le Président, à attirer une nouvelle fois votre attention sur la nécessité de trouver un équilibre au niveau de notre

département, aussi bien pour l'emploi que pour la réponse des besoins des personnes âgées dans le maintien des lits sur notre territoire.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- Je souhaite revenir sur le rapport « 34 », à propos des personnes lourdement handicapées dont apparemment il a été fait état tout à l'heure, concernant cette histoire du million d'euros qui est restitué à l'Etat après avoir été donné au conseil général, etc... Si j'ai bien compris, un million d'euros a été supprimé en dépenses et donc, nous rendons ce million d'euros à l'Etat, ce qui est somme toute assez exceptionnel.

Cela n'est pas toujours évident d'obtenir les chiffres ; dans la façon dont les budgets sont présentés, nous sommes en présence de chiffres globaux, et y repérer ce qui peut relever de ceci ou de cela est parfois délicat. Renseignements pris, selon les services de la DSS, au budget primitif 2006, 2 500 000 € avaient été inscrits à cet effet et il semblerait que l'on ait eu besoin, finalement, de moins.

Si l'on se réfère à la DM1 2005 qui avait intégré cette aide transitoire créée par une circulaire du 11 mars 2005, le montant avait été de 1 391 000 € pour 45 personnes potentiellement concernées. À l'heure actuelle, on compterait 37 personnes, ce qui entraînerait cette diminution a priori d'un million d'euros de dépenses et la restitution corrélative de ce million d'euros à l'Etat.

J'interviens pour manifester mon étonnement. Y a-t-il vraiment si peu de personnes concernées par du handicap lourd ? Dans notre département, seulement 37 personnes lourdement handicapées, cela surprend. Je sais bien que les critères retenus dans la circulaire sont assez draconiens, mais n'y avait-il vraiment aucune possibilité de les interpréter plus soupagement de façon à ce que l'on n'ait pas à restituer cette somme à l'Etat ? Je me demande si votre casquette de ministre n'est pas en train de l'emporter sur celle de président du conseil général.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour demander des informations et un point sur la mise en place de la MDPH. J'appartiens au conseil d'administration et, pour l'instant, nous n'avons eu aucune réunion alors que tout était prêt au 1^{er} janvier à grand renfort de spectacle — nous étions les premiers partout comme d'habitude — et là, pour l'instant, cela semble aller assez doucement.

Si je peux me permettre pendant que j'ai le micro, j'aborderai un point que je ne sais pas où rattacher. Jean-François KNECHT en a parlé un peu ce matin et vous lui avez en partie répondu : pour faire court, on a reconnu à 250 enfants des Alpes-Maritimes le droit de bénéficier de l'aide d'auxiliaires de vie. Ces personnels relèvent de l'éducation nationale. Ils sont actuellement au nombre de 139, ils encadrent 197 enfants, ce qui donne 53 enfants ne bénéficiant d'aucune aide. L'inspection de l'Académie estime qu'à la rentrée prochaine, plus de 300 enfants devront bénéficier de ce soutien. A la prochaine rentrée, les moyens en personnel n'augmentent absolument pas, et resteront à 139 personnels, ce qui signifie que 100 enfants vont être « sur le carreau ».

J'ai bien entendu, vous ne souhaitez pas que l'on vous interpelle ici sur les autres casquettes que vous avez ; j'ai vu que cela vous mettait très en colère. Je ne m'adresse donc

pas au président de l'UMP mais un peu au ministre. Vous appartenez à un gouvernement, vous êtes donc solidaire de ce gouvernement qui prévoit que dans les départements on puisse reconnaître des droits ; mais ensuite l'Etat qui, lui, est censé mettre en place les personnels ne suit pas et vous cautionnez cela d'une certaine manière.

Nous reconnaissons, nous représentants du Département, le droit d'avoir des auxiliaires de vie scolaire pour ces enfants et les moyens ne sont pas là. Cette situation est grave dans la mesure où cela ne va pas rendre facile l'intégration de tous ces enfants dans les écoles, que ce soit pour eux ou pour les établissements qui vont les accueillir. Je vous remercie.

M. le Président.- Mme GIUDICELLI, vous pouvez répondre.

Mme GIUDICELLI.- A propos des lits de maisons de retraite, je laisserai avec votre accord, M. le Président, parler M. TABAROT puisqu'il a présidé la semaine dernière une commission ad'hoc où Mme BOY-MOTTARD et moi-même étions présentes, et où entre autres, la création de plus de 250 lits a été acceptée.

Voici ce que je peux préciser à propos du budget du foyer de l'enfance : M. ALBIN dit qu'il y a un million d'euros en moins ; il faut savoir simplement qu'a été retiré au foyer de l'enfance le placement familial spécialisé qui a été confié à Montjoye. Proportionnellement, le budget du foyer de l'enfance est donc en augmentation compte tenu des missions confiées à Montjoye.

Peut-être, s'agit-il simplement de dire à Mme BOY-MOTTARD que le conseil d'administration des Maisons départementales du handicap se réunira en septembre et, que bien évidemment, Mme BOY-MOTTARD, vous y serez convoquée ; préciser aussi que l'allocation pour les personnes lourdement handicapées est intégralement financée par l'Etat. Il s'agit d'un dispositif tout à fait provisoire qui est remplacé depuis le 1^{er} janvier 2006 par la prestation de compensation du handicap et l'allocation pour les personnes lourdement handicapées est payée par le conseil général et entièrement remboursée par l'Etat. Voilà les précisions financières et budgétaires.

Pour les créations de lits, si vous en êtes d'accord, M. le Président, Philippe TABAROT pourrait donner d'autres précisions.

Mme BOY-MOTTARD.- J'ai compris bien sûr, mais je demandais s'il n'y avait vraiment que 37 personnes lourdement handicapées dans le département, ce qui nous conduit à restituer une grande partie, presque la moitié, de ce que l'Etat finalement a donné.

M. le Président.- Oui. C'est du « très lourdement », on n'est pas dans le « lourdement ». Mme BOY-MOTTARD, je n'invente pas les chiffres, ils me sont communiqués par les services de l'Etat. Adressez-vous au préfet des Alpes-Maritimes, ici c'est le conseil général, je fais avec les chiffres qui nous sont confiés par l'Etat. Si vous les contestez, adressez-vous aux représentants de l'Etat dans les Alpes-Maritimes. Je ne peux pas vous dire mieux.

Mme BOY-MOTTARD.- Je vous remercie, M. le Ministre.

M. TABAROT.- M. le Président, sur la partie « personnes âgées », comme vous l'a dit ma collègue Mme GIUDICELLI, par rapport à ce que vous a dit M. ALBIN, j'aimerais préciser que, certes, il y a eu quelques transferts de lits, notamment je pense que M. ALBIN parle de quelques rachats de lits sur son canton, mais cela reste très raisonnable et le canton de M. Albin est très largement doté en établissements.

Cela a été accepté dans un souci de qualité. Le petit établissement dont il parlait n'était plus en mesure de signer la convention tripartite et ne pouvait pas continuer à fonctionner dans de bonnes conditions. Voilà pourquoi nous avons autorisé le rachat et le transfert de lits dans d'autres établissements.

Comme l'a dit ma collègue Mme GIUDICELLI, nous avons réuni pour la première fois la commission ad'hoc que vous aviez souhaité créer suite à la délibération sur le schéma gérontologique. Et cette commission a donné un avis favorable sur la création de 250 lits supplémentaires dans le cadre de ce schéma, ce qui nous autorise à créer 2 200 lits dans les cinq prochaines années.

Je tiens à souligner la qualité du travail des services qui a été effectué dans cette commission, qui ont bien présenté le détail de tous les projets. Nous avons pu ainsi nous prononcer en notre âme et conscience sur la qualité des projets. Nous avons décidé la création de ces lits en priorité sur le littoral puisque les demandes et les besoins y sont les plus importants, mais également un établissement dans le moyen-pays. Vous voyez que nous tenons nos engagements quant à une politique juste et équilibrée en termes d'aménagement du territoire à travers la création de ces établissements sur le littoral en priorité, mais également quant au maintien d'une qualité dans les établissements du moyen-pays et du haut-pays.

M. le Président.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

Vote : Le rapport n° 34, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

Les rapports n° 35, 37, 38, 39, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Le rapport n° 36 est retiré.

ECONOMIE — TOURISME

M. le Président.- M. MASCARELLI pour le « 41 ».

41 - Concours Galileo Masters 2006

M. MASCARELLI.- Merci, M. le Président.

Le rapport « 41 » traite de l'aide qu'apporte le Département aux lauréats du concours européen Galileo Masters qui, je le rappelle, est un concours organisé autour de la technologie Galileo qui est le GPS européen. Le lauréat est sophilopolitain et, traditionnellement, c'est la collectivité où réside le lauréat qui apporte cette aide.

Je peux continuer, M. le Président ?

M. le Président.- Si vous pouviez continuer avec les « 43 », « 44 », « 46 », « 47 » et « 48 », s'il vous plaît.

43 - Convention de partenariat à intervenir avec l'association Telecom Valley

M. MASCARELLI.- Merci, M. le Président.

Le dossier « 43 » propose une convention de partenariat à intervenir avec l'association Telecom Valley qui nous représente notamment dans le pôle *Solutions communicantes sécurisées*.

44 - Dispositif d'aide à l'accès au crédit — dispositif en faveur de la transmission-reprise d'entreprise — avenant n° 1 aux conventions cadres

M. MASCARELLI.- Le « 44 », est le dossier traditionnel du dispositif d'aide à l'accès au crédit, en faveur de la transmission-reprise d'entreprise. Il s'agit simplement d'un avenant aux conventions cadres.

46 - Budget annexe du CICA — compte administratif 2005

M. MASCARELLI.- Le « 46 » concerne le budget annexe du CICA. Il s'agit, bien évidemment, d'un budget de transition puisque — nous en reparlerons certainement tout à l'heure — le CICA fait l'objet d'une procédure de mise en vente.

47 - Budget annexe du CICA — DM1 2006

M. MASCARELLI.- Le rapport « 47 » traite de la DM1 du budget annexe du CICA : même chose.

48 - politique d'aide à la promotion des stations de sports d'hiver

M. MASCARELLI.- Le « 48 » concerne la politique d'aide à la promotion des stations de sports d'hiver. Il vous est proposé de reconduire la politique mise en place l'année dernière. J'ai terminé, M. le Président.

M. ESTROSI.- Je vous remercie, M. MASCARELLI.

M. MANFREDI, le « 42 », s'il vous plaît.

42 - Association Sophia Alpes-Maritimes Promotion — mise en œuvre du partenariat pour l'année 2006

M. MANFREDI.- Merci, M. le Président.

Le rapport 42 vous propose de signer la convention de partenariat avec l'association Sophia Alpes-Maritimes Promotion pour l'exercice 2006. Ce partenariat a pour but d'adosser au syndicat mixte Sophia Alpes-Maritimes un outil opérationnel : l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et du Département. Cette association a trois objectifs opérationnels visant principalement à accueillir des centres de décision, renforcer Sophia-Antipolis et les sites associés et conforter le rang mondial du département.

En conséquence, il est proposé en faveur de cette association de réserver un crédit de 2 250 000 € au chapitre 939, sous fonction 91, nature 6574, de confirmer la délégation donnée à la commission permanente pour examiner et arrêter les termes de la convention annuelle de partenariat à intervenir entre le Département et l'association Sophia Alpes-Maritimes Promotion et d'autoriser le Président du conseil général à la signer au nom du Département.

M. le Président.- Le « 80 », Me BALARELLO.

80 - Projet d'indemnisation économique consécutif à l'éboulement rocheux sur la RD 91 menant au hameau de Castérino (commune de Tende)

Me BALARELLO.- Le rapport « 80 » traite du projet d'indemnisation économique consécutif à l'éboulement rocheux sur la RD 91 menant au hameau de Castérino (commune de Tende). Je ne remercierai jamais suffisamment votre action en la matière, ainsi que l'action de notre assemblée, suite à cet incident qui a provoqué le 22 avril 2006 la coupure de la RD 91, c'est-à-dire la route d'accès à Castérino. Ce dossier propose des indemnisations, notamment pour les hôteliers, les restaurateurs et les personnes qui travaillent là-bas. Je vous en remercie encore et surtout, M. le Président, je remercie encore publiquement nos services de leur célérité et de leur efficacité qui ont permis d'ouvrir la route samedi. Alors que je pensais que ce serait déjà un exploit de ne l'ouvrir que le 30, vous avez pu l'ouvrir le 24. Merci encore à vous-même et à tous les membres de notre assemblée.

M. le Président.- Mais c'est parce qu'il y avait un très bon conseiller général.

Quelles sont les interventions sur l'ensemble de ces dossiers ? J'ai trois minutes du groupe communiste et cinq minutes du groupe socialiste.

M. PAPI.

M. PAPI.- M. le Président, là aussi, c'est un dossier que j'ai évoqué ce matin, je serai donc bref. Simplement pour dire à propos du CICA que c'est un dossier qui n'en finit pas de finir, mais surtout sur lequel voici un an, lors de la DM1 de 2005, un débat avait eu lieu dans cet hémicycle. Notamment, le collègue CONCAS était intervenu et nous avons été amenés à modifier le vote d'intention suite à des engagements pris de réunir régulièrement un petit groupe de travail, voire élargi, pour le suivi de ce dossier. En matière de suivi, nous avons eu peu d'information, si ce n'est celle que l'on nous a donnée selon laquelle le dossier de vente serait presque finalisé. Un chiffre a même été avancé.

Ceci étant, cela manque un peu d'implication des conseillers généraux. Ce dossier mérite que l'on réfléchisse à la moins mauvaise des solutions pour sortir d'une situation qui a pesé et qui pèse lourdement non seulement sur les finances du Département, mais aussi sur l'image.

Mon deuxième point concerne SAM Promotion et le TEAM Côte d'Azur. Je constate que les missions entre la CCI et cette association sont définies et que le périmètre de chacun des opérateurs l'est également. Ceci dit, bien qu'ayant compris que l'on agit maintenant dans le cadre d'une convention, qu'en fonction du respect des termes et des orientations de cette convention, les sommes sont versées, je constate que d'une année sur l'autre on passe d'une contribution au budget de SAM Promotion de 56,2 % à 68,8 %. Il serait donc souhaitable que les résultats soient à la hauteur des interventions et des engagements du conseil général car 2 541 000 €, ce n'est pas rien !

Voilà, M. le Président.

M. le Président.- Je vous remercie.

Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci, M. le Président.

Je souhaiterais pouvoir prolonger très modestement l'excellent propos de Marius PAPI concernant le CICA.

Nous connaissons votre souci légendaire qui est de faire en sorte d'exécuter la parole donnée et de respecter les engagements pris. Vous nous avez, en début de séance, fait adopter le procès-verbal du budget primitif et vous avez indiqué en page 44 : « Une commission économie, commission d'évaluation, se tiendra en février 2006. Ces membres recevront l'intégralité des deux dossiers d'offre et l'analyse des services et la vente sera proposée à la commission permanente comme toutes les ventes foncières. » Et vous concluez : « Nous avons donc parfaitement respecté la procédure et nous la respecterons jusqu'au bout ».

C'est vous qui le dites, ce sont vos services qui le rédigent et le mois de février 2006 est allégrement passé, la commission ne s'est pas réunie et nous ignorons toujours, contrairement à l'engagement officiel que vous nous faites, les deux dossiers d'offres et l'analyse des services. Tout ceci pour vous dire très modestement et très simplement qu'en aucune manière nous ne saurions voter ces deux dossiers.

M. le Président.- Très bien. Je propose à M. MASCARELLI de répondre.

M. MASCARELLI.- En ce qui concerne le CICA, je suis désolé de vous le dire, nous sommes très exactement dans ce qui avait été prévu, en dehors du fait que les choses se passent plus lentement. Pour le reste, nous n'allons pas présenter à la commission un dossier sans avoir l'assurance que les offres qui ont été faites sont complètement conformes et que les propositions sont susceptibles d'être retenues. Nous allons continuer dans cette voie puisque nous devrions avoir pour la fin de ce mois confirmation du montage financier des groupes qui nous ont fait ces offres.

Pour ce qui concerne Sophia Alpes-Maritimes Promotion, je vous demanderai de bien vouloir noter que je ne participerai pas au vote et, ensuite, que notre pourcentage de participation augmente mais que notre participation financière n'augmente pas du tout dans les mêmes proportions. Les notifications de cette modification sont données dans le dossier de manière très claire. Certaines prestations qui devaient être fournies dans le budget prévisionnel de Sophia Alpes-Maritimes Promotion par la Chambre de commerce à des prix marchands sont apportées directement en raison tout simplement des problèmes de TVA, etc., et le budget total de Sophia Alpes-Maritimes Promotion a donc été baissé en conséquence. Vous pouvez le constater puisqu'il passe de 4,5 millions à 3 millions... Je n'ai plus le chiffre exact, vous pouvez le consulter dans le dossier.

Le budget total a donc été baissé en conséquence, ce qui fait mathématiquement augmenter notre participation en proportion.

M. PAPI.- Non. M. le Président, excusez-moi.

Je suis plutôt littéraire que matheux mais, ceci dit, l'année dernière nous étions sur un budget à SAM Promotion à 1 783 000 € et une contribution du département de 1 002 000 €. Cela faisait donc 56,2 % de participation du département sur cette somme initiale de 1 783 000 €. Cette année, sur un budget ramené à 3 691 000 €, nous contribuons à hauteur de 2 541 000 € soit 68,8 %. Il y a bien augmentation à la fois du budget lui-même et de la participation départementale.

M. le Président.- M. MASCARELLI, nous terminons.

M. MASCARELLI.- Il faut lire le dossier qui est extrêmement bien fait. Certaines des prestations qui étaient prévues hors TVA ont été soumises au champ d'application de la TVA et cela après que nous ayons mis en place ce système, ce qui explique la différence de la participation du conseil général. Sinon, la participation du Département est exactement celle qui était prévue avec la TVA en plus sur un certain nombre de prestations.

M. le Président.- M. KNECHT.

M. KNECHT.- M. le Président, d'un mot et en restant dans les limites de la bienséance qui sied à cette maison, s'agissant de la vente du CICA et des parallèles qui n'ont pas lieu d'être s'agissant de la vente du domaine public d'une collectivité, je ne puis que fortement suggérer la plus grande prudence et la plus grande transparence. Ce serait tout à fait de mise à tous égards.

M. le Président.- Eh bien, je crois que c'est vous qui avez raison, M. KNECHT. Vous savez, je comprends que pour vous, ce soit un dossier emblématique. Je ne vais pas vous contester d'avoir mené un combat plus ou moins justifié depuis près de quinze ans. Je ne suis pas là pour dire que l'on a eu raison, que vous avez eu tort ou que vous avez eu raison. À un moment précis, je vous l'ai dit avec toute l'humilité nécessaire, j'hérite d'un dossier, je crois qu'il faut trouver une sortie. Ce dossier n'est pas bon : c'est aujourd'hui un déficit chronique qu'il faut régler.

Nous allons aborder ensemble la situation de manière lucide comme nous avons su le faire sur un certain nombre de dossiers et essayer de faire en sorte que le conseil général, la collectivité départementale, le contribuable du département ne « traînent pas encore ce boulet » pendant dix ans.

Vous avez aussi raison de dire qu'il ne faut pas le faire n'importe comment et dans la précipitation. C'est vrai, Me CONCAS, je vous avais dit « février 2006 » : quatre mois. Nous avons aujourd'hui une offre, et un projet de compromis de vente qui est cours d'examen dans nos services.

Je vais donc vous demander, M. MASCARELLI, que l'on réunisse la commission d'économie comme je vous l'avais proposé, avec quatre mois de retard seulement, pour que vous examiniez tout cela et, au terme de l'examen de la commission, que l'on puisse inscrire à la CP du mois de juillet, dans ce prolongement, le dossier à l'ordre du jour. Encore une fois, je ne veux pas être obtus là-dessus, je veux que l'on trouve une solution et que l'on n'alourdisse pas cette situation d'année en année, de budget en budget. Je sais bien que ce n'est pas la meilleure solution que l'on trouvera, mais il faut que cela soit la moins mauvaise dans l'intérêt du contribuable. Ceci étant dit, chacun prendra sa part de responsabilité.

Je ne peux pas vous dire les choses avec plus de transparence, plus d'humilité sur un dossier pour lequel j'estime, avec la plupart si ce n'est l'unanimité d'entre vous, qu'il faut que l'on trouve la sortie la plus honorable pour la collectivité départementale.

Ceci étant dit, je mets les rapports aux voix.

Vote : Le rapport n° 43, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du Groupe socialiste et du Groupe communiste)

Les rapports n° 42, 46, 47, mis aux voix, sont adoptés à la majorité (vote contre du groupe socialiste et du groupe communiste)

Les rapports n° 41, 44, 48, 80, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président.- Rapports « Agriculture et Forêt ». Vous avez trois rapports à nous proposer, Me BALARELLO.

AGRICULTURE ET FORET

49 - Politique forêt-bois

Me BALARELLO.- Le rapport n° 49 propose d'attribuer une subvention au Centre région de la propriété forestière, d'un montant de 20 000 € pour la conduite d'actions et d'animations auprès des propriétaires privés, et de conclure une convention pluriannuelle avec cet organisme. La seconde partie de ce rapport propose d'allouer une subvention à l'association Agnis les Merveilles afin de soutenir son développement dans le domaine de la filière « bois », d'un montant de 18 500 €, étant précisé que cette dernière activité va s'intégrer dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale de la filière bois, à Saint-Dalmas-de-Tende.

M. le Président.- D'accord. C'est une très bonne chose.

50 - Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental — compte administratif 2005

Me BALARELLO.- Je rapporte ce dossier en lieu et place de M. GINESY.

Ce rapport soumet à l'approbation de l'assemblée les résultats de la gestion 2005 du laboratoire vétérinaire départemental tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice. Pour l'année 2005, le montant total des dépenses est arrêté à la somme de 1 730 228,27 € et celui des recettes réalisées est arrêté à la somme de 1 734 412,44 €, laissant apparaître un excédent des recettes d'investissement à reporter s'élevant à 4 184,17 €. L'équilibre de la section de fonctionnement était assuré par une subvention d'exploitation de 934 995,23 €. Je vous propose d'adopter ce rapport qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité en commission.

51 - Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental — DM1 2006

Me BALARELLO.- Également adopté à l'unanimité en commission, ce rapport a pour objet de vous proposer un réajustement des crédits nécessaires sur certains articles budgétaires, ainsi que l'approbation du taux de déduction de la TVA applicable pour l'année 2006 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

M. le Président.- Je vous remercie. Interventions des deux groupes ?

M. TUJAGUE.- Non pas pour évoquer ces trois rapports que nous avons approuvés mais pour regretter, M. le Président, que la politique agricole intéressante que nous avons mise sur pied, d'un commun accord d'ailleurs, petit à petit s'amenuise au point qu'aujourd'hui il n'y ait rien, pas le moindre rapport concernant le soutien à l'agriculture. Le point de départ de cette évolution, me semble-t-il, a été la prise en compte des règlements européens qui nous ont, paraît-il, empêchés de continuer à soutenir toute une série de filières. Peut-être, mais de CP en CP, aujourd'hui en session, nous n'avons rien et c'est tout à fait regrettable. D'autant que si cela n'était qu'une question de débat au sein de cette assemblée, ce ne serait pas très grave, mais sur le terrain, aussi bien les groupements agricoles que les agriculteurs pâtissent aussi de cette situation. M. le Président, je tiens à vous alerter là-dessus.

Et puis, je souhaite évoquer un point qui dépend complètement de nous, sur lequel nous ne pouvons pas renvoyer la balle à l'Union européenne. C'est la question du lotissement horticole de *La Baronne*. Nous avons délibéré en votant le budget primitif 2006 sur le principe de cet aménagement qui pourra être un exemple remarquable — alors que nous avons signé la charte d'agriculture périurbaine — le département donnant l'exemple en la matière. Il y a là quelque chose de bien à faire pour le département des Alpes-Maritimes en rapport avec cette question essentielle du devenir de l'agriculture et nous n'avons toujours rien. C'est une alerte, M. le Président. Nous n'en

avons pas débattu non plus en commission agricole. Je ne sais pas trop ce qui se passe, mais des choses sont à améliorer très sérieusement.

M. le Président.- M. TUJAGUE, je partage votre préoccupation. Je pense que nous avons déjà dans le domaine de l'agriculture beaucoup progressé ensemble et je n'ai pas l'intention que l'on s'arrête là. Si je propose un pôle d'excellence sur la forêt, en plus des deux pôles d'excellence qui viennent d'être labellisés sous ma présidence sur les hautes technologies dans le domaine de la santé en milieu rural et sur la politique de tourisme en montagne avec un gros programme d'hébergement et de refuge, je souhaite que dans ce domaine qui touche également l'agriculture, nous ayons dans la commission de sélection de septembre un pôle dédié à l'agriculture qui soit labellisé.

J'ai programmé que nous ayons une séance. J'avais hésité entre programmer l'essentiel de notre politique d'agriculture ici à cette DM1 ou le faire à la DM2, j'ai préféré le faire à la DM2. Pourquoi ? Parce que nous avons d'abord sur *La Baronne* une étude lancée avec un comité de pilotage qui s'est réuni la semaine dernière et doit nous rendre rapidement ses conclusions. Et je souhaite donc que nous ayons un gros rapport sur *La Baronne* en octobre à l'occasion de la DM2. Je souhaite également que nous propositions notamment — et je sais que c'est votre souhait aussi et celui de la Chambre d'agriculture qui sera consultée dans la préparation de ces rapports — un gros volet de l'aide aux agriculteurs en matière foncière. Voilà pourquoi à cette session nous n'avons pas un gros volet agriculture, mais nous l'aurons à la DM2 et, bien évidemment, je désire que la commission « Agriculture » s'implique pleinement pour préparer cette session. Voilà ce que je voulais vous dire en réponse sans contester une seule de vos observations.

Sur la base de cela, je mets aux voix les rapports.

Vote : Les rapports 49, 50, 51, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la politique d'environnement et de façade maritime, M. LORENZI pourriez-vous nous présenter les rapports 52, 53 et 55 ?

ENVIRONNEMENT — FAÇADE MARITIME

52 - Plan départemental énergie 2005-2010 — évaluation et adaptation

M. LORENZI.- M. le Président, le rapport 52 traite des modifications à apporter au Plan Départemental Énergie, au vu des différentes analyses effectuées après six mois d'étude des dossiers de demande de subvention.

Il convient de lire selon une note au rapporteur en dernière ligne du rapport : « — d'appliquer ces nouvelles dispositions à tous les dossiers reçus à compter du 1^{er} août 2006 » à la place de : « — d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} août 2006 ».

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 53 ».

53 - Concours 100 toits bleus pour les Alpes-Maritimes

M. LORENZI.- Il s'agit d'approuver le règlement du concours *100 toits bleus* pour les Alpes-Maritimes prévu par la convention signée avec ENERPLAN le 19 août 2005 et d'autoriser le lancement de ce concours ainsi que de donner délégation à la commission permanente pour décider, à l'avenir, de l'attribution des aides aux projets retenus par le comité technique de sélection animé par la Direction de l'écologie et du développement durable.

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 55 ».

55 - Adhésion à l'association pour la haute qualité environnementale

M. LORENZI.- Il s'agit d'adhérer à l'association pour la Haute Qualité Environnementale (HQE) au titre de trois collègues composant l'association : maîtrise d'ouvrage, expertise, et conseil et soutien. L'objectif de cette association est d'améliorer la qualité des bâtiments et du cadre de vie bâti, en particulier par le développement et la promotion de la « démarche HQE ».

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 56 ».

56 - Création de comité de suivi de la qualité de l'air de la vallée du Paillon et lancement d'une étude épidémiologique

M. LORENZI.- Il s'agit de créer le comité de suivi de la qualité de l'air de la vallée du Paillon, de désigner les représentants du conseil général dans ce comité et d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation d'une étude épidémiologique adaptée sur cette vallée.

M. le Président.- S'agissant des désignations sur ce rapport, je vous propose :

MM. COLOMAS, LORENZI, LUCA, VEROLA, TUJAGUE.

Le « 57 ».

57 - Extension aval du parc naturel départemental des Rives du Loup

M. LORENZI.- Dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, le Département a initié en 1992 sur la commune de Villeneuve-Loubet une démarche d'acquisition de berges de rivière le long du Loup, démarche étendue par la suite en amont de la commune de la Colle-sur-Loup. Il vous est proposé maintenant de valider le principe d'une extension de ce parc vers l'aval sur les communes de Villeneuve-Loubet et Cagnes-sur-Mer jusqu'à l'embouchure du cours d'eau.

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 58 ».

58 - Participation du Département en faveur de l'entretien et de la restauration des berges du Paillon

M. LORENZI.- Il s'agit, M. le Président, de valider le principe de participation du département en matière d'entretien et de restauration des berges du Paillon de manière à permettre à la collectivité d'assurer ses responsabilités sur les linéaires dont il est propriétaire.

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 59 ».

59 - Marchés d'acquisitions de véhicules à l'usage de FORCE 06 — suspension des pénalités de retard à l'encontre de la société Land Rover

M. LORENZI.- Dans le cadre du litige opposant la société Land ROVER France au département des Alpes-Maritimes en ce qui concerne l'application de pénalités de retard relatives à la passation de commandes de véhicules destinés à l'usage de la FORCE 06, ce rapport a pour objet de nous proposer — afin d'éviter la procédure contentieuse et compte tenu des circonstances particulières qui ont abouti à ces retards de réception des véhicules — de ne pas appliquer les pénalités de retard dues par la société Land ROVER France.

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 60 ».

60 - Convention de conseil technique dans le domaine de la gestion des déchets entre le conseil général et les collectivités

M. LORENZI.- Il s'agit de valider le principe de conventions à intervenir avec les collectivités ayant compétence dans le domaine des déchets, qui engagent le département à apporter à celles-ci le conseil technique des services départementaux dans le domaine de la gestion des déchets au titre de la compétence de suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 61 ».

61 - Convention à intervenir avec la SOMINICE pour la mise en place des équipements nécessaires à la gestion collective des déchets produits sur le marché d'intérêt national de Nice (MIN Nice)

M. LORENZI.- Il s'agit de subventionner les équipements de pré-collecte nécessaires à la gestion collective des déchets produits sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Nice.

M. le Président.- Je vous remercie. Le « 62 ».

62 - Convention PRODAROM — étude pour la gestion collective des déchets industriels banals pour les entreprises du secteur de l'aromatique

M. LORENZI.- Il s'agit de subventionner une étude menée par PRODAROM destinée à évaluer les besoins en matière d'élimination des déchets industriels banals produits par les industries de l'aromatique afin de mettre en œuvre leur collecte et leur valorisation.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette grande efficacité et cette grande célérité dans la présentation de vos rapports, M. LORENZI.

Je passe la parole à M. VESTRI pour les rapports 54, 63, 64, 65 et 66.

54 - Financement d'un équipement solaire thermique collectif pour la production d'eau chaude sanitaire sur le bloc sanitaire du port de plaisance de Nice

M. VESTRI.- Merci, M. le Président et mes chers collègues.

Le rapport 54 concerne le financement d'un équipement solaire thermique collectif pour la production d'eau chaude sanitaire sur le bloc sanitaire du port de plaisance de Nice. Cette opération va permettre d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 318 kg par an de CO² et d'éviter de consommer environ 8 000 Kwh par an d'énergie électrique. Le coût de l'opération est de 15 000 €. La subvention étant de 20 %, il nous en coûtera 3 000 €.

63 - Compte administratif 2005 du budget annexe des ports départementaux concédés

M. VESTRI.- Ce dossier a pour objet de soumettre à l'approbation de l'assemblée les résultats de la gestion 2005 du budget annexe des ports départementaux concédés.

64 - Budgets annexes des ports départementaux concédés dm1 2006

M. VESTRI.- Ce rapport présente le projet de décision modificative n° 1 des budgets annexes des ports départementaux concédés. Il s'agit, au niveau de la section exploitation du budget annexe, de reporter le solde des crédits engagés antérieurement pour le règlement des subventions versées aux concessionnaires dans le cadre de la réalisation de certains travaux.

65 - Comptes administratifs 2005 des budgets annexes des ports départementaux — port de Villefranche-Santé

M. VESTRI.- Ce rapport concerne les comptes administratifs 2005 des budgets annexes des ports départementaux : port de Villefranche-Santé.

66 - Budget annexe du port de Villefranche-Santé — dm1 2006

M. VESTRI.- Ce rapport présente le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe du port départemental de Villefranche-Santé. Il s'agit au niveau de la section investissement du budget annexe de réajuster les besoins en financement nécessaires à la réalisation des marchés de travaux programmés sur le port.

L'ensemble de ces dossiers, M. le Président, a obtenu un avis favorable à l'unanimité des commissions.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. MASCARELLI, pourriez-vous nous rapporter le « 77 », s'il vous plaît ?

77 - Projet de création du parc naturel régional des Préalpes d'Azur — adhésion au syndicat mixte de préfiguration

M. MASCARELLI.- Il s'agit de vous proposer d'adhérer au syndicat mixte de préfiguration du projet de création du parc naturel des Préalpes d'Azur. Dans le dossier se trouve l'historique de l'évolution de ce projet. Il vous est simplement demandé d'accepter d'adhérer et de délibérer sur le montant de notre contribution en fonctionnement et de désigner trois représentants.

M. le Président.- Et je vous propose à cet effet de désigner :

MM. GUEGUEN, MASCARELLI et MORANI.

Y a-t-il sur l'ensemble de ces rapports des demandes d'intervention ? M. KNECHT.

M. KNECHT.- M. le Président, mes chers collègues, très rapidement et très synthétiquement en l'absence de Jean-Raymond VINCIGUERRA retenu par un deuil familial.

Sur le « 57 » : nous approuvons l'esprit de l'extension du parc départemental des rives du Loup ; sur les modalités, nous sommes plus réservés, attendu que le rapport précise bien qu'entre Villeneuve-Loubet et Cagnes-sur-Mer nous serons d'abord en rive gauche, puis en rive droite, puis en rive gauche, ce qui va supposer des aménagements assez substantiels. Il existe de nombreuses difficultés au niveau de l'hippodrome, voilà encore quelque chose à suivre de près de façon à avoir une réalisation dans des délais raisonnables.

Toujours à propos de délais raisonnables, la délibération n° 59 : elle a pour objet de suspendre les pénalités de retard sur des véhicules utilisés par la FORCE 06. En regardant le dossier, on s'aperçoit qu'il s'agit de véhicules qui avaient été achetés en 2001 ; nous sommes en 2006. À la lecture des éléments du dossier, il a fallu cinq ans pour que les Land ROVER passent à la DRIRE et reçoivent un agrément pour porter 700 litres d'eau pour une capacité totale de 3,5 tonnes. Ce sont des délais qui me semblent démesurément longs, exagérés, et je m'étonne donc que dans une collectivité aussi performante aucun responsable, aucun élu n'ait été sollicité et ne règle le problème. Faire passer un véhicule aux Mines, cela n'est pas le bout du monde. Cela a des conséquences financières un peu surréalistes puisque l'application des clauses du contrat tel qu'il était rédigé reviendrait à exiger 70 000 € de Land Rover. Je souhaiterais à l'avenir que pour ce type de question on n'attende pas cinq ans pour les régler.

M. le Président.- Vous avez raison. C'était un marché à bon de commande de trois ans. Cinq ans, c'était tout de même un délai raisonnable. J'estime que M. KNECHT a tout à fait raison. Il ne faut plus que ce genre de choses se reproduise, c'est vrai que ce n'est pas compréhensible.

Groupe communiste, M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, je tiens à vous exprimer notre satisfaction constatant dans le prolongement de la délibération que nous avons prise à propos du projet Vicat, la constitution de ce comité de suivi de la qualité de l'air. Dire aussi notre satisfaction que l'on finance l'étude épidémiologique, bien entendu, mais vous alerter malgré tout sur la nécessité d'être vigilant quant au contenu de cette étude. Je dis ceci parce que nous avons rencontré M. le Préfet il y a peu de temps ; il nous a dit vous avoir saisi d'une proposition d'étude qui, selon nous, n'est pas du tout satisfaisante et ne répond pas à l'attente des populations du Paillon puisque l'objet est bien de connaître l'impact des polluants éventuels émis par les différentes sources d'incinération qui existent dans la vallée sur la santé des habitants et pas autre chose. C'est le premier point.

Deuxième point en matière de qualité de l'air, et cela dépasse la vallée du Paillon : M. le Président et chers collègues, vous savez sans doute que l'association Qualitair 06 qui était en charge de l'appréciation de la qualité de l'air dans le département va fusionner avec Airmaraix qui est la même association installée dans les Bouches-du-Rhône. Peut-être est-ce une bonne chose, mais s'il y a fusion, c'est en fonction de l'insuffisance des moyens d'action de Qualitair pour une part. Or, le sujet mérite bien entendu d'être traité dans la vallée du Paillon mais à l'échelle du département. C'est un sujet suffisamment important et suffisamment d'actualité pour que, peut-être, la réponse à ces préoccupations ne soit pas automatiquement la fusion ou, en tout cas, la fusion sans moyens supplémentaires.

Nous avons assisté dans la dernière période à la fermeture de certaines stations de mesures de la qualité de l'air dans le département. Nous savons aussi que les polluants qui font l'objet d'une mesure sont relativement réduits et que des progrès sont à faire dans ce domaine. Je me permets de vous alerter en souhaitant que la commission compétente se préoccupe vraiment et rapidement de ce sujet. C'est un sujet d'intérêt général pour l'ensemble du département.

M. le Président.- Vous avez raison, et d'ailleurs il convient de vérifier avec l'Institut de veille sanitaire quelle est la nature de l'étude la plus adaptée pour répondre aux préoccupations de la vallée. Il faut étudier plus précisément les éventuels impacts de la totalité des sources de pollution. Il ne faut pas faire séparément parce que nous n'aurons pas le résultat escompté. On sait que l'on a une concentration sur tout ce bassin de plusieurs sources de production de rejets dans l'atmosphère. Il faut voir avec l'Institut de veille sanitaire pour que l'ensemble du bassin soit pris en compte.

Je souhaite que ce comité de suivi joue pleinement son rôle M. TUJAGUE. Nous verrons comment organiser le comité et dès qu'il sera installé, nous nous réunirons et je veillerai à ce que nous l'animions ensemble pour le faire vivre pleinement, et avoir des réponses les plus rapides possibles. Je vous remercie pour ces interventions.

M. TUJAGUE.- M. le Président, je m'excuse, vous n'avez pas évoqué la deuxième partie de mon intervention sur Qualitair et l'appréciation générale de la qualité de l'air dans le département à travers Qualitair.

M. le Président.- Vous savez ce que je pense de la qualité de l'air dans le département. Elle ne me séduit pas. Pendant 60 jours par an, le taux d'ozone est à plus de 185 microgrammes par mètre cube — c'est cela la réalité — avec des conséquences à 2 000 mètres parce que, plus les dioxydes d'azote montent dans l'atmosphère, plus cela grossit le taux d'ozone. Vous allez dans le parc du Mercantour et vous voyez dépérir le pin Sambro. Nous subventionnons une association de Turin, à travers un institut de Paris, coordonnée par une ingénieur en pharmacologie du département qui met des plans de tabac un peu partout dans le parc. Ce n'est pas du tout satisfaisant.

Le travail de fond que nous avons à faire ne porte pas que sur les rejets dans le Paillon, mais aussi sur les rejets automobiles, ce sont aussi des pollutions. Cette association m'a apporté quelques éléments sur les solutions qui nous viennent des Bouches-du-Rhône avec les industries chimiques du bassin de Fos et d'Italie avec toutes les industries chimiques de la vallée de Turin à Savone.

Il faut savoir que nous nous trouvons à un endroit exposé à ses propres pollutions. Le combat a été mené sur les transports et les flux de circulation. Nous savons que la circulation statique est très productrice de rejets de dioxyde d'azote, alors que les circulations qui sont fluides en produisent beaucoup moins. Nous avons tous les inconvénients qui se concentrent l'été en raison de la chaleur et des voitures arrêtées les unes derrière les autres, et qui produisent ces rejets. Ce sont les deux mois qui sont critiques pour nous. Tout le plan de circulation sur lequel nous travaillons, la fluidification des points noirs, doit y contribuer ; l'accent doit être mis sur les transports en commun, le vélo, les moyens de transport alternatifs, les usines de rejets sur lesquels on lance cette expérience. Et malheureusement, nous subissons aussi les conséquences de ce qui vient de l'extérieur.

Voilà pourquoi nous avons intérêt à travailler de manière pointue pour bien déterminer la part de chacune de ces sources de pollution. Comme vous, j'ai à déplorer que Qualitair ait supprimé quelques stations de contrôle et je vous propose d'ailleurs qu'une motion unanime réclame à Qualitair de nous remplacer les stations qui auraient été fermées, voire de remettre des points de contrôles supplémentaires pour nous aider à avoir une évaluation la plus précise possible. Voilà, M. le conseiller général.

M. TUJAGUE.- Sauf que Qualitair fonctionne avec des moyens financiers limités, ceux des cotisations de quelques industriels très peu nombreux et de quelques collectivités communes volontaires et du conseil général pour une part.

M. le Président.- Je demanderai à M. LUCA et à M. LORENZI de les recevoir avec M. GUERIN, notre directeur du service de l'écologie et du développement durable et de faire le point avec eux pour que, lors de la prochaine commission permanente, si cela est possible, nous puissions avoir un Etat des lieux et voir si nous ne pouvons pas renforcer notre aide pour avoir plus de points d'évaluation.

Vote : Les rapports n° 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 77, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. VEROLA, pourriez-vous nous présenter les rapports 67, 68 et 69 ?

SPORT - JEUNESSE

67 - Avis de principe sur la participation financière départementale à la réalisation du grand stade de football à l'ouest de Nice

M. VEROLA.- Oui, M. le Président.

Ce sont les trois dossiers du sport. Le « 67 » donne un avis de principe sur la participation financière à la construction du grand stade qui sera implanté dans la plaine du Var. Le montant des travaux s'élève à 90 millions d'euros avec une participation financière de la ville de Nice de 20 millions d'euros. Il vous est demandé une participation du conseil général de 5 millions d'euros pour ce stade.

68 - Budget annexe des écoles départementales de neige et d'altitude — compte administratif 2005

69 - Budget annexe de l'école départementale de la mer — compte administratif 2005

M. VEROLA.- Les dossiers 68 et 69 concernent les deux écoles départementales de la neige et de l'altitude, et de la mer.

M. le Président.- Je suppose qu'il y a des interventions. M. Patrick MOTTARD, et ensuite M. VICTOR.

M. MOTTARD.- Il est dommage d'intervenir pour un dossier de cette importance dans l'atmosphère un peu déprimée de fin d'après-midi, mais c'est un dossier emblématique dans la mesure où il est l'objet d'un débat important dans la ville de Nice. Que lisons-nous dans la délibération qui nous est soumise et qui n'est qu'un avis de principe, mais un avis de principe sur la participation financière départementale ? Que le Département s'engagerait à hauteur de 25 % compte tenu du caractère exceptionnel de cette réalisation. Dans le règlement départemental que nous avons voté en décembre 2005 pour les opérations déclarées d'intérêt départemental, nous parlions de 10 %. C'est dire s'il y a là un engagement de votre part et de la part de la majorité départementale, un engagement fort.

Il se trouve que ce dossier suscite certaines interrogations. Quant à sa mise en place, d'ailleurs, un certain nombre de recours ont été faits ; comme on dit, la justice donnera son point de vue. Sur un plan plus politique, vous savez que ce sera la première fois que l'on utilisera la forme d'un partenariat privé-public qui donne des résultats assez baroques puisque, finalement, la puissance publique sera obligée de donner 5 millions d'euros par an au concessionnaire privé pour que celui-ci fasse fonctionner le grand stade. C'est dire si ce projet fait partie des questions qui se posent actuellement autour de la municipalité niçoise.

Concernant la question à laquelle vous ne répondez pas et à laquelle vous ne voulez pas répondre, je vois quand même un engagement et je dirais — comme lorsque l'on disait qu'on voyait apparaître Napoléon sous Bonaparte — que je vois apparaître le Président de l'UMP

sous le Président du conseil général parce qu'il semble que, là, vous donnez un sacré coup de main à votre ami Jacques PEYRAT.

M. le Président.- Votre intervention, M. VICTOR ?

M. VICTOR.- Elle va un peu dans le même sens. J'ai une première interrogation : pourquoi ce dossier ne vient-il pas dans la rubrique « Aide aux collectivités locales » mais dans le domaine du sport ? Il s'agit d'un stade bien entendu mais, dans l'« Aide aux collectivités locales », nous avons aussi des installations sportives. Mais ce n'est pas la principale réserve que nous émettons sur ce dossier.

La première des raisons importantes est que cette implantation va à l'encontre de la directive territoriale d'aménagement : la DTA, qui précisait, concernant le développement de la vallée du Var, qu'il fallait s'appuyer sur l'ensemble du site considéré, assurer le maintien de l'espace agricole et permettre une gestion de l'espace économe. Ce projet illustre, une nouvelle fois dans cette ville de Nice, les méthodes d'aménagement départemental dans la plaine du Var au coup par coup, sans vision d'ensemble, qui sont davantage guidées par des intérêts privés que par l'intérêt général. C'est au moins la première raison de fond : un dossier, une implantation qui va à l'encontre totale de la directive territoriale de l'aménagement.

Enfin, sur le financement, Patrick MOTTARD vient de l'évoquer, il y a un engagement pour les contribuables locaux niçois et par voie de conséquence pour les contribuables locaux départementaux, quasiment incompréhensible. Paraît-il que, dorénavant, le football est considéré comme un service public ? Effectivement, pendant trente ans, la ville de Nice va devoir payer 5,5 millions d'euros, ce qui va amener le coût total de ce stade... Nous pouvons nous interroger à ce jour, nous verrons dans le temps s'il voit le jour, et ce que la part sportive représentera à l'intérieur de cet établissement. Tant de projets commerciaux, galeries marchandes, spectacles sont annoncés. Nous pouvons donc nous interroger sur ce qu'il restera comme part sportive dans ce dossier. Mais, en trente ans, nous allons avoir un projet de 185 millions d'euros, c'est-à-dire trois ou quatre fois plus cher que ce qu'aurait coûté le réaménagement du stade du Ray.

Ce sont au moins deux raisons essentielles qui font que, sur ce dossier, nous nous prononcerons contre.

M. le Président.- Je vous remercie.

Simplement je reste ici, encore une fois M. MOTTARD, au sein de l'assemblée départementale, sur une position au-dessus de la mêlée.

M. VICTOR.- Ce n'est pas la mêlée, M. le Président.

M. le Président.- J'ai tellement détesté à Marseille, quand j'étais conseiller régional et président du groupe d'opposition, de voir toujours les Marseillais débattre de leurs propres problèmes alors que cela me semblait tellement décalé avec le territoire régional ! Je pense que, dans cette enceinte, nous avons à nous dévouer pour 163 communes depuis le bord de mer jusqu'aux plus hauts sommets des Alpes ; nous n'avons pas à rentrer dans ces débats.

J'agirai ainsi pour toutes les communes du département. Je m'en tiendrai à cette position. Je suis parfaitement serein pour l'avenir parce que ma formation politique — comme les vôtres, je le pense, enfin peut-être — utilise des procédures parfaitement démocratiques pour statuer le moment venu sur le choix de ses candidats. Maintenant, si vous souhaitez précipiter des événements, vous

pouvez prendre des initiatives, je vous en laisse le soin, mais je ne suis pas sûr que cela soit à votre avantage.

Au cours de cette réunion, je vous répète que l'assemblée va voter six subventions pour la ville de Nice dont le montant global est particulièrement remarquable. Pourquoi le Département doit-il assumer une partie de la charge financière de la ville de Nice ? La règle que nous nous sommes fixée en matière de subventions communes urbaines est de n'intervenir que pour des opérations d'intérêt départemental au taux de 10 %. C'est ce qui est fait pour quatre des six opérations que vous évoquez. Qu'il s'agisse du musée Masséna où les traditions du Comté de Nice et son histoire sont mises en valeur, des terrains d'entraînement sportif dans la plaine du Var utilisables par les collègues, de la rénovation des sites culturels remarquables de Cimiez et de l'abbaye de Roseland.

En ce qui concerne la subvention pour la deuxième tranche de l'extension du site universitaire Saint Jean d'Angely, nous concrétisons notre engagement dans le cadre du contrat de plan Etat-Région au taux convenu après un engagement pour la première tranche dont les travaux sont en voie de réalisation.

La subvention pour la réalisation du grand stade est, quant à elle, complètement dérogatoire. Elle est de 25 % de la charge restant à la ville de Nice qui a su trouver un partenariat public-privé que nous ne pouvons qu'encourager. Était-il concevable que le conseil général dont la politique en matière de sport est exemplaire soit absent de cette opération emblématique pour les Alpes-Maritimes ? Depuis le début de la concertation, le département est associé à tous les partenaires réunis autour de ce projet. Il faut noter que la réalisation de cet équipement se fera dans le souci de l'environnement avec, notamment, l'utilisation des énergies renouvelables.

Il est vrai que la ville de Nice le porte mais nous savons qu'il ne s'adressera pas qu'aux Niçois. Il n'est pas uniquement d'intérêt départemental car les rencontres sportives qui pourront se réaliser dans ce stade seront de niveau international. Cinq millions d'euros, c'est un engagement digne pour le conseil général sur un projet auquel il me semble, adhèrent l'ensemble des Azuréens qui se passionnent pour le football et pour l'équipe de Nice, en sachant que l'histoire ni du sport ni du football dans les Alpes-Maritimes ne s'arrête à cette simple étape. Mais que nous disposerons d'un équipement durable en matière de grand stade, là où, il est vrai, il nous fait défaut depuis trop longtemps.

J'étais adjoint aux sports de la ville de Nice dans les années 1984-1985, j'avais porté un projet de stade dans la plaine du Var qui avait fait l'objet d'un rapport en conseil municipal en 1989. J'avais quitté cette municipalité parce que j'étais en désaccord... Vous savez quand on est en désaccord, ce n'est pas compliqué, on peut partir. Donc je n'étais pas d'accord et je suis parti. L'avais-je fait que ceux qui m'ont succédé ont décidé de prendre un rapport pour annuler le projet que j'avais initié. Cela fait bien longtemps, nous étions en 1990, seize ans maintenant que la ville et le département attendent un grand stade. Personnellement, cela ne me choque pas.

M. VICTOR.- Au-delà de l'aspect financier (vous dites « les contribuables niçois », je dis aussi « les contribuables départementaux ») dépassons cela ainsi que l'aspect politicien des choses. Il reste qu'en matière d'aménagement de la plaine du Var, un grave problème existe : nous avançons au coup par coup. De ce point de vue, le grand stade en est un exemple supplémentaire et nous n'avons pas de vision d'ensemble. Nous sommes a contrario de la DTA. C'est une vraie question qui concerne le département et nous sortons de la politique et de ses aspects politiques.

M. le Président.- Sincèrement, je ne pense pas que le lieu d'implantation remette en cause l'avenir de l'aménagement de la plaine du Var mais, M. Victor, je suis assez d'accord avec vous. Nous avons regardé ce projet sous l'angle des voiries puisque nous sommes concernés. J'engage un certain nombre de rapports de force, je vous le dis. On est venu, notamment, présenter au conseil général un projet de nouveaux locaux commerciaux de type Lingostière sur toute cette partie de la plaine du Var, je m'y suis opposé. J'ai dit « non ». J'ai dit « non » parce que l'Etat de la départementale 6202 est ainsi fait qu'il ne le permet pas.

De la même façon que je suis en train de faire savoir à toutes les structures commerciales qui sont sur Lingostière aujourd'hui et qui souhaiteraient étendre leurs activités que je ne donnerai pas d'autorisations supplémentaires d'accès, puisque j'ai la maîtrise de la voirie, s'ils ne prennent pas à leur charge les travaux nécessaires pour moderniser l'accès sur notre voirie depuis la zone d'activités commerciales. Que les choses soient claires. Il n'est qu'une seule chose que je sais pouvoir contrôler, ce sont les voiries qui nous appartiennent désormais, et relevaient auparavant de l'Etat. Vous voyez, ce n'est pas un désavantage. Avec le Département, en son temps, cela ne se serait pas passé comme cela. Maintenant, cela se passera de cette manière et nous ne laisserons pas faire n'importe quoi.

Pour le reste, M. VICTOR, j'ai vu effectivement beaucoup de désordres s'instaurer au fil des années dans cette plaine du Var, qui sont particulièrement déplaisants. Nous avons cofinancé avec la communauté d'agglomérations de Nice-Côte d'Azur une étude d'aménagement global de la plaine du Var jusqu'à l'Estéron — d'ailleurs Dr MORANI, M. PAPI, vous êtes concernés. Je souhaiterais qu'autour de cette étude, nous ayons un débat dans cette enceinte puisque, à partir du moment où nous cofinçons à parts égales avec la communauté d'agglomérations, il est normal que l'ensemble des conseillers généraux soit associé à la validation ou à des contre-propositions.

Dès que nous aurons un rendu final, nous inviterons d'ailleurs les conseillers communautaires ou les communes qui ne sont pas en communauté d'agglomérations mais qui sont concernées par l'aménagement global de la plaine du Var. Et c'est pour cela que le conseil général a pris sa part aussi : ou nous le faisons ensemble ou nous le faisons strictement dans le cadre du conseil général. Je vous demanderai de valider définitivement ce plan global parce qu'effectivement M. VICTOR, vous avez raison, ce n'est que par un plan global que nous maîtriserons enfin l'avenir et le développement de la plaine du Var.

Je vous remercie.

Vote : Le rapport 67, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe socialiste et du groupe communiste).

Les rapports 68 et 69, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président.- Pour les Bâtiments, le « 70 », Me BALARELLO.

BATIMENTS

70 - Programmes 2006 des opérations d'investissement et de fonctionnement sur les bâtiments départementaux (hors plan collèges) — dm1 2006

Me BALARELLO.- Je remplace notre collègue Fernand Blanchi. Ce rapport concerne les bâtiments départementaux hors collèges et il vous rend compte de l'exécution des décisions prises par notre assemblée depuis le vote du budget primitif 2006. En investissement, il nous invite à proposer la restitution des crédits de paiement pour 2 848 502 €, l'inscription d'autorisations de programmes complémentaires pour 260 000 €, et enfin, l'inscription de 111 500 € de crédits de

paiement et 110 000 € d'autorisations d'engagement sur les opérations d'entretien de l'ensemble des bâtiments hors collèges.

Vous avez le détail dans le rapport. Par exemple, des crédits de paiement n'ont pu être utilisés en raison de retards dans le démarrage du commissariat de Grasse suite à deux appels d'offres infructueux, la modification du mode de réalisation des gendarmeries de Vence, Villeneuve-Loubet et Menton. Ce sont les deux points importants.

Il vous est demandé d'approuver ce rapport qui a fait l'objet en commissions d'abstentions de MM. CUTURELLO et KNECHT.

M. le Président.- J'ai une demande d'intervention du groupe socialiste sur le « 70 » : M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- **M. le Président, merci. Ce dossier fait part de remarques qui justifient notre abstention sur la modification du mode de réalisation des gendarmeries de Vence, Villeneuve-Loubet et Menton. J'ai posé la question en commission et je maintiens mes remarques. Nous modifions actuellement — bien qu'il s'agisse des études qui avaient été budgétées — la procédure de construction de ces gendarmeries puisque nous étions partis sur la maîtrise d'ouvrage public, MOP, et que nous allons finir sur le bail emphytéotique administratif, ce qui, comme vous le savez, m'enthousiasme énormément. Je maintiens là-dessus mes remarques et mes réserves très vives sur ce mode de construction, dont je vous avais fait part, étant donné qu'elles nous amènent à engager sur le long terme les finances du département beaucoup plus que la maîtrise d'ouvrage public classique. Nous nous abstiendrons.**

M. le Président.- Je veux simplement vous préciser, M. CUTURELLO, que les procédures de consultation sont en cours pour le commissariat de Nice et pour six gendarmeries. Les propositions seront remises fin juillet, les résultats seront présentés à la commission d'évaluation des marchés présidée par M. KNECHT et Pr ASSO à la mi-septembre pour le commissariat de Nice ouest et mi-octobre pour les six gendarmeries. C'est à ce moment-là que nous écouterons les propositions de la commission d'évaluation — c'est ce que nous avons décidé ensemble — et ensuite, nous renverrons devant la commission permanente au cas par cas pour trancher. C'est bien cela, M. le directeur général ? Ce n'est donc bien évidemment qu'un rapport d'ordre général mais pas une décision au cas par cas qu'il nous appartiendra d'arrêter en commission permanente après le rapport de la commission d'évaluation.

Je mets aux voix le « 70 ».

Me BALARELLO.- Je ne vois pas pour quelle raison M. CUTURELLO, sur le plan juridique, s'inquiète par suite de la procédure de bail emphytéotique.

M. le Président.- C'est sur le coût. Encore une fois, c'est une délibération d'ordre général. M. CUTURELLO, pour moi, cela ne peut pas être un combat idéologique. Je veux que soit trouvée, au cas par cas, la meilleure solution pour la collectivité. Nous disposons d'une commission d'évaluation, qu'elle fasse son travail, qu'elle nous éclaire. En fonction de cela, on tranchera. Le mérite que vous avez à avoir cette position de principe systématiquement, c'est que cela nous oblige vraiment à comparer les choses, à aller regarder au fond pour choisir la meilleure voie le moment venu. Je ne vais pas vous reprocher cette position et de revenir toujours à la charge ; au contraire cela ne peut être que dans l'intérêt de la collectivité.

Vote : Le rapport 70, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste).

M. le Président.- Administration générale, Mme GIUDICELLI, les 71, 72, 73, 78.

ADMINISTRATION GENERALE

71 - Ouvertures et transformations d'emplois au sein des services départementaux

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit des ouvertures, des transformations d'emplois, des modifications nécessaires au bon fonctionnement des services.

72 - Régime indemnitaire des agents départementaux

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de la modification du régime indemnitaire sur trois points.

Le premier point, vous l'avez évoqué rapidement ce matin, traite des TOS. L'IAT que leur donnait l'Education nationale était de 1,8. Vous avez proposé de le passer à 5, c'est-à-dire que les TOS qui percevaient 800 € de régime indemnitaire annuel passent à 2 200 €. Tout cela a été voté à l'unanimité.

En deuxième lieu : il s'agit d'adapter la hiérarchie fonctionnelle relative au régime indemnitaire de la filière administrative. C'est pour la Maison du handicap. Il fallait trouver des correspondances entre le directeur et le directeur adjoint avec les grades administratifs.

Enfin, ce rapport propose la revalorisation du régime indemnitaire du directeur des routes et de l'action territoriale.

73 - Acquisitions foncières — gestion immobilière — programme complémentaire 2006

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport traite des acquisitions foncières et de la gestion immobilière. Il présente les ajustements budgétaires qui s'imposent au programme d'acquisitions et de gestion immobilière.

78 - Abattement de base de taxe professionnelle aux diffuseurs de presse

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de l'abattement de base de taxe professionnelle aux diffuseurs de presse. Trois possibilités existaient : nous pouvions faire un abattement de 1 600, 2 400 ou 3 200 € de la base de taxe professionnelle aux diffuseurs de presse. Nous proposons un abattement de 3 200 € sur la base de la taxe professionnelle à compter de l'année 2007.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. MARY, les rapports 74, 75 et 76.

74 - Bilan des mutations immobilières effectuées en 2005

M. MARY.- Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan des mutations immobilières réalisées par le département en 2005 : 167 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux et servitudes ont été signés en 2005.

Avis à l'unanimité de la commission des Finances.

75 - Budget annexe du parking Silo — compte administratif 2005

M. MARY.- Le premier rapport soumet à votre approbation les résultats du compte administratif 2005 du budget annexe du parking Silo tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice. Le compte administratif est clôturé en équilibre à 272 777,25 €.

Unanimité de la commission des finances.

76 - Budget annexe du parking Silo — dm1 2006

M. MARY.- Budget annexe du parking Silo. La présente décision modificative n° 1 du budget annexe du parking Silo est destinée à adapter les propositions du budget primitif de l'exercice 2006. Unanimité de la commission des finances.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. le Président.- Je vous remercie.

J'ai une demande d'intervention du groupe socialiste : Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci, M. le Président.

Dossiers 73 et 74. Le rapport 73 présente le point des acquisitions foncières et c'est un ajustement budgétaire qui me paraît logique. Je n'y trouve cependant toujours pas le projet d'acquisition de cette parcelle de terrain qui est la propriété du ministère de la Défense à proximité du collège Ségurane, acquisition qui permettrait d'y implanter un gymnase, alors que les enfants de cet établissement doivent supporter des déplacements intempestifs. Et vous nous faites l'an dernier la confiance qui était de dire : « Je m'en entretiendrai avec ma collègue, Mme ALLIOT-MARIE, pour voir de quelle manière nous pouvons trouver un accord avec le ministère de la Défense ». Puis-je oser espérer voir dans la DM2 d'octobre des prévisions concernant ce dossier ? Pour l'instant, nous ne voyons pas grand chose.

M. le Président.- Sur ce dossier, Me CONCAS, vous avez cent pour cent raison. Au ministère de la Défense, les négociations sont épouvantables en ce qui concerne son patrimoine. On vient, après sept ans de combat !

Me CONCAS.- On négocie toujours très mal avec les militaires.

M. le Président.- Après sept ans de combat, je viens de réussir pour une évaluation par les Domaines à 5 500 €, à récupérer 17 000 m² au camp des Fourches sur la route de La Bonette. Ceci étant, nous sommes vraiment dans l'urgence car effectivement, si l'on fait le tour du quartier, c'est le seul endroit où une solution viable peut émerger ainsi que vous l'aviez identifiée. Je vais voir comment redoubler d'énergie là-dessus.

Me CONCAS.- Le 74 se résume à une phrase : le bilan des mutations immobilières. S'il fallait trouver un dossier emblématique qui illustre bien l'engagement politique qui est le vôtre et celui de votre majorité, il suffit de mettre bout à bout des chiffres et ce qui a été acquis en 2005. À titre d'illustration, lorsqu'il s'agit d'une CAMS, nous dépensons 2 200 000 €, lorsqu'il s'agit des collèges, nous dépensons 4 135 000 € ; tout cela va très bien. Mais lorsqu'il s'agit de domaines qui ne relèvent pas des compétences strictes du conseil général comme les gendarmeries, eh bien, nous dépensons 7 289 000 €. Lorsque nous ne sommes pas dans nos

compétences, nous dépensons beaucoup d'argent et lorsque nous sommes dans nos compétences, nous en dépensons un peu moins.

Puis-je espérer revoir également à la faveur de la DM2 une inversion de ce tableau et peut-être dans le bilan des acquisitions immobilières 2006 quelque chose qui aille un peu plus dans le sens des compétences du conseil général ?

Voilà les modestes observations que je voulais faire sur ce rapport.

M. le Président.- Là-dessus, vous n'avez pas la vision globale des choses. Il se trouve que c'est un ajustement DM1 et sur cet ajustement DM1, il y en a plus sur les gendarmeries. Je vous ferai passer un tableau global, vous verrez que c'est très marginal par rapport au reste.

Je mets donc aux voix ces rapports.

Me CONCAS.- **Le 74 est-il un dossier soumis au vote ou porté à la connaissance ? Il est écrit « prendre acte ».**

M. le Président.- Vous avez raison. C'est une communication d'un bilan. Excusez-moi.

Vote : Les rapports 71, 72, 73, 75, 76, 78, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie.

Nous avons terminé pour l'ensemble des rapports. Il est 16 heures 55. Nous avons bien travaillé mais, attendez, ce n'est pas fini. Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demanderai de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

Dans sa séance du 20 mars 2006 :

— Pour le conseil de l'École polytechnique de l'université de Nice : M. MASCARELLI en qualité de titulaire, le Pr ASSO en qualité de suppléant ;

— Pour la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères : Dr ROUX en qualité de titulaire, Me FOUQUES en qualité de suppléant.

Dans sa séance du 21 avril 2006 :

— Pour l'incubateur PACA Est :

- A l'assemblée générale : Pr ASSO et M. MASCARELLI

- Au conseil d'administration : M. MASCARELLI

- Au conseil départemental de l'éducation nationale, en qualité de titulaires : M. CALZA, Mmes GIUDICELLI, LAURIERE, MM. LUCA, PAPI ; en qualité de suppléants : Pr GILLY, MM. MANFREDI, NEGRE, VELAY et KNECHT.

— Commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés : MM. COULLET, LORENZI, LUCA, MASCARELLI, TUJAGUE et VINCIGUERRA.

Séance du 19 juin 2006 :

— Conseil portuaire des ports communaux du Mourre Rouge, de la pointe croisette et Saint-Honorat à Cannes : Dr HERICORD en qualité de titulaire, M. TABAROT en qualité de suppléant.

— Commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération de Nice : M. COULLET en qualité de titulaire, M. LORENZI en qualité de suppléant.

— Commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération d'Antibes : M. PAUGET en titulaire et M. GUMIEL en suppléant.

— Commission locale d'information et de surveillance de la cimenterie Lafarge : M. COULLET en qualité de titulaire, M. TUJAGUE en qualité de suppléant.

M. TUJAGUE, si vous souhaitez y être en qualité de titulaire, cela ne me dérange pas et cela ne dérangera pas M. COULLET.

M. TUJAGUE.- J'y suis en tant que maire, mais je laisserai ma place.

M. le Président.- Par ailleurs, je vous propose également de procéder aux désignations suivantes :

— Conseil départemental pour les anciens combattants et les victimes de guerre et la Mémoire de la nation : M. MARY.

— Conseil d'administration de la Faculté de sciences : Me BALARELLO en qualité de titulaire, M. MASCARELLI en qualité de suppléant.

M. le directeur de cabinet, M. le directeur général des services, pas d'autres communications à faire ?

Nous avons terminé notre DM1. Nous avons bien travaillé. Je veux vous remercier pour la qualité de nos débats.

Pour votre information, jusqu'au mois de décembre, c'est la dernière réunion que nous tenons ici dans l'hémicycle puisque nous engageons les travaux dès la semaine prochaine. Plusieurs options m'ont été présentées, dont une option lourde où nous refaisons tout le mobilier, mais qui me paraissait particulièrement chère. Je ne me rappelle plus du montant mais il m'a tellement affolé que j'ai dit « stop ».

Une autre option consiste à conserver le mobilier tel quel et simplement remplacer les revêtements muraux par du bois pour enlever les acariens, du bois plus clair que celui-là qui tranchera entre le bois qu'il y aura sur les murs et le mobilier qui restera à l'identique ; un fond de scène avec un écran de chaque côté, un écran en face et un écran dans le dos de sorte que, quand nous devons projeter, nous puissions avoir les visuels nécessaires ; des fauteuils plus modernes ; une moquette au sol plus fraîche et plus éclatante.

Encore un point très important, excusez-moi. C'est la chose à laquelle j'étais le plus attaché mais je pense que vous aussi. Au plafond, ce ne sera pas une verrière, trop coûteuse, mais la copie d'une verrière sans toucher au plafond avec un éclairage qui donne le sentiment que la lumière du jour irrigue l'ensemble de l'hémicycle.

Pour notre budget primitif 2007, quand nous rentrerons dans cet hémicycle, c'est ainsi qu'il se présentera. D'ici là, la commission permanente se réunira dans la salle 25 et nous tiendrons probablement une ou deux séances plénières dans l'ancienne salle des délibérations au palais Sardes.

Je ne vous souhaite pas encore un bon été puisque nous aurons une commission permanente au mois de juillet. Je vous souhaite simplement une très bonne semaine et je vous remercie pour cette réunion de travail de grande qualité.

La séance est levée à 17 h 00

□□□□